

2^{ÈME} RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire

30 mai - 1^{er} juin 2024 × POITIERS

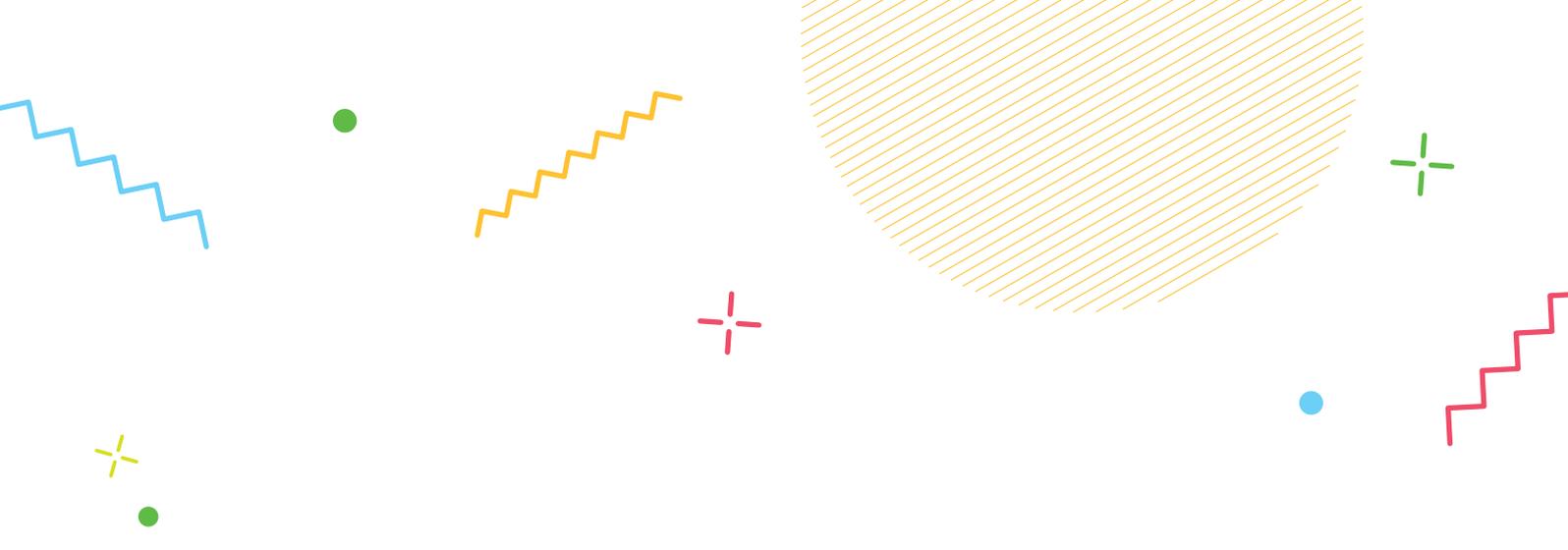


**LES ACTES
DES RENCONTRES**



Co-organisé par





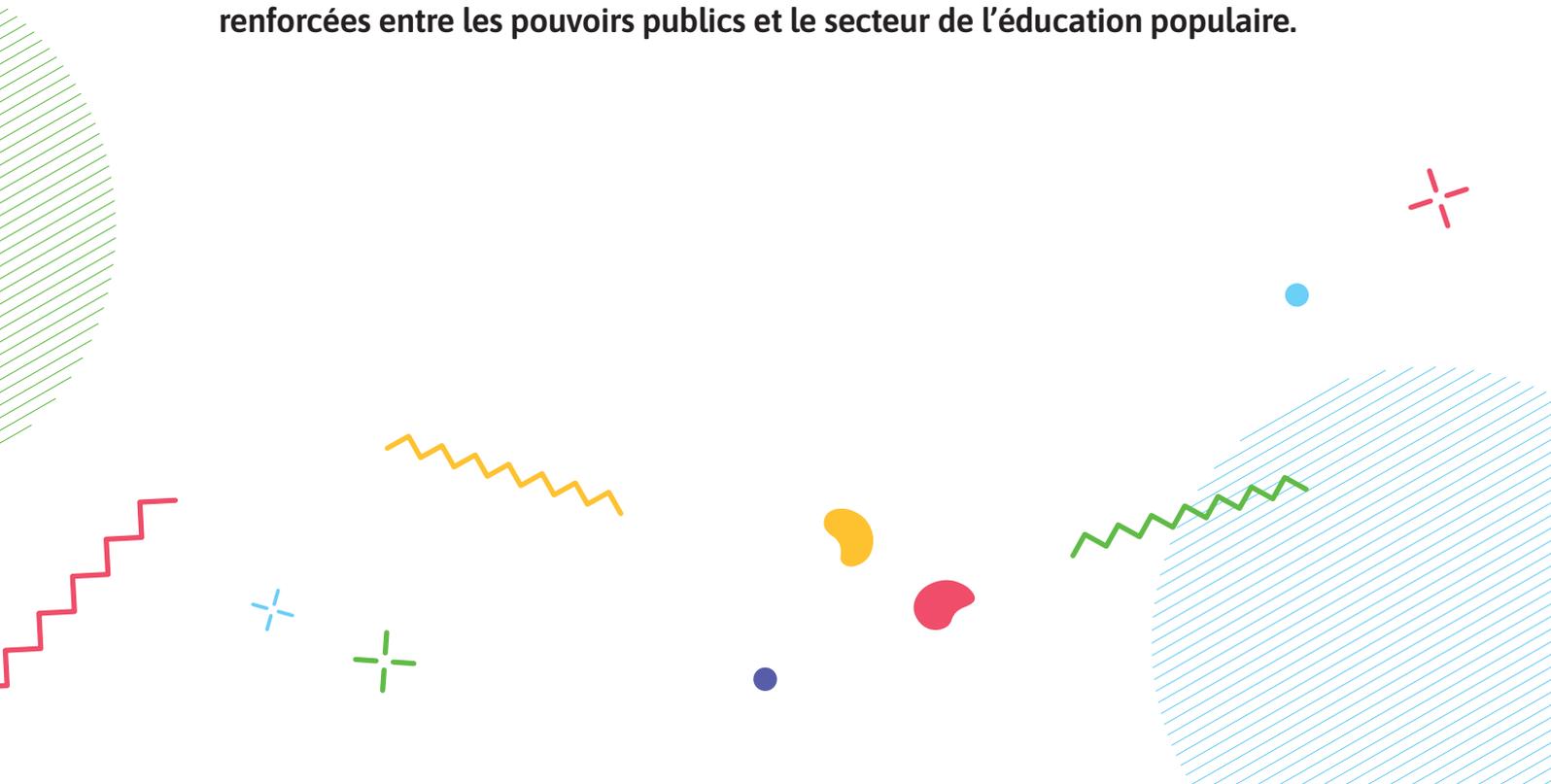
Les 2^{èmes} Rencontres Nationales de l'Éducation Populaire se sont tenues à Poitiers les 30, 31 mai et 1er juin 2024.



Ce document vise à :

- ✗ Retracer le déroulé de l'événement,
- ✗ Garder trace des savoirs et échanges qui ont irrigué ces trois jours,
- ✗ Rendre compte du travail réalisé par l'ensemble des participants pour proposer un projet de proposition de loi pour l'Éducation Populaire.

La réussite de ce premier rendez-vous fait état d'un réel besoin de coopérations renforcées entre les pouvoirs publics et le secteur de l'éducation populaire.



SOMMAIRE

LES INTENTIONS.....	5
PARTIE I : L'ÉVÉNEMENT.....	7
1 - Déroulé de l'événement.....	7
2 - Quelques chiffres.....	9
PARTIE II : CONTENU DES RENCONTRES.....	11
1 - Discours d'accueil des Rencontres nationales de l'Éducation populaire.....	11
Discours de Léonore Moncond'huy , Maire de Poitiers.....	11
Discours de Arnaud Tiercelin , Co-président du CNAJEP.....	16
Discours de Claire Hédon.....	20
2- Tables rondes.....	27
2.1. Table ronde « Quartiers populaires, territoires ruraux, outre-mer : comment l'éducation populaire contribue pour lutter contre le recul de l'accès aux droits ?».....	27
2.2. Table ronde « L'histoire et l'actualité des temps libérés ».....	27
3. Les Manufactures de l'éducation populaire.....	27
3.1. Modèle économique de l'éducation populaire.....	28
3.2. Sport et Education Populaire.....	37
3.3 Droits aux vacances et loisirs.....	39
3.4 Droits à la culture.....	43
3.5 Complémentarité Educative.....	47
3.6 Participation citoyenne.....	48
3.7 Coopération dans l'action publique.....	55
3.8 Participation et place des jeunes.....	58
3.9 Accompagnement des jeunesses.....	59
3.10 Education aux médias.....	61
3.11 Outils numériques pour l'accès aux droits.....	64
3.12 Médiation scientifique et sociale pour renforcer le pouvoir d'agir.....	68
3.13 Education Populaire et Europe.....	69
3.14 Libertés associatives.....	70
3.15 Lutte contre les discriminations.....	71
3.16 Ecologie / Droit à l'environnement.....	73
3.17 Loisirs / temps libres.....	75
PARTIE 4 : PROJET DE PROPOSITION DE LOIS.....	77
1. Rappel de la méthode.....	77
2. Les productions des groupes et le projet de proposition de loi.....	93
PARTIE 5 : REVUE DE PRESSE DES DEUXIEMES RENCONTRES NATIONALES DE L'EDUCATION POPULAIRE.....	94
PARTIE 6 : ANNEXES.....	95
Production des groupes du samedi matin.....	95

LES INTENTIONS

Complémentaire au système éducatif formel, l'Éducation Populaire favorise l'émancipation de la personne, la participation citoyenne, l'engagement, le « vivre ensemble » à travers des actions et démarches collectives permettant aux personnes, notamment les jeunes, d'acquérir les connaissances et le « savoir-être » dont ils ont besoin pour exercer leur droit démocratique dans la vie quotidienne. Elle s'appuie sur une posture d'accompagnement : il ne s'agit pas de transmettre, et encore moins de convaincre, mais d'accompagner la production d'une pensée critique, en partant de là où en sont les gens.

L'Éducation populaire se vit et s'expérimente, et de nombreuses actions « font » de l'éducation populaire sans forcément s'en revendiquer. Les associations, les institutions culturelles ou sportives jouent notamment un rôle clef dans l'éducation populaire.

L'Éducation Populaire s'invite dans le « temps libéré », dont la disponibilité et la perception diffère d'une personne à une autre. L'accès des différents publics à l'éducation populaire est aussi conditionné par des critères d'ordres sociaux, économiques, culturels, géographiques, linguistiques... Pourtant l'accès pour tous et toutes à ces droits à la culture, aux sports, aux loisirs... devrait être fondamental, puisque vecteur d'émancipation et contribuant à amener plus de justice sociale et plus d'égalité entre les personnes.

Les violences urbaines de l'été 2023, qui n'ont pas concerné que les quartiers des grandes villes, nous rappellent l'importance de s'autoriser à considérer les origines des fractures sur ces territoires. Il est important de penser les enjeux d'équité territoriale en dépassant la géographie classique périphérie urbaine / territoires ruraux.

L'édition des Rencontres Nationales de l'Éducation populaire 2024 (RNEP 2024)

Pourquoi des Rencontres Nationales de l'Éducation Populaire ?

Comme en 2022, les Rencontres Nationales de l'Éducation Populaire 2024 (RNEP 2024) ont d'abord pour vocation d'être un espace de rassemblement et de célébration de l'éducation populaire. Elles sont l'occasion pour les acteurs de se rencontrer, se connaître et se reconnaître entre acteurs associatifs et institutionnels, et de partager un état des lieux national et des perspectives pour le secteur. Les RNEP réaffirment la charte des engagements réciproques, et sa déclinaison sectorielle et territoriale.

Les RNEP sont enfin l'occasion de promouvoir et rendre visible l'éducation populaire, de la mettre en valeur auprès des habitantes et habitants, de faire participer un public plus large que les professionnels du secteur.

Ainsi, les objectifs fixés étaient :

- Être un espace de rassemblement et de célébration de l'éducation populaire,
- Répondre à l'enjeu de formation des élus et techniciens pour se réapproprier les enjeux, les outils, les acteurs de l'éducation populaire,
- Partager un état des lieux national et des perspectives pour le secteur de l'éducation populaire,
- Porter un plaidoyer politique en commun, faire de l'éducation populaire un sujet des politiques publiques
- Réaffirmer la charte des engagements réciproques et sa déclinaison sectorielle et territoriale.

Cette édition 2024 a été organisée par la Ville de Poitiers et le CNAJEP entourés de nombreux partenaires :

- l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
- l'Association des Maires Ruraux de France
- France Urbaine,
- Régions de France et la Région Nouvelle-Aquitaine,
- l'INJEP,
- le FONJEP,
- HEXOPEE,
- L'ANACEJ,
- Le CRAJEP Nouvelle-Aquitaine,
- Le Collectif des Maisons de Quartiers de Poitiers
- Le CREPS Poitiers.

L'édition 2024 des RNEP avait pour ambition de questionner

- comment l'éducation populaire pense, trouve et propose des « espaces » dans les territoires (urbains, ruraux, TOM,)
- comment elle s'invite dans le temps libéré et permet, par des méthodes participatives, aux personnes d'être acteurs et actrices de leur vie et de leur territoire de vie ?

Par la notion de « **temps libéré** », il s'agissait de **penser** l'ensemble des temps sur les territoires : temps libérés et temps contraints, conciliation des différents temps (école – travail / temps libre / temps familiaux / etc.). Etaient également abordées les inégalités face aux temps : le temps libre des femmes (et plus spécifiquement des mères), le temps libre en ruralité / en quartier ; et d'avoir une approche générationnelle des temps (question du rapport et de l'investissement au travail).

L'**accès aux droits** faisait référence à l'accès aux droits de participation, aux loisirs, au sport, à la culture, à la découverte, à l'interculturalité, etc. comme vecteurs d'émancipation permettant la découverte et le partage de valeurs communes. Ces pratiques véhiculent et partagent des valeurs communes à l'éducation populaire et participent à la construction du bien vivre ensemble.

Des clins d'œil à l'actualité ont également été pensés lors de cette 2nd édition, via le lien entre sports et éducation populaire, éducation populaire et Europe, ou encore participation citoyenne des jeunes.

Enfin, lors des ateliers, nous avons été attentifs à pouvoir partir des thématiques issues des préconisations prioritaires de l'édition 2022, via le Manifeste pour l'Éducation Populaire produit par l'ensemble des participants, à savoir :

- L'accès aux vacances ;
- Pour une culture de la confiance et de la coopération entre action publique et acteurs de la jeunesse et de l'Éducation populaire ;
- Déployer à chaque échelle de territoire une gouvernance partagée des politiques publiques pour l'éducation populaire ;
- Renforcer la complémentarité éducative entre l'école et éducation populaire ;
- Pour un emploi de qualité dans l'éducation populaire.

PARTIE I : L'ÉVÉNEMENT

1 - Déroulé de l'événement

Judi 30 mai : Ouverture officielle des Rencontres

Au théâtre-auditorium de Poitiers

17h : accueil

18h : ouverture officielle des Rencontres : Discours d'ouverture par les co-organisateur et partenaires.

19h : intervention de Claire Hédon, défenseure des Droits

19h45 : table ronde d'ouverture sur « L'Accès aux Droits », animée par Arnaud Gonzague, du « Nouvel Obs » :

- Quartiers populaires, territoires ruraux, outre-mer : comment l'éducation populaire contribue pour lutter contre le recul de l'accès aux droits ?

Intervenants et intervenantes :

- Brigitte Adame, adjointe au maire de Saint-Denis de La Réunion
- Tarik Touahria, président de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France
- Clara Deville, chargée de recherche en sociologie à l'INRAE, membre du CESAER et chercheuse associée au CURAPP-ESS.
- Ramissa Slimane, membre du bureau national et présidente de la délégation toulousaine de l'Association Pas sans Nous.
- Pierre Procolam, président des Ceméa Martinique.

21h15 : cocktail dînatoire

Vendredi 31 mai :

Ateliers à travers la ville

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 : « Manufactures de l'éducation populaire ». Ateliers thématiques contributifs et de formation permettant le croisement des savoirs et des savoir-faire sur les enjeux de l'éducation populaire et leur déclinaison concrète.

De 17h30 à 19h : table ronde « L'histoire et l'actualité des temps libérés », animée par Anne Carayon, directrice générale de la JPA (Jeunesse en Plein Air) et présidente de la Commission Éducation Populaire du Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ).

Intervenants et intervenantes à la table ronde :

- Jacqueline Doneddu, alliée bénévole et responsable du département vacances au Mouvement ATD Quart Monde.
- Denis Adam, conseiller d'éducation populaire, maître de conférences associé à l'Université Sorbonne Paris-Nord.

- Laurent Besse, maître de conférences en histoire contemporaine à l'IUT de Tours département carrières sociales.

De 19h à 21h : cocktail dinatoire

21h30 : spectacle « Diktat, le revers de la médaille » de la compagnie Aline & compagnie, seul en scène de et avec Igor Potoczny

De 22h45 à 1h : soirée dansante avec DJ Johnny Bionic

Samedi 1^{er} juin

De 9h à 13h : atelier de co-construction d'une proposition de loi pour l'éducation populaire, en présence de Députés.

Animé par Démocratie Ouverte et l'équipe de la Mission Participation Citoyenne de la Ville de Poitiers.

- De 10h à 18h :

Village de l'éducation populaire : Animations dans l'espace public par des acteurs de l'éducation populaire pour découvrir une diversité de pratique d'animation et de partage de savoirs

Terrain d'aventure, proposé par les Ceméa : Village de jeux et de constructions proposant aux enfants un espace collectif d'expression créatrice et motrice, d'appropriation de l'espace public et permettant de développer des notions de respect de l'environnement, de solidarité et d'autonomie.

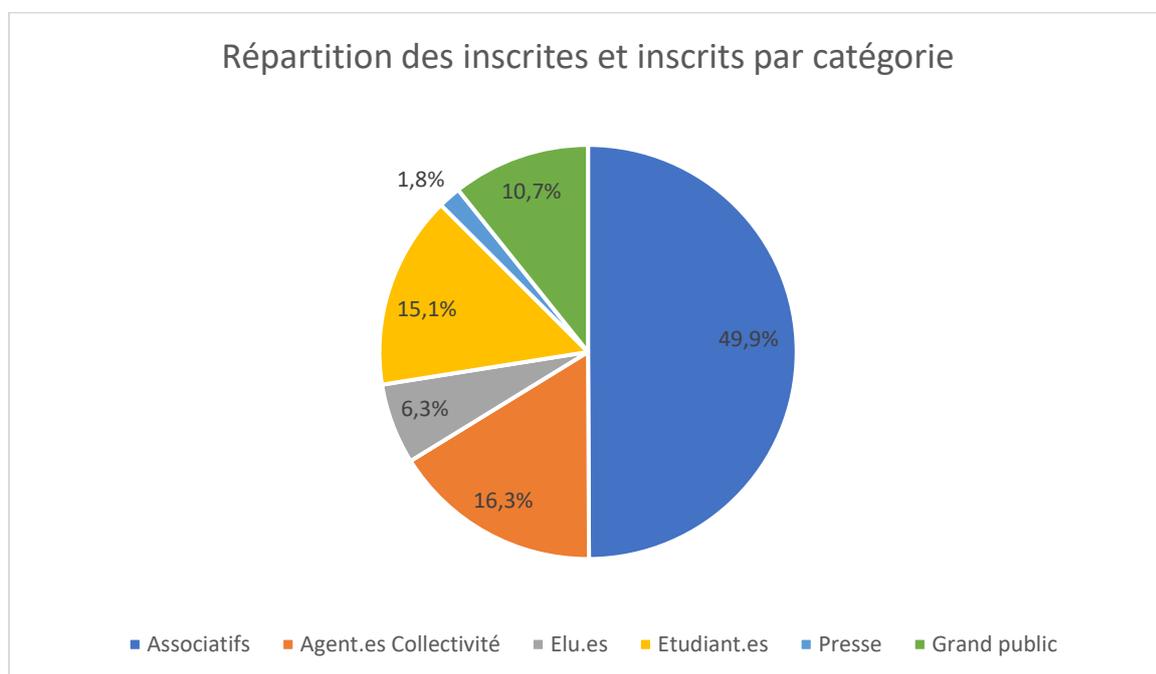
14h30 : clôture des Rencontres Nationales de l'Éducation Populaire.

2 - Quelques chiffres

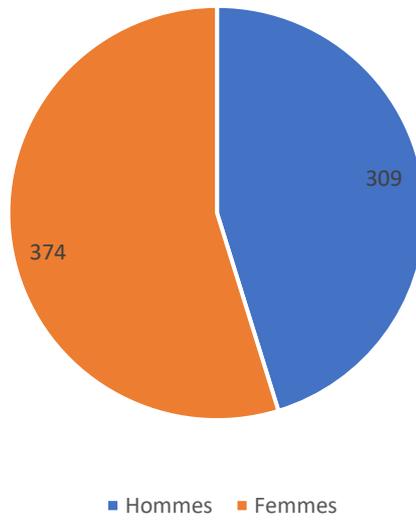
683 personnes inscrites aux Rencontres Nationales de L'Education Populaire

Répartition des inscrites et inscrits par catégorie

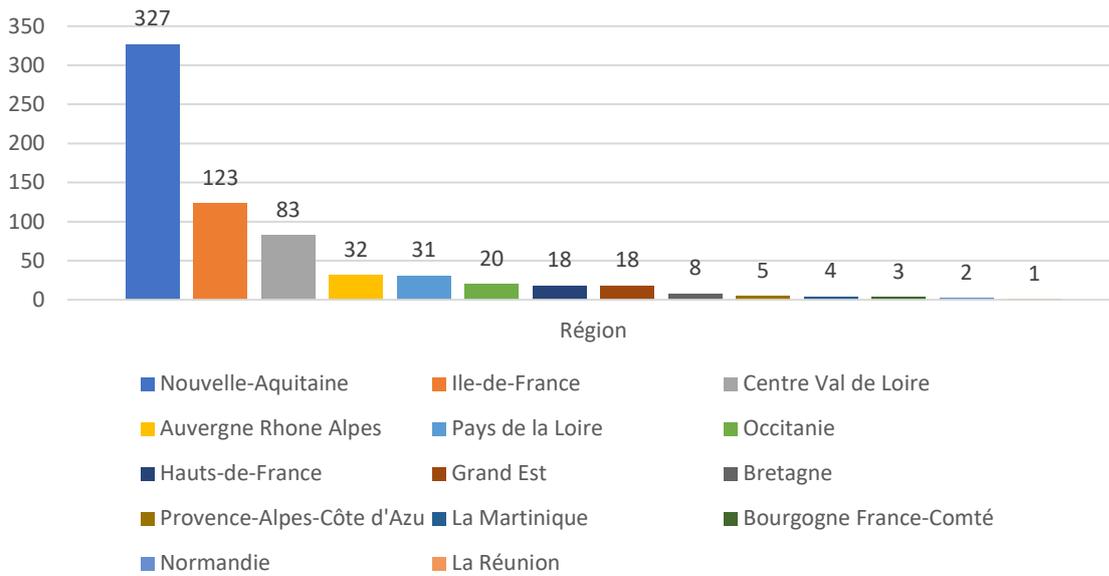
- 341 acteurs associatifs
- 111 agentes ou agents de Collectivité
- 43 élus ou élues
- 103 étudiantes ou étudiants
- 12 personnes issues de la presse
- 73 personnes du grand public



Répartition par Sexe



Provenance géographique des inscrites et inscrits



PARTIE II : CONTENU DES RENCONTRES

1 - Discours d'accueil des Rencontres nationales de l'Éducation populaire

L'intégralité des discours d'ouverture des partenaires de l'événement sont à retrouver sur la vidéo en ligne des rencontres 2024 de l'Éducation Populaire :

<https://www.youtube.com/live/Nc1CGLONBqQ?si=SFKWlSnQ-pC-o4md>

Discours de Léonore Moncond'huy, Maire de Poitiers

<https://www.youtube.com/watch?v=Nc1CGLONBqQ&t=2948s> (06m45s à 18m25s)

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis très heureuse de vous accueillir pour cette seconde édition des Rencontres Nationales de l'Éducation Populaire ! Et je vous souhaite chaleureusement la bienvenue à Poitiers.

Vous êtes ici chez vous. Avec l'ensemble de l'équipe municipale, et en particulier Alexandra Besnard adjointe à l'éducation populaire et aux MQ, nous souhaitons que Poitiers soit une ville accueillante pour toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, œuvrent à faire vivre l'éducation populaire.

Et nous sommes de plus en plus nombreux rassemblés autour de cet événement ! Vous êtes près de 700 à venir de toute la France, de métropole et d'outre-mer.

Depuis le moment même où a germé cette idée de Rencontres, nous souhaitons que son organisation soit à l'image du « faire ensemble » que nous défendons. « Faire ensemble », et en confiance, entre élus et salariés associatifs / et élus et agents du secteur public ; « faire ensemble », entre réseaux nationaux et acteurs locaux.

Et voyez donc combien de partenaires ont « fait ensemble » ces deuxièmes Rencontres : nous étions 5 en 2022, notre Comité d'orientations rassemble depuis un an 14 organisations ! Je remercie en particulier le CNAJEP, co-organisateur de l'événement, pour son engagement plein et entier dans le projet, dès sa genèse. Et je remercie tous les partenaires qui, par leur soutien, leur enthousiasme et souvent leurs moyens, ont permis de faire de ces Rencontres un rendez-vous renforcé : ainsi, les Rencontres de l'Éducation Populaire sont désormais coorganisées ou soutenues par une très belle représentation d'acteurs institutionnels et de réseaux associatifs ou syndicaux (FONJEP, INJEP, ANACEJ, Hexopée, CRAJEP NA, CREPS de Poitiers, Collectif des Maisons de quartier de Poitiers), et par une majorité d'associations d'élus (AMF, ARMF, France Urbaine, Régions de France). Chacun de ces réseaux est ce soir représenté,

je vous remercie pour votre présence, et pour votre soutien. C'était un vrai plaisir de construire ensemble cette nouvelle édition de nos Rencontres.

Merci à toutes les associations, toutes les collectivités, les institutions, qui par leurs contributions nous permettent de proposer un programme d'une richesse appétissante, avec notamment 50 ateliers – manufactures, et un village associatif ouvert au grand public.

Je salue aussi la présence de l'Etat, en la personne de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Vienne, de la Présidente de la Commission Education et du Secrétaire Général du Conseil d'Orientation des politiques jeunesse, et de Madame la Défenseure des Droits, Madame Claire HEDON, que je remercie d'avoir accepté d'intervenir ce soir, et Madame la Ministre qui nous adressera un message en vidéo.

Et enfin, je remercie le TAP de nous accueillir, et de donner une coloration culturelle à ces Rencontres dont une ambition est bien d'être un moment de rassemblement convivial et fédérateur.

Aujourd'hui comme il y a deux ans, une autre ambition de ces Rencontres est de replacer l'éducation populaire au cœur des débats publics. Riche d'une histoire que nous aurons l'occasion d'éclairer durant ces journées, elle mérite aujourd'hui d'être préservée et consolidée dans ses fondements et ses moyens, et de reprendre sa place, en pleine lumière, dans les réponses sociales et éducatives aux enjeux actuels.

Nous avons construit ensemble un Manifeste = un plaidoyer structuré autour de 5 ambitions, nourries de propositions concrètes :

- Renforcer les coopérations entre acteurs publics et associatifs de l'éducation populaire
- Renforcer la visibilité de l'éducation populaire
- Renforcer les moyens d'action des associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Faire vivre la démocratie et la République par l'éducation populaire
- Agir pour un accès aux droits pour toutes et tous par l'éducation populaire

Depuis, le dialogue autour de ces questions vit dans le cadre d'instances telles que le Comité d'Orientations des politiques Jeunesse ou le Comité de filière animation, auquel nous sommes nombreux à participer.

Depuis, si le dialogue a le mérite d'exister et d'être entretenu notamment par les organisations de jeunesse et d'éducation populaire et associations d'élus, il serait difficile de dire que nos propositions ont toutes trouvé une déclinaison concrète.

En réponse à l'enjeu des moyens d'action, de l'attractivité du secteur de l'animation, on pourrait parler de l'ouverture du BAFA à 16 ans, conçue comme une partie de la réponse face aux difficultés de recrutement. Le Comité de filière a aussi récemment préconisé le salaire minimum à 50 euros brut par jour pour les CEE, et l'encadrement plus strict de son utilisation pour le réserver à des missions occasionnelles. Mais depuis, nous avons aussi à déplorer la disparition entérinée dans la loi du Fonds de soutien aux activités périscolaires pour les collectivités, qui privera – sauf changement d'avis gouvernemental, fortement espéré, d'ici là - 600 000 enfants en France du soutien de l'Etat sur ce temps éducatif essentiel.

Le droit aux vacances semble réapparaître dans les politiques publiques : le dispositif « vacances apprenantes » a par ailleurs été pérennisé, et on peut saluer le dernier né « Pass Colo ». Mais comment faire vivre des séjours alors que les moyens pour entretenir le patrimoine des colonies de vacances sont toujours si rares ?

Le Service National Universel prend chaque année plus de place dans les politiques jeunesse nationale, dans les budgets des politiques jeunesse... Et toute hégémonie inquiète.

Difficile de citer toutes les mesures, débats, qui font votre quotidien. Ces rencontres seront justement l'occasion de partager un état des lieux des avancées, des fragilités persistantes, des besoins émergents. Mais je suis convaincue que, dans ces espaces de dialogue où nous nous investissons au quotidien, des événements tels que nos Rencontres nous aident à porter un état des lieux partagé, et un plaidoyer consolidé.

Et, de même que nous savons si bien *faire ensemble* ici, la solidarité entre acteurs me semble essentielle dans ces espaces. Soutenir les associations, soutenir les organisations syndicales, soutenir les acteurs institutionnels du secteur, soutenir les collectivités, c'est soutenir l'éducation populaire.

Mais cette année, ici nous allons plus loin que le plaidoyer. Cette année, nous nous lançons le défi de mettre les mains dans la fabrique des politiques publiques, avec un exercice inédit d'« atelier des lois » qui nous permettra, samedi matin, avec six députés, de faire émerger ensemble des propositions de loi pour l'éducation populaire. Des propositions concrètes, étayées, pour donner des leviers directs à celles et ceux qui souhaiteraient porter concrètement ces propositions pour notre secteur. Merci à Démocratie ouverte d'animer cet atelier original en son genre, unique en son ampleur.

Contribuer à la fabrique des politiques publiques... Mais aussi, contribuer à fabriquer du sens : c'est une troisième ambition que nous nous donnons aussi dans ces Rencontres.

Le dernier enjeu de notre plaidoyer de 2022 consistait à reconnaître l'éducation populaire comme un élément essentiel du maillage de l'accès aux droits : c'est le fil rouge que nous avons souhaité nous donner pour cette édition 2024. Dans sa genèse même, l'éducation populaire est née de la conviction que l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux vacances, au sport, à la participation citoyenne, sont des droits fondamentaux. Or, nous avons partagé le constat que ces droits sont en recul dans la société française en général, mais en particulier dans les territoires que l'on pourrait qualifier d'excentrés : territoires ruraux, outre-mer, quartiers dits prioritaires... Des territoires dont les témoins présents à la table ronde de ce soir parleront bien mieux que moi, mais qui ont en commun d'être à la fois en première ligne de la fragilisation des offres éducatives, culturelles, de loisirs, et à la fois de connaître un fort sentiment de relégation ou de fracture avec le reste du pays, en particulier chez la jeunesse.

Je pense à la Nouvelle Calédonie, par exemple, et aux débats et violences qui s'y expriment. Et je pense aux violences urbaines ont durement touché nos quartiers, dans de nombreuses villes en France, et y-compris ici à Poitiers. La violence d'une jeunesse qui n'a pas trouvé de cadre, d'espace, pour exprimer autrement sa colère, ses frustrations.

Au-delà des réponses sécuritaires dans l'urgence, des réponses bâtimentaires dans la reconstruction, quelles réponses a-t-on entendu en matière de politique éducative ? Aucune, a minima pas à l'échelle nationale, si ce n'est quelques coups de menton incantatoires appelant à « rétablir l'autorité et les valeurs de la République », qui oublie que le respect de la République ne se décrète pas mais qu'il se construit, qu'il s'éprouve, notamment lorsque la République garantit à chacun une présence éducative de proximité et de qualité. Non, au contraire, à rebours de tous les besoins du moment, des acteurs essentiels au maillage du lien social dans les quartiers comme les Centres Sociaux ont tiré en janvier dernier une sonnette d'alarme inédite quant à leurs moyens ; et parfois, ils disparaissent à bas bruit, comme c'est le cas dans notre ville voisine Châtellerauld. Une vision, une réponse éducative et sociale globale manque, indubitablement. Et soyons humbles, laissons-nous interpellé y-compris à l'échelle locale : je le disais, ces violences ont eu lieu y-compris à Poitiers, ville pourtant riche d'un maillage unique et particulièrement dense de Maisons de quartier, actrices de l'éducation populaire qui font notre fierté, dotées d'une forte capacité de coopération. Et Maisons de quartier, élus locaux, institutions, tous, nous savons bien combien, au quotidien, c'est un défi de faire en sorte que cette jeunesse se sente partie prenante d'un tout commun.

Face au sentiment de déclassement qui nourrit la tentation de la violence, ou au contraire du fatalisme, et de la résignation, nous avons besoin d'une réponse éducative, culturelle, citoyenne, dans laquelle l'éducation populaire doit jouer un rôle majeur. Et cette réponse, c'est à nous de la construire.

Parce-que l'éducation populaire entend écouter et s'attaquer aux causes, plutôt que de camoufler les symptômes d'un mal-être profond. Parce-que l'éducation populaire, en offrant des cadres de réussite complémentaires à ceux de l'école pour les plus jeunes, en offrant des espaces d'apprentissage de la vie en commun, des espaces de construction de projets, de perspectives positives, permet de faire choisir l'engagement plutôt que la colère.

Quels sont les contacts que nous avons réellement avec ces jeunes en colère, ces jeunes « excentrées » ? Comment leur offrir les espaces collectifs pour grandir sereinement, faire l'expérience de la mixité sociale, culturelle, de genre, indispensable à la cohésion sociale ? Comment renouer avec une forme d'ambition originelle de l'éducation populaire qui était d'aller chercher les jeunes sans offre éducative, pour les emmener en vacances, au club de sport, au spectacle... ?

Beaucoup de questions, bien d'autres que nous nous poserons pendant ces trois jours, qui, à partir de ce fil rouge de l'accès aux droits et de la cohésion entre territoires, peuvent et doivent nous permettre, j'en suis convaincue, de donner un sens renouvelé à nos engagements pour l'éducation populaire.

Nous sommes dans un moment double défi. A la fois, il semble que l'éducation populaire n'a jamais été aussi fragile du point de vue de ses moyens. Et à la fois, elle n'a jamais été aussi indispensable pour maintenir, recréer, des espaces de lien social, d'éducation, et de pratique de la citoyenneté qui permet de faire du « vivre ensemble » non une expression galvaudée mais un objectif éducatif, à travers l'expérience vécue, sagement accompagnée. En somme : si nous savons nous en saisir, l'éducation populaire a un rôle majeur à jouer pour reconstruire la cohésion territoriale, la cohésion sociale, pour « refaire société ».

Et aujourd'hui, nous retrouver, nous former, réfléchir ensemble et construire NOS propositions lors de ces Rencontres : c'est déjà une manière de « faire société », à notre échelle.

Je ne saurais terminer sans remercier très chaleureusement tous les agents de la Ville de Poitiers qui s'affairent depuis des semaines pour organiser votre accueil. Grâce à elles et eux, grâce aussi à tous les acteurs du territoire qui se sont mobilisés, toutes les conditions sont réunies pour que nous passions de belles journées.

Alors, je vous souhaite de très belles Rencontres Nationales de l'Education Populaire !

Discours de Arnaud Tiercelin, Co-président du CNAJEP

<https://www.youtube.com/watch?v=Nc1CGLONBqQ&t=2948s> (0h18m45s à 28m45s)

Bonsoir à toutes, bonsoir à tous,

Je m'associe évidemment pleinement aux remerciements que vous venez de formuler madame la Maire, pour ce très bel événement.

Deux ans déjà et, je pense, un certain nombre d'entre vous étaient déjà là. On avait beaucoup plus froid à l'époque donc j'ai pris un col roulé et du coup... j'ai très chaud. Mais je pense que c'est aussi un bon signe sur ce qui s'annonce par rapport à nos propositions.

Deux ans déjà que, juste après la crise covid, rappelez-vous, nous nous étions mobilisés en nombre et nous avons déjà travaillé ensemble en confiance, comme vous l'avez dit, pour établir et élaborer ce manifeste pour l'éducation populaire. Un manifeste duquel nous allons repartir cette année, parce qu'il a marqué, je pense, un point d'étape : on a poussé un certain nombre de choses, on a pour partie convaincu, on n'a pas tout obtenu, loin de là, mais cette base, il nous semble important de vous proposer de la consolider, de la préciser et de lui donner une plus grande portée, une plus grande visibilité.

Deux ans plus tard nous sommes là nous sommes beaucoup plus nombreux, même si ça ne se voit pas forcément à cause des problèmes de train, nous sommes toujours autant mobilisés. Malgré les difficultés du quotidien nous avons tous fait l'effort de venir nous regrouper ici ensemble pour faire valoir nos actions très concrètes, nos valeurs, nos convictions et nos propositions. Pourquoi ? Peut-être parce que, en tout cas c'est mon sentiment, nous partageons un certain sentiment à la fois d'urgence et d'exigence pour l'action et la réflexion.

Aussi, il me semble parce que l'éducation populaire n'a jamais été aussi belle dans l'histoire que quand elle s'affrontait à des situations difficiles. Difficiles évidemment dans notre vie quotidienne mais aussi difficile parce que nous continuons à être mobilisés face à une crise sociale, démocratique, écologique, politique, assez inédite dont nous avons le sentiment qu'elle n'évolue pas forcément dans le bon sens. Très mobilisés aussi face à la multiplication des conflits, aux impacts sur notre sol des conflits, pour ne pas parler des guerres évidemment qui ont un impact très direct et qui menacent comme jamais le continent et la paix. La paix qui a été un des fondamentaux de mobilisation de l'éducation populaire au sortir de la guerre.

Nos engagements et nos actions sont des conditions essentielles, vous l'avez dit je ne saurais mieux le dire, pour lutter contre ces crises parce qu'en face évidemment, en tout cas ce que l'on constate, sont la progression des replis identitaires, la progression de la défiance démocratique, la montée des inégalités et des précarités qui en sont le lit évidemment et, la tentation du rejet de l'autre, la tentation des extrémismes et la tentation du recours à

l'autoritarisme, à la suspension des grandes libertés fondamentales dont la liberté associative. Bref, ce sentiment étrange et assez terrifiant qu'une forme de contamination saisit l'ensemble de la société par rapport à des idées dont on sait qu'elles viennent du champ des extrêmes droites. Et là il y a pour nous sans doute effectivement un appel à nous mobiliser plus que jamais parce que nous pensons, nous avons les convictions chevillées au corps qu'il faut que nous contribuions à construire des transitions justes pour un futur plus solidaire, du local à l'Europe et à l'international avec tous les habitants sur tous les territoires et sans aucune exclusive. Ceux qui étaient là il y a 2 ans se rappellent que nous avons eu un échange avec l'extrême droite sur cette question-là et cela me semble important de le rappeler et de réaffirmer nos convictions : pourquoi faisons-nous ce que ce que nous faisons malgré les difficultés ? Parce que nous sommes convaincus que c'est plus que jamais le moment de faire le pari de l'éducation, de la culture de l'engagement, de la mobilité, du sport pour tous. Parce que nous savons que cela sert l'émancipation, l'égalité, la solidarité, la démocratie, et, nous savons que c'est la solution plus que l'autoritarisme et la tentation libérale. Et c'est notamment le moment, et vous l'avez très bien dit, de parier sur les jeunes, toutes les jeunes, sans exclusive, qui sont une formidable ressource d'avenir et ce n'est pas une menace à punir, à discipliner ou à mettre pas. Il faut le dire et le redire et je pense que l'éducation populaire au quotidien dans ses pratiques le fait vivre.

Alors pour faire vivre cette ambition, évidemment on a besoin de reconnaissance et de soutien, vous l'avez dit, c'était déjà ce que nous essayions de pousser il y a 2 ans : reconnaissance et soutien. Très concrètement, l'éducation populaire traverse une crise, elle a besoin de reconnaissance et de soutien parce que ses métiers sont trop souvent fragilisés et précarisés, parce que ces modes d'organisation et d'engagement peuvent être fragilisés, évidemment au plan économique et au plan militant nous avons besoin de cette reconnaissance-là, de cette capacité que nous avons eu et que nous avons toujours à inventer, en mobilisant les habitants et tous les acteurs à coconstruire les politiques publiques et l'action collective au service de l'intérêt général, du lien social et au service de la République démocratique et sociale.

Nous l'avons fait historiquement et nous avons des exemples et des chantiers très concrets en cours qui s'ouvrent à nous : Comment met-on en travail une politique publique construite autour de la continuité du partenariat dans le champ de l'éducation ? C'est un beau chantier qui nous attend là dans les semaines qui viennent : sur les politiques éducatives globales, sur une continuité éducative vraiment appuyée par l'État qui lui donne enfin les moyens, avec un fond de soutien enfin revu, amplifié, ne se limitant pas qu'aux activités périscolaires. Voilà un des grands chantiers sans doute qui nous attend et dont, je n'en doute pas, nous aurons l'occasion de discuter.

L'amplification du nombre de partenaires de ces rencontres est un signe encourageant et je pense que nous aurons l'occasion de construire et de faire en confiance, nous aurons l'occasion d'avancer ensemble effectivement vers plus de reconnaissance même si nous pouvons déplorer sans doute que cela ne soit pas allé assez vite ou assez loin. Vous avez évoqué le comité de filière, il est plus que jamais urgent sans doute que collectivement nous nous redonnions l'ambition pour relancer ce comité de filière qui a marqué des acquis certains, vous les avez rappelés, mais qui a encore un chantier important devant lui. J'évoquais notamment la question de la continuité éducative, et nous en parlerons demain dans un atelier organisé par nos amis d'Hexopée, nous avons malgré tout une reconnaissance qui progresse et qui a progressé depuis 2 ans.

Je veux mentionner notamment la signature le 16 mai dernier : vous le savez peut-être, à l'occasion des 25 ans de la Charte éducation populaire culture nous avons résigné cette charte. Je pense que c'est un beau signe de reconnaissance parce que cette charte signée avec la ministre de la Culture marque très clairement une ambition pour la promotion des droits culturels et de la culture émancipatrice que nous défendons et il s'agissait d'une des propositions de notre Manifeste. Nous allons donc continuer à proposer des éléments et, cette année, l'idée est d'être très concret en partant de ce qui se fait au plus près des territoires.

C'est un enjeu des Manufactures de l'Éducation Populaire de demain, les manufactures sont des ateliers partant des pratiques concrètes. Nous vous invitons à partir de là à réfléchir collectivement à des propositions. Il va être important que l'on effectue cet exercice de faire des propositions. Pour nous c'est presque un exercice de démocratie implicite puisque l'idée que ces propositions c'est qu'ensuite nous les versions à la réflexion sur l'atelier des lois que vous avez présenté, madame la Maire, qui aura lieu le samedi. L'enjeu pour nous n'est pas uniquement symbolique, l'enjeu est d'être très concrets dans les propositions que nous allons discuter avec les six députés qui nous ont fait l'amitié de rejoindre nos travaux. L'enjeu est de poser des orientations publiques fortes et partagées sur l'éducation populaire. Soyons clair, le vote d'une loi ambitieuse d'orientation sur l'éducation populaire va être un chemin long, mais pour autant je pense qu'il est important de l'installer dans le débat public, dans le débat de la représentation parlementaire, parce que cette représentation nationale va avoir à se prononcer dans les prochaines semaines sur les priorités budgétaires pour le pays. Une des ambitions est de faire remonter l'éducation populaire dans le champ des préoccupations publiques et de l'horizon commun que nous nous donnons.

Alors nous aurons ce levier-là, et on en reparlera, nous aurons aussi la possibilité sans doute, concrètement, de continuer à « faire ensemble » et à reconstruire la confiance qui a parfois peut-être été un peu abîmée, soit par manque d'ambition commune soit par manque de

connaissance commune. D'où l'enjeu qu'ensemble, issus d'institutions diverses, nous nous connaissons et nous réfléchissons à la confiance, l'interconnaissance, l'ambition.

Vous le savez peut-être, on fête cette année les 10 ans de la Charte des engagements réciproques entre l'État les collectivités les et les associations. 10 ans qu'avec cette même idée de bâtir la confiance, de bâtir un horizon commun, cette charte avait été signée. 10 ans que nous avons prévu qu'elle soit déclinée sur les territoires, qu'elle soit déclinée dans les différents secteurs des politiques publiques. Et bien ce que en tout cas nous, CNAJEP, vous proposons c'est peut-être précisément lors de ces rencontres de relancer cette ambition là à l'occasion des 10 ans : relançons l'alliance de l'État, des collectivités et des associations de jeunesse et d'éducation populaire autour d'une idée d'une charte d'engagement pour l'éducation populaire. Cela sera un levier complémentaire de la proposition de loi dont pour le coup il ne tient qu'à nous de faire vivre sur les territoires et au local et nous nous chargerons d'essayer de convaincre l'Etat de l'utilité de la signer.

Vous voyez, et je termine là-dessus, le programme est riche il est à la hauteur de nos envies pour l'éducation populaire. Je vous souhaite donc de très belles rencontres créatives et engagées.

Discours de Claire Hédon

<https://www.youtube.com/watch?v=Nc1CGLONBqQ&t=2948s> : (0h58m45s à 1h33m55s)

Bonjour à tous et à toutes,

Je suis bien sûr très heureuse d'être ici parce que je suis une convaincue de l'éducation populaire. J'en suis issue et nous pouvons constater ici, à Poitiers, que cela forme aussi des Maires l'éducation populaire, cela forme des citoyens et je trouve que cet événement est très important parce que cela souligne le rôle de l'éducation et de l'éducation populaire dans l'accès à la culture et aux droits. L'éducation populaire joue un rôle absolument essentiel pour l'accès au droit partout et vraiment pour tous, sans oublier personne, et cette question de l'éducation aux droits, vous vous doutez bien que c'est vraiment au cœur de l'institution du Défenseur des droits et si vous me permettez, pour commencer, je voudrais dire quelques mots de l'institution du Défenseur des droits, parce que j'ai tout à fait conscience que nous sommes mal connus sur ce que nous faisons concrètement.

D'abord c'est une autorité administrative indépendante qui est inscrite dans la Constitution qui lui donne du poids en étant inscrite dans la Constitution et la loi de 2011. Notre rôle y est parfaitement exprimé : veiller au respect des droits et des libertés. La liberté associative par exemple en fait partie. Notre tâche s'exerce autour de deux missions principales : traiter les réclamations dans nos domaines de compétences, je vais y revenir, et promouvoir les droits et les libertés. Vous le savez, la lutte contre les discriminations est un enjeu fondamental pour la défense des droits des enfants, nous sommes l'organe de contrôle externe de la déontologie des forces de sécurité, nous sommes là aussi pour protéger, orienter les lanceurs d'alertes et le dernier point, pour défendre les droits des usagers des services publics. Je le cite en dernier mais en fait c'est 80 % de de nos réclamations et d'ailleurs, j'y reviendrai, le législateur a bien pensé qu'on était là aussi pour promouvoir les droits et les libertés, c'est-à-dire pas simplement pour régler des difficultés et des réclamations dans nos domaines de compétence mais bien pour dire à partir de ce qu'on observe : que faut-il faire pour mieux défendre les droits et les libertés ? Que faut-il changer dans la loi et c'est pour ça que nous rendons très régulièrement des avis au Parlement, que nous faisons des rapports et que nous faisons certaines recommandations au gouvernement. Pour faire ce travail, nous nous appuyons sur 205 agents majoritairement au siège et 600 délégués bénévoles qui sont dans les territoires. Des délégués territoriaux qui accueillent les réclamants en présentiel dans le contexte d'une très forte dématérialisation des démarches de service public. C'est une de nos grandes forces de pouvoir continuer à accueillir les réclamants : 138 000 réclamations l'année dernière soit une augmentation de plus de 10 % par an depuis que je suis là à la tête de l'institution. On est passé de 100 000 à 138 000 donc depuis 2020. Ça dit quelque chose des difficultés d'accès au droit

parce que je ne pense pas que ce soit la notoriété de l'institution qui fasse générer cette augmentation. Ça dit quelque chose des difficultés et en fait, d'où je suis évidemment, j'observe ce qui ne va pas dans la société. Je le dis, je ne vois que ce qui ne va pas, je ne vois pas tout ce qui fonctionne, mais tout ce qui ne va pas en termes d'accès aux droits... et donc de cohésion sociale...ainsi que des obstacles que rencontrent les personnes pour défendre leurs droits.

Il y a quatre points que je voudrais aborder avec vous aujourd'hui :

D'abord un premier point sur cet éloignement des services publics et qu'est-ce que ça dit de l'éloignement des droits. Le deuxième point, puisqu'on est ici et qu'on en parle, c'est la question du droit aux loisirs à la culture et au sport, du droit aussi à la parole d'être entendu et comment une institution comme la nôtre cherche à se rendre accessible dans ces domaines. Je vous l'ai dit, la plupart des saisines que nous recevons concerne les services publics concernant des absences de réponses, de prise en considération des arguments, de délais de traitement que ce soit, et je n'accuse pas des services publics en disant ça, des traitements en préfecture, à la CAF, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour toucher sa retraite, etc., on note également des défauts d'informations. Le Conseil d'État l'a dit dans son dernier rapport, il parle même de fossé sur le « dernier kilomètre » des politiques publiques qui se crée finalement. Cette dégradation des relations avec les services publics entraîne des difficultés d'accès à ces droits et de pouvoir être respecté dans ces droits. Et quand je dis ça je n'ai vraiment aucune accusation contre les agents publics, je pense que l'on manque d'agent public, pour réussir à accéder à ces droits il faut bien qu'il y ait des personnes pour accompagner et les rendre concrets. Evidemment, vous le savez, on a régulièrement dit que la dématérialisation des démarches pouvait justement éloigner du droit, entendons-nous bien, la numérisation la dématérialisation c'est une chance ça peut simplifier les démarches mais la réalité, nous avons rendu deux rapports sur cette question, le CREDOC l'a dit très récemment : c'est près d'un tiers de la population française qui est éloignée du numérique c'est à dire on additionne ceux qui sont en difficulté avec le numérique avec ceux qui n'ont pas internet. Parce que oui il y a encore des gens qui n'ont pas internet. Et bien ça fait près d'un tiers de la population française des plus 18 ans qui est de fait éloigné du numérique et dans ce contexte ce n'est pas possible que les démarches soient uniquement dématérialisées. C'est très bien pour certains mais ça ne peut pas être généralisé et il faut maintenir des accueils. Et puis qu'est-ce que ça dit cette dématérialisation ? Elle témoigne quand même d'un report sur l'utilisateur de tâches qui par le passé incombaient à l'administration, et du coup on demande à l'utilisateur de s'adapter, alors que je vous rappelle que le fondement du service public c'est que c'est à lui de s'adapter à l'utilisateur, et là on demande à l'utilisateur de s'équiper, de se former, d'être capable de faire des démarches en ligne, tout en comprenant le langage administratif, et de ne pas commettre d'erreurs. Et ça, ça dit quelque chose de ce que nous voulons comme service public pour pouvoir justement

accéder aux droits. Et ça met évidemment plus en difficulté des publics vulnérables qu'ils soient des publics précaires étrangers, qu'ils soient des personnes âgées, des personnes en situation de handicap... d'ailleurs merci beaucoup pour l'interprétation en langue des signes et je suis vraiment désolé parce que je sais que je parle trop vite donc vous avez le droit de me faire signe de temps en temps quand c'est plus possible en termes d'interprétation. Ça dit vraiment quelque chose de l'attention qu'on porte pour que tous puissent avoir accès aux droits. Et nous avons toujours dit qu'il fallait des alternatives au numérique, c'est-à-dire à la fois pouvoir déposer un dossier papier, pouvoir avoir un rendez-vous et nous avons aussi dit qu'il pouvait y avoir des réponses qui soient faites au téléphone. Mais qu'est-ce qu'on a observé dans l'enquête qu'on a menée l'année dernière avec l'Institut National de la consommation, avec l'INC, c'est qu'on a voulu étudier les réponses qui sont apportées par les plateformes téléphoniques de quatre services publics dans lequel il y avait à la fois l'assurance maladie, la vieillesse, la maladie et l'emploi. Et bien qu'est-ce qui se passe ? Sur 1 500 appels, 40 % n'ont pas abouti, les réponses ne sont pas non plus toujours satisfaisantes, et surtout, on a vu plusieurs fois où la personne dit : ou je n'ai pas internet, ou je ne sais pas m'en servir, et à qui on dit : bien vous trouverez toutes ces informations sur le site internet... donc ça, on voit bien qu'on a des difficultés qui persistent et ce recul des services publics on l'observe de façon très concrète sur les territoires. Je voudrais vous dire un mot sur ce qu'on a observé par exemple aux Antilles. On a fait un rapport sur l'accès aux services public en Martinique et en Guadeloupe. Qu'est-ce qu'on a observé de façon très concrète : des travailleurs âgés qui mettent 1 an, 18 mois, 2 ans, à toucher leur retrait en Martinique. Donc ils sont à la retraite, ils ne touchent rien pendant tout ce temps-là. On a d'ailleurs aussi des difficultés en Île-de-France là-dessus. En Guadeloupe c'est l'accès à l'eau qui est très aléatoire. Les factures, d'ailleurs aussi. Aux Antilles en général, à cause de problèmes de transport scolaire, de fermeture de classe, d'événements climatiques, jusqu'à 20 % d'heures de cours en moins à l'école. 20 % de cours en moins en primaire c'est une année en moins, c'est une année scolaire en moins. On ne part pas à égalité de chances quand on est confronté à ce genre de difficultés. Dans toute cette question encore de service public je voudrais vous vous citer une des décisions qu'on a rendues, qu'on a appelé « les lycéens sans lycées ». A la rentrée de septembre 2022 on est alerté sur des lycéens, en fin de 3e admis en seconde et non affecté dans un lycée à la rentrée scolaire en septembre. Et du coup, on part en enquête suite à des réclamations. Beaucoup en médiation mais aussi quand la médiation n'est pas possible on part, ce qu'on appelle, en instruction. Nous avons de forts pouvoirs d'instruction : on est en fait obligé de nous répondre et nous pouvons enquêter, demander des pièces, demander des auditions, faire visites sur place et puis après, vous le savez bien, nous rendons des décisions mais on n'a pas de pouvoir de contraintes. Alors on cherche régulièrement à faire un suivi de nos recommandations. Sur cette question des « lycéens sans lycée », donc on part en enquête auprès du ministère de l'Éducation Nationale

et on découvre qu'à la rentrée 2022, 18 000 jeunes qui n'avaient pas été affectés à la rentrée l'ont été au cours du mois de septembre, octobre mais vous vous rendez compte ? Vous rentrez au lycée avec un mois, 5 semaines, 6 semaines de retard, quand ce n'est pas 2 mois...vous ne partez pas non plus avec les mêmes chances. Et donc on a demandé, on a redemandé, les chiffres pour la rentrée 2023 et c'était passé à 27 000. Donc ça ne va pas en s'améliorant et d'ailleurs l'éducation nationale le reconnaît, ce qui est intéressant dans notre demande, c'est qu'eux-mêmes n'avaient pas les chiffres globaux donc c'est intéressant de les avoir. Là-dessus nous avons fait un certain nombre de recommandations dont la question d'avoir l'ensemble des outils « Affelnet » d'orientation et d'affectation, pour ceux qui ont des enfants qui rentrent en seconde, ils voient bien ce que c'est à remplir, que tous ces tours qui permettent d'affecter dans un lycée soit fait dans le courant du mois de juillet parce qu'il y avait un dernier tour qui était fin août et que après, si les personnes, si les jeunes n'ont pas été affectés, que les familles puisse voir quelqu'un au rectorat et je veux dire la question du rendez-vous physique ou comment on fait si mon enfant n'a pas été affecté me paraît essentiel. Et nous allons continuer à suivre, à être vigilant du qu'est-ce qui se passe à la rentrée 2024. Le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé à ce que déjà tous les tours Affelnet aient lieu en juillet. Donc vous voyez de temps en temps on arrive à faire bouger les choses. Nous suivrons la réelle efficacité et puis surtout la question : est-ce que les personnes seront reçues en présence ? Mon autre inquiétude aussi sur la question de l'éloignement des services publics, c'est la question du droit des étrangers. Aujourd'hui un quart des 138 000 réclamations concernent les droits des étrangers. Et dedans, dans les 3 quart des cas, des personnes qui demandent simplement le renouvellement de carte de séjour, qui sont là déjà depuis plusieurs années, parfaitement intégrés, qui travaillent et qui se retrouvent en situation irrégulière, mise à mal par l'administration, parce que leur dossier n'est pas traité à temps. C'est vraiment là les délais de traitement, les renouvellements de récépissés de dossiers et évidemment c'est quelque chose qui nous inquiète, qui met en très grande difficulté les étrangers en question qui, pour certains, perdent leurs emplois. C'est ce que nous observons dans nos réclamations. Même chose là-dessus : je n'ai pas d'accusation contre les agents dans les préfectures qui cherchent à faire au mieux. La Cour des comptes l'a dit elle-même, la réduction des effectifs de façon beaucoup trop importante à générer des difficultés. C'est bien pour ça que je disais tout à l'heure qu'il nous faut des agents pour que les droits des personnes soient respectés. Evidemment ce dysfonctionnement structurel m'inquiète aussi sur une institution comme la nôtre parce que je vous ai dit que c'était un quart des réclamations en 2023. Si je prends les trois premiers mois de l'année c'est 30 % de nos réclamations. Sur ces dossiers nos délégués essaient de joindre la préfecture pour que le dossier soit traité en urgence parce que la personne est en train de perdre son emploi ou l'a déjà perdu et qu'il faudrait réparer les choses le plus rapidement possible. Vous imaginez bien aussi que dans ce contexte la loi relative à l'immigration

n'apporte absolument aucune réponse et je l'ai dit dans deux avis au Parlement : cet éloignement des services publics est évidemment pour moi une inquiétude dans le respect des droits des personnes et je pense qu'une partie de la réponse est vraiment du côté de la considération de tous comme sujet de droit. Elle est à trouver je pense aussi dans l'éducation au droit qui permet de les connaître et de les exercer et là-dessus l'éducation populaire donne la capacité d'agir, elle permet à chacun de reconnaître et d'avoir conscience qu'il est sujet de droit. Aussi de la prise en compte de sa parole et des questions d'accès à la culture. Je voudrais m'arrêter quelques instants sur ce nécessaire respect du droit aux loisirs, au sport et à la culture. Penser ensemble loisirs et enfants ça ne pose pas trop de difficultés, en revanche loisirs et droit on sent bien que c'est nettement moins évident. Peut-être d'ailleurs parce qu'on considère que les loisirs seraient quelque chose d'anecdotique et peut-être de trop anecdotique pour que le droit s'en préoccupe. Et pourtant le droit aux loisirs est depuis très longtemps inscrit dans nos textes, consacrés dans nos textes les plus fondamentaux, que ce soit notre Constitution avec le préambule de 1946 et ainsi que la convention internationale des droits de l'enfant. Et, même si parfois il est reconnu comme un droit, le droit au loisir reçoit rarement la considération qu'il mérite et pourtant je suis convaincu que c'est une condition absolument essentielle du développement de l'enfant. Par les loisirs, le sport, la culture, l'enfant développe ses sens, son rapport aux autres, à son environnement, aux règles. Il cultive aussi des capacités motrices d'observation. Ça éveille sa sensibilité, ça entretient sa curiosité, révèle ses goûts. Nous avons rendu notre dernier rapport... tous les ans nous devons faire un rapport annuel sur les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant et justement l'année dernière, avec la perspective de l'arrivée des Jeux Olympiques, nous l'avons réalisé sur le droit aux loisirs, au sport, et on y a voulu évidemment intégrer la culture. Et d'abord deux points sur lequel je voudrais insister dans ce que dit ce rapport. Le premier c'est la question de l'écart entre les familles. Dans les familles à haut revenu, 6 enfants sur 10 sont inscrits dans une association culturelle ou sportive. C'est deux fois moins dans les familles à bas revenu : c'est 3/10. Et quand on fait ce genre de rapport on interroge les personnes concernées : 3800 enfants ont été auditionnés. Qu'est-ce qu'ils nous ont dit ? D'abord beaucoup de points communs. Les enfants... vous savez quand on dit nous « droit de l'enfant » c'est jusqu'à 18 ans. C'est les mineurs... qu'est-ce qu'ils nous ont dit ? En fait plein de choses communes dans les enfants qui étaient en quartier prioritaire de la ville et en zone rurale. Quels étaient pour eux les obstacles d'accès à la culture et au sport ? C'était la question du coût et la question de l'éloignement donc ce que vous avez dit tout à l'heure sur les questions de mobilité évidemment m'intéresse beaucoup et j'en veux bien le résultat parce que c'est effectivement ce que nous disent les personnes. Les équipements sportifs et culturels ne sont pas forcément à proximité et donc il y a une question d'éloignement. Le troisième point que je que je voulais développer avec vous c'est le fait que c'est absolument indispensable que les

enfants et les jeunes sachent que c'est un droit d'être entendu. La question de l'écoute de la parole de l'enfant est par ailleurs précisée dans la convention internationale des droits de l'enfant. On avait par ailleurs fait notre rapport sur la prise en compte de la parole de l'enfant comme droits de l'enfant en 2020. Si on veut convaincre de la nécessité de prendre en compte la parole de l'enfant, il suffit de regarder ce que sa négligence apporte finalement comme conséquence. Tout petit un enfant dont on n'éveille ni ne recueille la parole est un enfant qui est susceptible d'avoir lui-même des troubles du langage, d'attachement, du comportement. Souvent l'enfant est considéré comme étant fragile, vulnérable, incapable d'user de sa raison, et du coup on ne voit pas tellement l'intérêt de lui demander son avis, de pouvoir l'écouter, pourtant je pense que c'est absolument indispensable que les enfants ne soient pas dépossédés de leur pouvoir d'agir, qu'ils puissent participer aux décisions qui les concernent, évidemment de façon différente suivant les âges. Et l'éducation sur toutes ces formes, elle a un rôle à jouer car pour que la participation des enfants et des jeunes, et je pense que là j'ai un public convaincu là-dessus, soit réellement effective et prise en compte. Ça doit se préparer, ça doit s'accompagner... ça s'apprend, ce n'est pas inné et là-dessus l'éducation populaire pour moi joue un rôle absolument, absolument, essentiel. Et veillez à associer les enfants à des instances scolaires, politiques ou administratives au-delà du bénéfice pour les enfants... je suis convaincue que c'est un gain pour l'ensemble de la société et que cela pourra servir à tous... Tant que les contributions justement de jeunes, d'enfants, de public plus en difficulté seront négligés, notre démocratie ne restera pas aboutie, restera finalement détachée d'une partie de ses membres qu'elle prive de leurs droits. Et l'éducation populaire a toute sa place parce qu'elle renforce notre démocratie. Elle va à la rencontre justement de personnes qui en ont besoin et cette question du « Aller vers », c'est une question qui préoccupe beaucoup l'institution que je dirige parce que, on s'est nous-même aperçu que l'institution n'est pas forcément connue du grand public. On peut d'ailleurs se questionner du fondement de sa création : la défense des droits et des libertés passe par la justice. Finalement, l'institution a été créée pour ceux qui sont le plus éloignés du droit, pour des publics vulnérables. Il s'agit aussi bien des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes précaires, des étrangers, des personnes en situation de handicap, des personnes qui sont discriminées. Et donc on va fait tout un travail du « aller vers » d'abord dans la clarification de notre langage, on trouve que l'administration a un langage abscond, nos courriers et nos réponses n'étaient pas forcément tout le temps explicite par exemple. On a également souhaité faciliter la saisine par notre site internet, de faire des permanences de nos délégués territoriaux au plus près des personnes en difficultés, ça peut être dans des CCAS, des missions locales, des associations. Nous avons aussi un téléphone, le 3928 pour les personnes victimes de discriminations où elles peuvent avoir des informations et elles ont au bout du fil des personnes formées juridiquement pour leurs donner des informations. On a rendu gratuit notre téléphone en détention, pour les

détenus au 3141. Un ensemble d'outils pour essayer d'aller au plus proche des personnes qui ont du mal à faire valoir leurs droits. On a aussi nous jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant et de la lutte contre les discriminations qui sont des services civiques qui sont une centaine chaque année et qui vont des écoles, collèges, lycées et des structures d'éducation populaire parler des droits de l'enfant et de la lutte contre les discriminations. Je crois vraiment qu'exercer ses droits cela ne va pas de soi, cela s'apprend, ça suppose de les connaître, de savoir quand et comment les faire valoir, d'être en mesure de les défendre, d'oser le faire, on parle beaucoup de non recours mais que fait-on pour être sûr que les personnes aient un recours à leurs droits ? Je rappelle d'ailleurs que l'éducation est selon la loi la 1^{ère} priorité nationale et il est plus nécessaire que jamais de réaffirmer qu'à travers leurs universalités les droits et les libertés s'attachent à la personne, sont indissociables des liens sociaux qu'ils contribuent à construire et à consolider. Défendre les droits, les faire respecter, les mobiliser, permet de donner corps à la société par la compréhension des valeurs communes. L'éducation populaire y contribue et par là elle contribue à notre cohésion sociale et à notre démocratie.

Je vous remercie.

Les questions et interventions du public sont disponibles sur le lien vidéo à partir de 1h20.

2- Tables rondes

2.1. Table ronde « Quartiers populaires, territoires ruraux, outre-mer : comment l'éducation populaire contribue pour lutter contre le recul de l'accès aux droits ? »

Animée par Arnaud Gonzague, du « *Nouvel Obs* »

Intervenants et intervenantes à la table ronde :

- Brigitte Adame, adjointe au maire de Saint-Denis de La Réunion
- Tarik Touahria, président de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France.
- Clara Deville, chargée de recherche en sociologie à l'INRAE, membre du CESAER et chercheuse associée au CURAPP-ESS.
- Ramissa Slimane, membre du bureau national et présidente de la délégation toulousaine de l'Association Pas sans Nous.
- Pierre Procolam, président des Ceméa Martinique.

Pour voir la table ronde : <https://www.youtube.com/watch?v=Nc1CGLONBqQ> (1h34m00s à 2h56m30s)

2.2. Table ronde « L'histoire et l'actualité des temps libérés »

Animée par Anne Carayon, directrice générale de la JPA (Jeunesse en Plein Air) et présidente de la Commission Éducation Populaire du Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ).

Intervenants et intervenantes à la table ronde :

- Jacqueline Doneddu, alliée bénévole et responsable du département vacances au Mouvement ATD Quart Monde.
- Denis Adam, conseiller d'éducation populaire, maître de conférences associé à l'Université Sorbonne Paris-Nord.
- Laurent Besse, maître de conférences en histoire contemporaine à l'IUT de Tours département carrières sociales.

Pour voir la table ronde : <https://www.youtube.com/watch?v=i9UcUdVHgxI&t=1650s> (27m30s à 1h49m50s)

3. Les Manufactures de l'éducation populaire

Une cinquantaine d'ateliers se sont déroulés dans les maisons de quartier et lieux ressources de Poitiers.

Des associations d'éducation populaire et des collectivités se sont mobilisées pour faire vivre aux participantes et participants des RNEP des pratiques, une démarche d'éducation populaire et partager leurs savoir-faire autour d'une thématique.

Ces « manufactures de l'éducation populaire », ateliers thématiques contributifs et de formation, permettent le croisement des savoirs et des savoir-faire sur les enjeux de l'éducation populaire et leur déclinaison concrète.

Il s'agissait de se poser collectivement les questions de cette nouvelle édition des rencontres à partir d'une pratique concrète :

- Comment l'éducation populaire pense et propose des « espaces » dans les territoires (urbains, ruraux, TOM...)?
- Comment elle s'invite dans le temps libéré et permet, par des méthodes participatives, aux personnes d'être acteurs et actrices de leur vie et de leur territoire de vie ?

Ces éléments permettaient également de pouvoir alimenter le travail d'argumentaire en vue de l'atelier de co-construction d'une proposition de loi de programmation pour l'éducation populaire.

Les éléments ci-dessous sont issue des ateliers, regroupés par grandes thématiques.

3.1. Modèle économique de l'éducation populaire

3.1.1. Atelier « Comment penser un financement ambitieux pour l'éducation populaire ? (et comment nos amis belges peuvent nous y aider ?) »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Collectif des Associations Citoyennes (CAC)**

Objet de l'atelier :

La recherche de financements est une préoccupation importante du monde associatif qui influence fortement son fonctionnement, comment porter un regard commun sur un autre financement ?

À partir de la présentation du dispositif belge-Wallon de financement de l'éducation permanente et des constats de la situation française, formaliser des pistes de financements plus pérennes de l'éducation populaire en France.

Propositions ressortant des échanges

1/ Quand les associations reçoivent de l'argent public, elles en rendent compte, mais chaque financeur à ses propres critères, exigences et format... Il s'agirait d'**inventer un modèle de « bilan » qui serait un document unique à rendre à l'ensemble des financeurs** et qui serait préalablement travaillé ensemble (financeurs et associations d'éducation populaire) sur les attendus à rendre ; notamment en prévoyant une part d'auto-évaluation à partir d'un questionnement coconstruit (s'inspirer des dialogues de gestion ou des programmes concertés pluri-acteurs, outil de la coopération internationale).

Simplifier le format de bilan via la reconnaissance de l'objet social de l'association (permettant d'utiliser les rapports moral et d'activité).

2/ **Faire reconnaître la subvention pluriannuelle de fonctionnement comme socle du financement associatif de l'éducation populaire** légitimant sa capacité d'agir et

d'expérimenter, en dehors de tout financement de dispositif. Et ainsi renouer avec le principe d'une charte d'engagements réciproques (mutuelles) déclinables au niveau des collectivités.

Reconnaitre l'utilité publique de l'action associative et légitimer par la procédure d'auto-évaluation avec une charte et un cahier des charges transparents et coconstruit.

3/ Mettre en place une formation initiale et continue des agents publics à l'éducation populaire

4/ Dans le cadre des marchés publics, permettre aux associations d'éducation populaire de dégager une marge d'excédent raisonnable (5%).

Citations illustrant l'atelier :

=> « *Le modèle unique des financements s'oppose à la richesse de la créativité dans les territoires* »

=> « *les modèles des mastodontes associatifs qui se développent sont de véritables aspirateurs à financements* »

=> « *l'Etat vassalise les associations et aussi les collectivités* »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Consensus : pas de coupe budgétaire dans les budgets de l'Education Populaire, abonder les fonds en réinstaurant l'impôt sur les grandes fortunes et fléchant ces fonds.

3.1.2. Atelier « Mobilisation des employeurs de l'Education populaire »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **HEXOPEE**

Objet de l'atelier :

Aborder la mobilisation des employeurs suite à la campagne « soutiens l'éducation populaire ».

Réfléchir collectivement à « Comment faire pour ? » sur 4 thématiques et formuler des idées et des propositions :

- Demandes immédiates d'un soutien à l'Educ pop
- Mise en place des PEDT de nouvelle génération : collectivités, pouvoirs publics et AJEP
- Mettre en place une Conférence des financeurs nationales et conférences des financeurs territoriales.
- Sans association pas de vie locale, pas de pacte social

Synthèse :

La mobilisation des employeurs de l'Education populaire est initiée il y a 3 mois, le 15 février à partir du Baromètre Hexopée : elle constate un point de tension entre d'un côté l'augmentation des charges courantes plus importantes liés principalement à l'impact de l'inflation, l'augmentation des salaires, et constate un triplement du nombre de structures menacées dans leur fonctionnement (3%) soit pour 25000 AJEP, 1000 structures menacées.

C'est une mobilisation à l'image de la mobilisation de la Fédération des Centres sociaux.

D'un point de vue politique, et d'un point de vue structurant sur les territoires, c'est 3200/3300 structures qui l'ont signée, des maires qui l'ont signée dont la maire de Poitiers, le Président du CFA, avec le Cnajep qui a structuré aussi ce soutien.

Dans le déroulé de cette mobilisation de la signature de l'appel puis l'interpellation des parlementaires – sénatrice Colombe Brossel qui a interpellé l'Assemblée, il y a eu une demande de rendez-vous avec le premier ministre, pour affirmer une volonté d'une co-construction d'un cadre politique, avec une impulsion du gouvernement.

Dans notre démarche l'ambition est donc d'exploiter ce temps des RNEP, pour diffuser et faire émerger des idées opérationnelles pour soutenir cette mobilisation.

Pour Hexopée, intervention d'Antoine Tredez : le risque est grand que ce chiffre de 3% augmente. Dans ce contexte nous portons 2 propositions phares :

- l'organisation d'une conférence des financeurs, avec les pouvoirs publics (Etat, Cnaf, Collectivités locales, employeurs associatif), et déclinée localement, notamment au Comité de filière Animation.
- Et le volet social, RH des PEDT nouvelle génération, portée dans le cadre des 36 propositions du Cnajep.

Pour le CNAJEP, Intervention de Pierre Benhalla : la charte d'engagement réciproque, est une brique importante de notre mobilisation pour faire reconnaître les AJEP pour ce qu'elles font et aussi pour ce qu'elles sont. Ainsi, il faut tenir compte de cela pour les financements : reconnaître l'action directe et sa philosophie, son caractère politique, ne se situant ni dans le marché, ni dans la commande publique. Cette position doit être soutenue par les associations d'élus de manière forte, pour ne pas créer un grand marché de la commande publique, illustré par notamment la part de la commande publique réservée aux associations, estimée à 2% du Budget de l'Etat proposé par le CESE cette semaine.

Quand on parle de ce que font les associations, la question de la filière Animation est posée. On est dans un contexte où le nombre d'enfants/mineurs accueillis a plus que doublé, évolution très massive, qui pose la question de l'accès. Ces temps complémentaires sont nécessaires pour dire quels sont les moyens que nous réservons pour accueillir ces enfants, dans ce contexte de cette augmentation significative.

Le lien ici avec le Comité de filière est structurant : qualitativement comment on améliore l'accueil, et de l'autre comment on le finance ? Dégager là aussi les moyens nécessaires pour se donner cette ambition. Ça permet de poser les sujets sur la table, et produire des avis. Première année du CFA, dans un cadre assez inédit, pour la 1ère fois de l'histoire, il y a un espace qui rassemble toutes les familles d'acteurs pour construire une parole commune ; mais l'espace ne suffit pas si l'Etat ne se positionne pas sur une ambition commune.

Les AJEPS et Hexopée ont produit un document avec 36 premières propositions pour faire évoluer la filière Animation.

Enjeux majeurs sur la filière, comment – en fonction de notre responsabilité – porter des éléments ?

Deux éléments chapeaux :

Arrêter avec le morcellement des dispositifs (Plan mercredi, Pass colo) -repris aussi par les Centres sociaux. Cadre local de dialogue, mettre en lien les orientations qu'on se donne, en synergie ; et un outil le PEDT (ambition politique et moyens coordonnées pour le faire vivre). Créer un continuum enfants / adolescents dans le contexte (repris en BO qui pose la tranche d'âge 13 – 25 ans). Parallèlement intégrer les propositions d'Hexopée : emplois formations, financement. Ambition portée sur le morcellement des emplois, les qualifications, comment on arrive à construire des temps de travail + complet et la formation ?

Concernant le financement : Proposition d'une Conférence des financeurs, sous l'impulsion de l'Etat (à l'image de la Petite enfance), et comment on arrive à articuler les moyens. Au sein du CFA, on n'a pas tout réussi, mais pour donner l'exemple de la COG CNAF, le CFA a permis de poser une inflexion à la hausse avec la mobilisation des acteurs du CFA dont le Cnajep et Hexopée, car il y a un sujet, celui de la hauteur du financement de cette ambition-là. Pour ce faire, nous portons l'idée de faire un lien avec les CAF, dans le cadre des conventions territoriales globales - pas de mille-feuilles, mais une ambition de continuité éducative sur le volet enfance jeunesse d'une CTG.

Actuellement le CFA reste en attente d'un renouveau et d'un rebond. Pas d'opposition à la dernière plénière, échange poli avec Sarah El Haïry. Mais l'Etat n'intègre pas suffisamment les avis et propositions. Des collectivités locales sont au RV, et le constat d'un Etat qui fait peser sur la filière un risque permanent. Les revendications d'un cadre de reconnaissance à la hauteur des enjeux est donc un axe important.

Pour Intercommunalité de France avec l'enfance et la jeunesse, intervention de Marie Morvan : Historiquement Interco est positionnée sur des domaines durs (eau assainissement, voirie, transport) avec un glissement maintenant sur le social et sur l'enfance et la jeunesse. En 2025 création d'une commission cohésion sociale, santé jeunesse engagement citoyen.

Il y a en effet une problématique de transfert de compétence entre les communes et intercommunalité, pour assurer une transversalité une subsidiarité et une continuité de service quel que soit leur commune de résidence et leur logique.

On parle plutôt que de bassin de vie, de bassin du vécu des familles, qui évoluent sur plusieurs communes, ou groupement de commune, avec un maillage différencié des services publics : garantir la continuité aux services reste donc essentiel, dans un continuum éducatif à tous les âges de la vie.

Des actions plus sociales sont intégrées dans un contrat cadre (Convention territoriale globale), avec des PEDT interco PEDT-I, avec le tissu associatif local associant la CAF/ MSA, le Conseil départemental, pour être dans une même dynamique et apporter un gain de plus-value sur les politiques de jeunesse ; avec la mise en avant d'une synergie dans un contexte très éclaté dans ces dispositifs et la mise en avant d'une interco ensemble, sans chercher à faire à la place de, de chercher plutôt à les coordonner au service de l'émancipation et de l'autonomie des jeunes. L'écosystème est assez éclaté.

Intercommunalité de France s'est donc inscrite dans une étude avec ANACEJ, à partir d'un panel de 8 intercos : Différents niveaux d'intervention, maturité. Différentes centralisations des dispositifs jusqu'à des politiques tarifaires, transport, insertion, PEDT locaux, CTG.

Cette étude conforte des pistes pour une vision intégrée d'une politique de jeunesse et 3 enseignements :

1. Prendre le temps du diagnostic partagé, base d'un langage commun entre acteurs. Associer les habitants et les jeunes, via la mobilisation des établissements scolaires, et les structures de jeunesse (camion itinérant Toc Toc, interrogé 800 familles), PESL spécialité dans les intercos de la Manche. Retours de 500 jeunes en allant sur leur lieu de vie (sortie du Lycée, MacDo et terrain de sport). Achat d'un Van, service enfance jeunesse. Base intéressante. Avec un sujet de Territoire littoral, enjeu de résilience maritime : sujets environnements traités, dans une méthode Educ pop. Ce levier d'associer différents services, à partir des méthodes d'Educ pop.
2. Levier de constituer un réseau des secteurs jeunes, avec les profs et les élus des services : acculturation entre pairs. Les élus parlent aux élus, les services aussi ;

Investissement sur une ingénierie politique : métier de la coordination (CTG/PEDT), en lien direct avec les jeunes. Constat : on partage les tensions sur ces métiers, dans l'étude des intercos travaillent des logiques de mutualisation de personnel, un vivier d'agent pour garantir le service aux jeunes et aux familles.

3. Animation de la dynamique partenariale à différentes échelles : gouvernance du bloc local c'est un enjeu (Mairies et Interco, et la conférence des Maires, les acculturer à ce que sont ces métiers (Coordination, Animation). Partager avec les élus et les différents conseils municipaux est incontournable. Désigner un VP aux Jeunesses, et avec une commission dédiée aux politiques de jeunesse (élus municipaux et communautaires). Ex de 2 intercos normandes dans la Manche, département qui a une animation des PESL menée par les intercos sur son territoire, réel travail de mise en réseau sur leur territoire, collectivités et associations, travail sur la pression budgétaire et les effectifs.

Concernant le CFA, Interco participe, et s'inscrit dans le renouveau des PEDT. Quelle place avec la CTG CAF globale ? Un panel assez hétérogène sur les PEDT et les PEDTI et en intelligence avec les PEDT préexistant. L'approche est complémentaire, dans un système de péréquation et de subsidiarité pour mailler le territoire pour un accès facilité aux jeunes et aux familles. Dans ce contexte Interco de France est raccord avec les constats et les acteurs du CFA : contexte assez alarmant et pessimiste sur les financements et en accord sur l'instrument que peut représenter la CTG et les PEDT. Mais il y a un retrait de l'Etat, et une incitation à aller négocier chaque interco sur un département qui pose question. On va être plusieurs collectivités en vis-à-vis de la CAF, point de vigilance sur la partie financement.

Ressources :

- [Enquete-Intercommunalites-de-France Anacej.pdf \(intercommunalites.fr\)](#) étude Anacej Interco de France sur Politique de jeunesse et engagement des jeunes : les actions des intercommunalités
- [Mobilisation pour l'éducation populaire | Le Club \(mediapart.fr\)](#) La campagne Hexopée
- [comite-filière \(frmjc-occitanie.net\)](#) 36 propositions des AJEP et Hexopée
- [Les publications du comité de filière Animation | jeunes.gouv.fr](#) Les avis du Comités de filière

Propositions ressortant des échanges

GT1 Les propositions immédiates, concrètes pour donner suite à la mobilisation :

- L'évolution des subventions
- L'inflation
- Les cessations de paiement
- Les trésoreries

Ne pas entrer dans le sujet, dans une position de victime, il faudrait revenir aux fondamentaux, un secteur qui vise à un projet de société (transformation sociale – champ politique) ? Est-ce qu'on peut faire avec ou sans l'Education populaire ? Faire une politique avec des citoyens, c'est le sens même de ce que l'on fait !

Plus de ministère de plein exercice, Educ pop absente... une revendication importante sur laquelle revenir !

Co-construction certes, on en parle beaucoup (dans une logique de réparation sociale) ? mais c'est rarement suivi des faits. En fait on veut participer en amont ?

Qu'est-ce qu'on demande ? on est subordonné, qu'elle est notre « marque employeur » ? Qu'est-ce qu'on a comme plus-value ? Nos forces, ce qu'on peut apporter ? d'abord pour nous même. Définition de nos champs d'intervention.

Nous on a une mission transversale, et politique, ce qui nous identifie et on passe notre temps à rentrer dans des dispositifs, qui ne considèrent pas assez cette dimension transversale. Dispositifs à revoir ?

A l'échelle locale ou de manière parcellaire, qu'est-ce qui se passerait si sur une journée on fermait ? quel serait l'impact d'une société sans Educ Pop.

Modèle de société, l'Educ pop c'est quoi ? plein de gens ne savent pas de quoi on parle. Clairement on doit convaincre, communiquer ? vs on ne parle pas de la culture et de l'Educ pop, dans le dernier rapport Woerth. Grosse campagne au niveau national ! Arriver à inverser ça.

Réaction : inversion de la charge de la preuve, intéressant une journée de mobilisation sans EP. Faire la démonstration, en allant toucher l'habitant ! Qu'est-ce qu'il n'y a pas ! Une grève ? Campagne pour promouvoir l'Education populaire du Cnajep, ça a été difficile de maintenir à l'époque. Qu'est-ce qu'on veut demander ? Démonstration pour porter quoi ? Encore faut-il définir ce qui est différent, repolitiser.

On situe bien le débat, en disant que nous allons chercher une ambition politique ! La charte des engagements réciproques le dit bien, et apporte une définition. (Citation du préambule de la Charte), avec toutes les Assos de collectivités qui s'y retrouvent, gagner l'engagement ! repenser une campagne à partir de ça.

GT 2 PEDT nouvelle génération

Elargissement à la continuité éducative (note de la DJEPVA), intégrer les 13 – 25 ans, territoires non pourvus, faire un lien cohérent avec CTG de la CAF.

Place des GAD comme pilote de ces PEDT, et un GAR groupe d'appui régional, copilotage et double pilotage référents SDJES et DSDEN (extrascolaire/scolaire).

CFA, Hexopée et Cnajep, nouvelle génération : important d'intégrer à cette nouvelle ambition, articulation théorique et ambition qualitative : construction d'un projet de territoire, qui inclue les acteurs éducatifs, les associations, les ACM, les parents d'élèves, et également les enfants, pour ne pas passer à côté de l'ambition éducative : avoir une vision partagée. Enjeu de qualité sur la façon dont ça se construit (Charte qualité, et confiance dans les têtes de réseau pour apporter leur expertise). Place à revendiquer dans la démarche d'élaboration et de construction, chaque acteur doit se sentir autoriser, continuité et qualité éducative.

Bonus territorial, au moment de l'élaboration de ces plans, levier financier de bonification, logique vertueuse, facilitateur CAF. Avec les autres logiques Territoires éducatifs ruraux, cités éducatives, territoires prioritaires, les CNRE, qui est sensé ouvrir l'école sur son territoire.

PEDTI qui intègre GPECT décline prévision des emplois et des compétences, parce qu'il y a une échelle, formation, compétence, métiers, emplois qui peut être optimisée (parcours). Qui est détenteur de quelle activité éducative, pour aussi être vigilant sur la fragmentation, stabilité des employeurs nécessaires, obligée dans une logique d'emploi moins précaires, et de levier de formation professionnelle.

GT3 : Conférence des financeurs/nationale

Propositions pour un tour de table national, réunir les 4 piliers, familles d'acteurs à mettre autour de la table :

- Etat et ses organes, dont la CNAF.
- Les collectivités et leur représentant.
- Les familles par le biais de la tarification.
- Les Associations

Risque fort que le report de l'augmentation des charges, concerne les familles, avec une augmentation des tarifications, une tarification sociale, et la réduction des services régression du service au public, rendu à la société.

Un sujet, reconnaissance de service public, qui est aussi un levier (comme pour la Petite enfance).

Inversion de la charge de la preuve, ne pas être quémendeur. Tour de table national, venez chacun avec une enveloppe ; l'Etat pourrait venir avec un fond d'amorçage.

Dans la filière il manque combien ? C'est un élément qui doit apparaître dans le tour de table.

Effort réparti entre ces 4 piliers là. Qui ne contribue pas assez ? Pas de discussion des sommes, mais des principes de financements. Et de la sécurisation d'un socle de financement qui permet de sécuriser les activités (le mur et le toit de la maison). Part variable et fixe pour illustrer, qui permet d'apporter de la sérénité. C'est peut-être ça qui peut permettre de les faire venir ? A l'échelle locale et à l'échelle nationale.

Responsabilité des différents financeurs, et comment ils sont prêts à accepter de travailler sur l'intensité d'effort. Aller expertiser le besoin en financement qui aujourd'hui n'est pas mesuré.

Quelles sont les conditions de la réussite pour les faire venir, dans un contexte où tout le monde veut la fuir ? Dès qu'on parle d'argent, tout le monde s'en va.

Apport d'un financeur qui suppose un cofinancement. Exigence des uns par rapport aux autres, interdépendance par exemple (financement européen, culture environnement par exemple). L'un et l'autre donne, donc ils sont appelés à discuter. Agréer quelque chose sur un plan plus large.

GT4 – conférence des financeurs locales.

Echelon local, financés/financeurs, construire une politique commune, la nommer autrement ? échelon pertinent ! prolongement des PEDT, en cohérence. Elle interviendra dans le prolongement d'un diagnostic de territoire. Le besoin de financement à définir. Etat collectivité locale et CAF, et réseau association (besoin commun sur un territoire).

Financeur privé ? les inclure à réfléchir.

Avec des acteurs aussi satellites, comme les ARS, projet politique de prévention.

Poser un cadre, une opportunité de réflexion commune, plutôt qu'une négociation de financement : occasion de rencontres régulières à la ½ journée, partager des besoins sur un territoire et des projets de politique publique.

Dans ce cadre, préoccupation de prendre en compte les « plus petits », intègre des assos de toutes tailles (qui n'y ont pas accès habituellement).

Sortir de la logique de « marché publique » et rationaliser la demande. Budgétiser les choses à l'échelle des réseaux territorial, une équité dans les modes de répartition. Sortir de la compétition entre les structures.

Pousser vers des commissions paritaires de répartition des fonds ! C'est pour ça qu'il faut militer.

Interco de France : questionnement sur service publique de la petite enfance.

CTG la CAF donne on doit donner aussi. Augmentation du reste à charge des collectivités qui n'est pas compensés. En termes de financement, quelque chose à faire, d'urgence auprès et de faire bloc de cette défense des services publics.

Le Cnajep, oui nous sommes d'utilité publique, l'ambition doit rester celle-là ; une partie de nos activités historiques, se sont institutionnalisés. C'est cette dernière qui nous met en tension, pour répondre au besoin, qui augmente. Ne pas mélanger les 2 logiques, des activités qui répondent à un service. Laboratoire d'idée et d'initiatives.

Sanctuariser des financements, actuellement 50% Collectivité locale, de 0 à 30% des familles. 20% de l'Etat via la CNAF, qui est un % qui diminue. On met déjà ces éléments-là, et ça se tend vers les collectivités. Continuer à mettre l'E face à ses responsabilités.

Clés de voute de la réussite. Arrêtons de mettre chacun dos à dos.

Quels sont les moyens pour y arriver, ne pas laisser le maire avec son PEDT, et de faire le tour des popottes... etc. Nous pouvons en responsabilité nous dire que nous avons une ambition, et que ces réponses nous pouvons les construire en commun.

Pour Hexopée vos propositions, très pertinentes dans chacun des groupes résonnent avec deux axes de notre projet politique que nous pourrions formuler ainsi : la Citoyenneté économique et la proposition formulée ainsi de créer un Service publique de la continuité éducative. Car en effet, il manque peut-être ici une des dimensions importantes pour nous dans le dialogue social : de partager ces éléments avec nos parties prenantes, notamment les salariés, les administrateurs, les publics auxquels on s'adresse. Parce que tout ceci les concerne, et n'est-ce pas en éducation populaire la première des choses à faire : de permettre conscientiser cet état des lieux, pour comprendre, s'émanciper. Pour ensuite inscrire aussi leur proposition dans nos démarches et nos réflexions.

Nous sommes résolument d'Utilité sociale, d'Utilité publique quand nous ouvrons nos espaces pour exemple les ACM, les colos... etc. Donc cette reconnaissance d'un service public de la continuité éducative, prolonge la mise en place du service public de la Petite enfance, et dans les mêmes logiques, pour combattre aussi la marchandisation des services.

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Une mobilisation collective qui permettrait de rendre visible ce que nous faisons et ce que nous sommes (manifestation, grève, journée blanche de l'Education populaire...).

Continuer à élargir la mobilisation, vers des propositions locales nationales, et des propositions concrètes notamment pour consolider, préserver les financements, considérer et reconnaître ce que nous sommes ; investir le CFA dans le registre Animation, employeurs, financement, compétences pour interpeller plus avant l'Etat dans ce qui relève de sa responsabilité sur les politiques qui le concernent sans doute à amplifier.

Résolument pour des PEDT renouvelés avec la logique interco, l'intégration d'une dimension sociale RH, compétences, particulièrement au service d'une consolidation - mutualisation des emplois et au travers l'instrument de la CTG outil pertinent pour concevoir une démarche de co-construction d'une politique d'ambition éducative partagée.

Délimiter les contours des conférences de financeurs - localement et nationalement, au service d'une plus grande reconnaissance du besoin de financement dont les champs de l'Education populaire a besoin pour fonctionner, pour préserver le financement socle.

3.1.3 Atelier Kit JEP Ambition

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **FONJEP**

Objet de l'atelier : L'atelier avait pour objectif de présenter le Kit JEP Ambition, proposé par le Fonjep, issu de travaux d'ordre théorique et méthodologique autour des modèles socio-économiques des associations de jeunes et d'éducation populaire.

Plus d'information sur le kit : <https://www.fonjep.org/modeles-socio-economiques/ressources>

Le kit est composé de différentes activités possiblement déployables sans être articulées. L'atelier s'est alors déroulé en plusieurs phases :

- Découverte du jeu de carte et échangea autour des : Richesses humaines ; Richesses économiques ; Richesses partenariales.
- Expérimentation du plateau d'apprentissage axé sur les concepts et notions permettant de circonscrire ce que l'on nomme un MSE.
- Découverte des livrets d'activités.
- Enfin, retour d'expériences et présentation du Kit (raisons d'être et modalités de déploiement)

Cet atelier n'a pas fait l'objet d'un temps de formalisation de propositions en vue de l'atelier du samedi matin.

3.2. Sport et Education Populaire

3.2.1. Atelier Frieries Sport Planète

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **ANESTAPS**

Objet de l'atelier :

A l'aube des Jeux Olympiques, l'association nationale des étudiants en STAPS a proposé de se questionner sur l'héritage que va laisser cet évènement sur la pratique des activités physiques et sportives :

- les valeurs défendues au travers du sport,
- les enjeux et limites de l'accès à la pratique sportive.

L'ANESTAPS proposait également la présentation d'un dispositif permettant de lever les freins à cet accès, "les Frieries Sport Planètes" s'inscrivant dans une logique d'éducation populaire visant l'émancipation des jeunes.

- ➔ « Comment sensibiliser aux thématiques sociales et sociétales via l'engagement associatif ? La mise en place de frieries sport planète afin de lutter contre la sur-consommation, la sur-production, la précarité étudiante et de conscientiser sur la transition écologique et les enjeux environnementaux. »

Propositions ressortant des échanges

- 1- La création d'un bloc commun à toutes les formations de l'enseignement supérieur toutes les problématiques sociales et sociétales via l'éducation populaire.
- 2- La mise en place d'une valorisation de l'engagement dans le système scolaire et universitaire.

Citations illustrant l'atelier :

=> « Le problème est d'éduquer dès le plus jeune âge et ce tout au long de la vie, ce n'est pas au moment des études supérieures que la conscientisation via l'éducation populaire doit être abandonnée »

=> « Je n'ai rien qui m'encourage à m'engager, on a zéro valorisation »

3.2.2. Atelier Sport ou éducation populaire pourquoi faudrait-il choisir ?

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Le Palan Hardi**

Objet de l'atelier :

Le Palan Hardi proposait d'ouvrir le débat au travers un 1er temps de conférence gesticulée puis, dans un second temps, de définir collectivement ce qui regroupe sport et éducation populaire : Identifier les valeurs que véhiculent le sport de haut niveau et qui ne correspondent pas à celle de l'éducation populaire, et, réfléchir à d'autres possibles.

Propositions ressortant des échanges

- Remettre du sens et des valeurs dans les pratiques sportives en modifiant les règlements pour protéger les jeunes : Supprimer la compétition, et/ou sa logique de sélection et spécialisation précoce, imposer de la mixité de genre, de l'auto-arbitrage et de l'auto-coaching pour plus d'autonomie et d'intelligence collective. Supprimer (et/ou encadrer plus) les structures d'entraînement de haut niveau chez les jeunes, réduire ou supprimer les enjeux (nationaux, internationaux), réduire les charges d'entraînement et favoriser la polyvalence dans les pratiques sportives mais aussi culturelles, artistiques... Et utiliser le sport comme un moyen chez les jeunes et non une fin, en cherchant à développer la coopération, l'empathie, mais aussi sensibiliser et lutter contre les discriminations.

Citations illustrant l'atelier :

=> « Finalement, c'est l'argent qui pourri tout ! »

3.3 Droits aux vacances et loisirs

3.3.1 Atelier « Pass colo, un outil pour la complémentarité éducative »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Jeunesse au plein air**

Objet de l'atelier :

Le pass colo est nouveau dispositif qui devrait participer à la relance le secteur des colos : pour la première fois depuis très longtemps, le gouvernement met en œuvre une politique permettant à chacune et chacun de partir en séjour collectif. A travers ce dispositif c'est l'occasion de mettre autour de la table l'ensemble des parties prenantes du temps de l'enfant et de réfléchir à comment l'enfant quittant l'école primaire va profiter de son temps de l'été pour vivre des expériences émancipatrices et de vie collective lui permettant d'appréhender au mieux sa vie de futur collégien.

Cet atelier avait pour but de mettre en avant l'importance des actions communes entre tous les acteurs qui interviennent sur les temps de l'enfant, d'opérer une réflexion commune pour pérenniser une aide nationale et en assurer sa réussite.

Comment lever les freins aux départs en vacances des enfants et des jeunes en France ?

En quoi, toutes les personnes qui interviennent sur le temps de l'enfant, peuvent travailler en complémentarité pour permettre à chaque enfant de partir en séjour collectif ?

Propositions ressortant des échanges

- Intégrer les loisirs et les vacances dans les PEDT
- Institutionnaliser le droit au départ en vacances pour les enfants

Citations illustrant l'atelier :

=> « dans ma commune le PEDT c'est que pour le mercredi »

=> « tout le monde devrait parler du Pass colo »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Une minorité de communes inscrivent les loisirs et les vacances dans leur projet, alors qu'à l'inverse certaines utilisent le PEDT comme espace de discussion pour agir sur le temps de l'enfant.

3.3.2 Atelier L'animation volontaire comme levier d'accès aux vacances des enfants en France

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **VITACOLO** et **ASSOCIATION CAVALE**

Objet de l'atelier :

Comment le législateur peut nous amener du contexte actuel de l'animation volontaire à un idéal à identifier ?

Besoin de distinguer la réalité et l'idéal que l'on peut avoir des animateurs volontaires :

- Qui sont-ils ? (Age ? CSP ? Genre ? Statut ?)
- Pourquoi est-ce qu'ils s'engagent au service de l'éducation populaire ? Quel est leur moteur d'accès à l'animation ?
- Dans quel cadre, quel contexte travaillent-ils ? (Quels types de structures, quelle récurrence, dans quels locaux ...)
- Quels sont les qualifications et formations nécessaires ?
- Quelles sont les conditions de cet engagement ? (Quelle réglementation ? Quels contrats ? Quelle indemnisation ?)

Propositions ressortant des échanges

- Exclure de l'animation volontaire l'encadrement en accueils périscolaires
- Le CEE n'assure pas une sécurité pérenne pour les animateurs volontaires, requestionner et retravailler ce contrat, d'autant plus pour les mineurs
- Requestionner les équivalences BAFA
- Requestionner le parcours de formation BAFA. Est-il toujours adapté à la réalité d'aujourd'hui ? **Retravailler le référentiel de formation du BAFA !** Recyclage ? Question de la formation continue ? Développer le Droit Aux Vacances ?
- **S'inspirer du modèle de la protection civile. Décharge de temps de travail que les employeurs accepteraient ? Pour les salariés. Quid des lycéens, étudiants et sans emplois ?**
- Valoriser l'engagement sur le cursus scolaire !

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Points de désaccord : nécessité d'indemniser l'engagement ou pas.

3.3.3 Atelier Être acteurs et actrices du droit aux vacances, l'exemple de la méthode scout

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Scouts et Guides de France**

L'atelier proposé par Scouts et Guides de France avait pour objectifs :

- Présenter le dispositif des camps découverte de scoutisme destiné à des jeunes en situation de précarité et les applications de la méthode scout
- Echanger autour de l'impact de nos méthodes d'éducation populaire pour être acteur ou actrice de son territoire
- Réfléchir sur ce que les méthodes d'éducation populaire peuvent apporter à un public éloigné des loisirs

Synthèse

Différents freins au départ en vacances ont été relevés :

Frein de mobilité :

- Le cout de la mobilité

Freins culturels et symboliques :

- Séparation = Question du droit aux départs en vacances.
 - o Développer des parcours d'apprentissage du départ.
 - o Développer des séjour hybrides (parents et enfants accueillis en même temps mais ne font pas la même chose)
- Je ne travaille pas, je ne suis pas légitime à partir en vacances
 - o C'est quoi les vacances ? C'est quoi les loisirs ? Désacraliser

Freins financiers :

- Les familles n'ont pas suffisamment d'argent pour financer les vacances
 - o Rendre les aides au départ plus visibles
 - o Uniformiser les aides au niveau national
 - o Créer une complémentarité entre toutes les aides
 - o Simplifier le recours à ces aides
 - o Communiquer ces aides
 - o Revaloriser les colos
 - o Augmenter les aides, élargir les critères des aides existantes
 - o Mise en place d'un crédit d'impôt en cas d'achat de séjour de vacances (comme Acadomia pour le soutien scolaire)
 - o Revoir des séjours plus « sobres » et donc moins chers
 - o Systématiser les dispositifs de soutien financier mis en place au niveau local

Frein patrimonial :

- Rénovation des locaux d'accueil
- Obliger les collectivités à mettre en place des aires d'accueil de séjours de vacances
- Créer un dispositif d'aide à l'investissement patrimonial (par l'intermédiaire d'une SCI de l'éduc'pop). Prendre comme modèle le modèle du logement social
- « Aide à la pierre ». L'Etat ne soutient plus les investissements patrimoniaux.
- Mise à disposition des établissements scolaires à titre gratuit
- Création d'une plateforme de structures accueillantes qui s'échangent des périodes d'accueils de groupes
- Diversifier les usages de ces lieux pour maximiser les modèles économiques

Propositions ressortant des échanges

Réaffirmer le droit au départ et mettre en place un parcours d'apprentissage au départ, pour multiplier les occasions de départs, de séparation et de rencontres (en associant les acteurs locaux) à travers les PEDT

Grand plan financier dans le grand plan de finance au départ ; Augmenter les aides, élargir les critères d'accès et rendre lisibles, visibles et intelligibles des aides. Lutter contre le recours aux droits d'avoir ces aides. + investir dans le patrimoine

3.3.4 Plénière « synthèse » du « parcours vacances »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Ville de Poitiers, Scouts et Guides de France, Jeunesse au plein air, vitacolo, association cavale**

Propositions ressortant des échanges

Les propositions principales pour améliorer l'accès aux vacances des enfants et des jeunes que les participants ont retenu de la journée :

- Volonté de formaliser et de contractualiser l'accès aux vacances à l'échelle nationale :
 - ✓ Que les communes s'engagent +
 - ✓ Mettre en œuvre des **parcours vacances, des parcours de l'éduc'pop'** par le législateur pour les enfants, qui débiterait de 6-8 ans (ACM, Sport, Colos, départs à l'étranger...) jusqu'à 16-17 ans, qui pourrait se poursuivre par un parcours dans l'animation volontaire
 - ✓ Pour chaque enfant : au – 1 colo, 1 classe de découverte par enfant pendant son enfance
 - ✓ Construire une convention de type CTG sur la question des loisirs et des vacances
 - ✓ Le droit aux vacances pour tous intégrer dans les PEDT
 - ✓ Financement de l'Etat (budget du SNU ?) répartie de manière équitable en fonction des territoires

- Un max de communication
 - ✓ Améliorer la com° autour des aides au départ
 - ✓ Organiser une grosse campagne nationale qui implique tout le monde (chaque acteur de l'éduc' pop' et de l'accès aux vacances)
- Requestionner le statut de l'animateur de l'animation volontaire
 - ✓ Dissocier et renforcer
 - ✓ Supprimer le CEE
 - ✓ Imaginer un nouveau système de l'animation volontaire inspiré du modèle des pompiers volontaires pour + d'attractivité et pour une reconnaissance d'intérêt général (éducation des pairs par les pairs)
 - ✓ Clarifier le statut des volontaires de l'animation comme un socle de l'engagement citoyen
 - ✓ Intégrer le BAFA dans le parcours de formation de l'engagement citoyen (avec l'Education Nationale donc).

3.4 Droits à la culture

3.4.1 Parcours culture : Atelier autour des 25 ans de la Charte Education populaire/ Culture

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Groupe Culture et Education populaire du Cnajep** - Associations impliquées : AFA, Ceméa, Confédération nationale des foyers ruraux, la FAGE, Fédération nationale des Centres sociaux, Fédération nationale des Francas, Fédération Léo Lagrange, Ligue de l'enseignement, MJC de France, Peuple et culture, Ufcv.

Il y a 25 ans, en juin 1999 était signée la charte Éducation populaire / Culture entre la ministre de la Culture et des fédérations nationales d'éducation populaire afin de développer le partenariat en ce qui concerne l'éducation artistique, la médiation, les pratiques amateurs et l'animation culturelle.

L'approche de cet atelier permettra de présenter des méthodes propres aux actions d'éducation artistique et culturelle, aux pratiques amateurs, et aux droits culturels. Il ouvre un parcours décliné l'après-midi en ateliers thématiques et collectifs destinés à concrétiser une acception large de la culture : pratiques et résidences artistiques (porteur CEMEA) - éducation aux médias et à l'information (porteur Léo Lagrange) - éducation populaire aux sciences et à l'esprit critique (porteur AFA) - apprentissage inter culturel (porteur Peuple et culture).

Les associations impliquées et par ailleurs membres du groupe Culture du Cnajep souhaitent à l'occasion des 25 ans de cette charte et durant les rencontres de Poitiers, mettre en lumière :

- les partenariats entre le ministère, le monde de la culture et celui de l'éducation populaire,
- les actions qui sont à l'origine de la charte et celles qui s'y inscrivent et en découlent,

- la dimension territoriale de ces partenariats, de ces acteurs, de ces actions,
- la force de ces actions,
- la diversité des participant.es et des publics,
- les perspectives (le lien aux Droits culturels, ...).

Cet atelier, ouvrant le parcours culture, n'a pas fait l'objet d'un temps de formalisation de propositions.

3.4.2 Parcours Culture : Valoriser les langues en présence : l'apprentissage interculturel à travers l'animation linguistique

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Peuple et Culture**

Objet de l'atelier :

Peuple et Culture vous proposait une approche méthodologique autour de l'animation linguistique. L'animation linguistique constitue un espace dans lequel on peut à travers le jeu s'amuser, apprendre et aussi valoriser les langues qui ne sont pas reconnues dans nos sociétés. A travers la langue, on permet un accès à l'autre et donc on contribue à une ouverture interculturelle :

- Expérimentation de pratiques de valorisation des langues : animation linguistique, autobiographie langagière
 - Réflexion critique sur la notion d'interculturalité à partir des ressources diverses (articles de recherches, guide de la posture de l'animateur)
- ➔ Objectif de questionner la notion, les approches de l'interculturalité par le prisme de la valorisation des langues en présence.

Propositions ressortant des échanges

- Une meilleure prise en compte/considération dans les politiques publiques éducatives et d'accès aux droits des langues familiales.
- Décentrer le regard, diversifier les points de vue dans nos apprentissages, programmes éducatifs.
- Diversifier les approches de l'apprentissage linguistique : remettre au centre de la transmissions les compétences des uns et des autres.

Citations illustrant l'atelier :

=> « Ne pas imposer les représentations que l'on se fait des personnes en face »

3.4.3. Parcours culture : Promotion des pratiques artistiques

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Ceméa / Ligue de l'enseignement**

Objet de l'atelier :

Les Ceméa pour le groupe culture du CNAJEP proposait d'interroger la plus-value de la mise en place de résidences d'artistes sur les territoires pour développer les pratiques des habitants. L'atelier permettait également de vérifier les complémentarités à développer entre artistes et animatrices et animateurs pour développer la vie culturelle locale. Enfin, il s'agissait d'identifier les leviers pour développer cette approche.

➔ Les résidences d'artistes avec la présentation de projets portés par Scènes et territoires.

Les pratiques artistiques et la résidence d'artistes sur les territoires : un levier pour les droits culturels ?

Propositions ressortant des échanges

Favoriser les espaces de coopération à l'échelle d'un territoire pertinent. S'appuyer sur les endroits de concertation existants et les faire travailler ensemble au développement de projets locaux. Pour cela, des moyens notamment des conventionnements pluriannuels. Taxer les actionnaires et redistribuer les richesses.

« Reconnaître tous les maillons de la chaîne qui permettent le déploiement des droits culturels : l'engagement bénévole, citoyen, la formation professionnelle, l'expertise d'acteurs artistiques et culturels. »

Citations illustrant l'atelier :

=> « Il faudrait aller vers une nouvelle étape de la décentralisation artistique et culturelle encore plus en proximité et qui ne reposerait pas sur un opérateur unique et sur un territoire, mais plutôt un écosystème qui embarque tout le monde. Une décentralisation qui fasse système et qu'on permette cette coopération : comment est-ce qu'on travaille avec tout le monde ? Comment on fait pour amener un changement de la participation et un changement des formes dans les propositions artistiques. Cela amène forcément des changements de nature des projets artistiques : aujourd'hui, de plus en plus d'artistes ont envie de s'intéresser aux problématiques du territoire avant d'y proposer quelque chose. »

=> « L'artiste ne peut être principe actif que si son action repose sur tout un tas de forces notamment l'implication des bénévoles ».

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Consensus :

Les droits comme cadre de référence.

Importance de la répartition des rôles et des expertises.

3.4.4 Atelier « Pratiques d'animation scientifique et technoscientifique et action culturelle scientifique »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Groupe d'appui Sciences et esprit critique du Cnajep (représenté par l'AFA)**

Objet de l'atelier :

Le groupe d'appui sciences du Cnajep vous propose de questionner les outils et méthodes favorisant le développement de l'esprit scientifique et de l'esprit critique.

L'atelier avait pour objectif de :

- repérer et le cas échéant mettre en œuvre des outils ou des méthodes favorisant le développement de l'esprit scientifique et de l'esprit critique ;
- questionner les objectifs et les pratiques liées à l'éducation aux sciences et par les sciences.

Cet atelier n'a pas fait l'objet d'un temps de formalisation de propositions en vue de l'atelier du samedi matin.

3.4.5 Atelier « Le Tribunal de l'information ! »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Léo Lagrange**

Objet de l'atelier :

La Fédération Léo Lagrange vous propose de faire le "procès de l'information" en développant un jeu de rôle visant à :

- Faire réfléchir aux grands enjeux de l'information,
- Permettre une initiation aux outils proposés s'inscrivant dans une dynamique d'éducation populaire.

Par un jeu de rôle en format tribunal nous avons fait le procès de l'information :

- L'information biaisée : la pluralité dans les médias
- L'information confisquée : la concentration des médias
- L'information partagée : le rôle démocratique des médias.

Les participants choisissent des rôles différents (avocats, défense, experts, témoins...) et incarnent des positions et des enjeux dans chacun des débats. L'ensemble est associé à des outils d'éducation par les médias : plateau radio (kit studio) pour commenter le procès, kit MOJO (mobil journalism) pour filmer les échanges et réaliser des interviews.

L'idée est de reproduire une véritable "séquence informationnelle" autour d'un procès de l'information pour y décrypter ce qui s'y joue, à la fois en termes de retranscription de l'information et de positionnements sur cette information.

Cet atelier n'a pas fait l'objet d'un temps de formalisation de propositions en vue de l'atelier du samedi matin.

3.5 Complémentarité Educative

3.5.1 Atelier : agir en complémentarité pour les Droits des citoyen·nes de demain

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Kurioz**

Objet de l'atelier :

KuriOz est une association d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) basée à Poitiers qui a l'habitude d'intervenir en école, collège, lycée, MFR. L'association proposait de découvrir l'ECSI comme une des pratiques possibles de l'éducation populaire en milieu scolaire à travers 2 temps :

- En faisant vivre aux participants tout ou partie d'un outil ludo pédagogique d'ECSI (Cheval de Bataille) qui permet d'aborder les inégalités d'accès aux droits selon le genre.
- Et en montrant deux ressources pour faciliter son appropriation par les référents pédagogiques de milieu scolaire (vidéos tutos et fiche enseignants)

Propositions ressortant des échanges

Partant du constat que l'Éducation Nationale ne répond que partiellement aux objectifs d'émancipation et se fait l'écho des inégalités sociales, Nous acteurs de l'Éducation populaire agissons pour redonner du Pouvoir d'agir à l'ensemble des citoyens de tout territoire.

Pour agir en complémentarité de l'Éducation nationale, 3 actions concrètes réalisables en milieu scolaire ont été proposées :

- Renforcer les espaces de démocratie scolaire en formant les élèves élus et les acteurs de la communauté éducative
- Intervenir sur les temps d'enseignement d'EMC (éducation Morale et Civique) en complément de l'enseignant
- Outiller les personnels de la communauté éducative aux méthodes de l'Éducation Populaire.

Citations illustrant l'atelier :

=> « nous avons des valeurs communes mais des injonctions parfois empêchantes (pour les enseignants). »

=> « C'est décroissant les territoires physiques et intellectuels qu'on pourra faire vivre pleinement la citoyenneté de toutes et tous »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Se pose la question de l'intervention de l'éducation populaire dans les établissements scolaires privés.

3.5.2 Atelier : Les compétences psychosociales comme levier majeur de l'accompagnement des publics

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Secours Populaire (Fédération de la Charente-Maritime / La Rochelle)**

Objet de l'atelier :

Le Secours Populaire vous proposait une approche méthodologique permettant de travailler les compétences psychosociales des participants : "Cercle de contes et paroles de vie".

Propositions ressortant des échanges

Après débriefing, il a été considéré que les compétences psychosociales dans l'éducation Populaire ne relevaient pas nécessairement d'une (nouvelle) proposition de loi.

La loi encadre. Dans le cas des compétences psychosociales, l'accent est davantage mis sur le fond plutôt que sur la forme !

Toutefois, il a été relevé l'enjeu de reconnaître l'importance des compétences psychosociales dans les formations ou les cours dispensés aux étudiants. Au même titre que l'importance de valoriser la notion de santé mentale (à tous les âges de la vie).

3.6 Participation citoyenne

3.6.1 Atelier Education populaire et démocratie

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Mairie de Bordeaux**

Objet de l'atelier :

La Mairie de Bordeaux proposait de partager un diagnostic sur le rôle qu'occupe aujourd'hui l'éducation populaire dans la construction de la dimension politique d'un citoyen.

Il s'agissait de présenter et d'analyser deux projets en lien avec la participation citoyenne en partant d'un regard croisé entre une ville Bordeaux et une association « l'alliance citoyenne/institut Alinsky) sur les difficultés et les perspectives de l'éducation populaire à accompagner la création de la dimension politique de la citoyenneté.

→ En quoi l'éducation populaire contribue à la construction du citoyen politique aujourd'hui ?

Propositions ressortant des échanges

- Créer un droit à l'éducation populaire : plus qu'une loi une constitution/ un ministère/ reconnaître et financer l'éducation populaire comme un service public d'intérêt général
- Créer à l'échelle territoriale des espaces de croisement et de fertilisation en acteurs se revendiquant de l'éduc pop (néo et ancien, Collectivité Territoriale, Education nationale)
- Reconnaître/ favoriser/ accompagner la capacitation citoyenne, pour une reconnaissance du bénévolat, de l'engagement, du droit à la formation, pour un soutien pérenne aux projets associatifs

Citations illustrant l'atelier :

=> « Parce qu'elle est libre, émancipation, transformation, populaire, collectif, un commun, un lien, politique, Parce qu'elle agit et elle fait, Parce qu'elle rassemble des acteurs (asso, CT...), nous exigeons et nous nous exigeons le droit à l'éducation populaire. Plus qu'une loi, un article de la constitution. »

=> « Quel que soit l'acteur de l'éduc populaire, il faut qu'il s'autorise à aller vers les habitants pour leur permettre de participer à la construction des politiques publiques. »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Les Collectivités territoriales et les entreprises peuvent-elles être des actrices de l'éducation populaire ?

3.6.2 Atelier En local ou à l'international, les premiers concernés acteurs de leurs propres solutions !

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **La Blaiserie/CSC 3 cités + Initiative Développement**

Objet de l'atelier :

Initiative Développement et le Centre Socioculturel de la Blaiserie et des 3 Cités proposaient une approche croisée de l'accompagnement de projets d'habitants, au local et à l'international : Quelles sont les conditions du développement du Pouvoir d'Agir des habitants en quartier populaire ou à l'international ?

- Un groupe de femmes séniors de plusieurs quartiers de Poitiers – accompagnées de centres socioculturels, tentent de faire évoluer le système de santé.

- ➔ Présentation de l'approche Orientée Changement appliquée à la mobilisation sociale à travers des acteurs de changements tchadiens (éducation/scolarisation des filles en milieu rural et entretien/propreté d'un quartier)

Propositions ressortant des échanges

« Pour que les populations fassent émerger leurs propres solutions adaptées à leurs propres problématiques, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des associations accompagnatrices sans attendre, promptes à créer les conditions favorables au développement de leur pouvoir d'agir (acceptation du temps long et de la non-maitrise, relation confiance, posture d'accompagnement, écoute non-jugeante, moyens méthodologiques/matériels, etc.). »

Citations illustrant l'atelier :

=> « sans association, il ne se passe rien ! »

=> « faire groupe »

=> « lieu d'accueil au sens fort, plus que des mètres carrés, une écoute non jugeante et une relation de confiance »

=> « les liens, les relations, la convivialité entre personnes, facilités par l'association ».

=> « 3 formes d'expertise à marier pour des changements favorables, réels et ancrés à la réalité des premiers concernés : expertise métier/professionnelle, expertise vécue, expertise d'accompagnement méthodologique ».

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

La ressource principale du changement collectif : le courage, l'engagement et la prise de responsabilité des femmes pour le bien commun.

3.6.3 Atelier Comment les temps des habitants deviennent ceux du centre socioculturel ?

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Centre d'animation des Couronneries**

Objet de l'atelier :

Le Centre d'Animation des Couronneries proposait d'éprouver une méthode immersive d'aller-vers permettant de repérer et comprendre comment fonctionnent un territoire, ses habitants en analysant les rythmes et l'organisation temporelle des habitants.

- Le lien aux habitants – la proximité : Comment on mène une démarche d'aller vers ? aller vers pour être au plus près des gens, de ce qu'ils vivent

- Le centre socioculturel un habitant parmi les habitants – de l'importance de se fondre parmi les gens, la vie des habitants

Propositions ressortant des échanges

Le droit à être accueilli de manière inconditionnelle dans des lieux de services publics, dans les associations...

Citations illustrant l'atelier :

=> « l'importance d'investir l'espace public »

=> « le centre social un habitant parmi les habitants » être en lien

3.6.4 Atelier Pop'Démocratie à Dunkerque : l'engagement citoyen au cœur de la fête

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Ville de Dunkerque**

Objet de l'atelier :

La ville de Dunkerque nous invitait à venir découvrir les pratiques de participation citoyenne à Dunkerque, qui exploitent la dynamique des espaces et moments festifs pour engager les habitants dans la vie d'un territoire lors des temps libérés. Dunkerque et sa communauté urbaine cherchent à intégrer le débat sur des sujets importants et parfois complexes au sein des moments festifs et vous en propose une approche lors de cet atelier.

- ➔ Problématique : Comment le territoire, dans une dynamique de complémentarité entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la Ville de Dunkerque, a choisi de mettre les enjeux de participation citoyenne au cœur du temps libéré des habitants, en créant des lieux et temps de résonance inscrits dans la vie festive des villes ? Les habitants par cette approche résolument populaire deviennent ainsi des acteurs de la fabrique de la ville.

Synthèse de l'atelier

1. Partage de l'expérience dunkerquoise

Est-il possible de parler de sujets clivants ou sensibles dans l'espace public, au cœur de moments festifs ? Oui, c'est le choix du territoire : débattre, c'est joyeux, c'est un moment d'intelligence collective sur les temps libérés des habitants. A Dunkerque, le débat a toute sa place dans la vie des habitants, et de nombreux dispositifs innovants qui éveillent l'intérêt et favorisent l'échange permettent d'outiller les participants, et de favoriser le dialogue pour faire remonter des expressions, des idées, des prises de position et développer ainsi le pouvoir d'agir des habitants.

- #### **2. Question posée à la réflexion du groupe selon la technique du "fish bowl" qui permet à un grand groupe de débattre en cercle :**

Comment pouvons-nous envisager des stratégies pour utiliser la vie festive comme un moyen d'éducation populaire et d'engagement citoyen pour tous les habitants, dès le plus jeune âge et à tous les âges de la vie ?

Propositions ressortant des échanges

- proposer l'institution d'une journée spéciale « Fête de l'éducation populaire et de l'engagement citoyen » à l'échelle Nationale pour mobiliser des espaces de résonances (écoles clubs sportifs commerces entreprises...) et valoriser les acteurs du champ, les métiers du lien social et éducatif, créer des synergies avec d'autres réseaux sur une ambition commune
- diffuser les outils d'émancipation et former d'autres relais, élargir la notion d'« acteurs de l'éducation populaire » pour étendre la capacité de rayonnement des idées et accélérer la transformation écologique à l'échelle individuelle et collective tout en remotivant chacun à l'exercice démocratique

Citations illustrant l'atelier :

=> changer c'est possible, changer c'est choisir, changer c'est agir, changer c'est joyeux !

3.6.5 Atelier Les habitants, premiers acteurs de l'amélioration du quartier !

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Centre Socioculturel de La Blaiserie**

Objet de l'atelier :

Cet atelier part de l'accompagnement par le centre socioculturel d'un groupe d'habitants sur l'insalubrité des espaces publics dans le quartier, et plus largement du mieux vivre ensemble sur le quartier (lien habitants/police, vente de drogue, nuisances sonores et voirie).

- ➔ Quelles sont les conditions du Développement du Pouvoir d'Agir des habitants en quartier populaire ?

Propositions ressortant des échanges

En contexte rural comme en urbain, tout citoyen devrait savoir et pouvoir accéder à une association d'éducation populaire de type centre social et/ou à la collectivité pour pouvoir être écouté et accompagné collectivement dans sa participation à l'évolution de son territoire et conditions de vie. En complément autant qu'à défaut, les habitants doivent être reconnus légitimes et soutenus dans leurs action collectives ou associatives autonome.

Citations illustrant l'atelier :

- ⇒ « Un collectif d'habitants trouve une légitimité et des soutiens organisationnels et méthodologiques dans une asso d'éduc pop locale du type centre socioculturel. »
- ⇒ « reconnaître et soutenir (financièrement notamment) la fonction d'animation de la vie sociale et citoyenne des asso locales d'éduc pop (ex : CSC) pour que les habitants soient associés aux évolutions territoriales et politiques publiques qui les concernent. »
- ⇒ « faire réseau, pour le pas faire « anecdote locale », entre acteurs associatifs, entre collectifs d'habitants »
- ⇒ « Accepter que cette fonction d'accompagnement de la citoyenneté puisse être « poil à gratter », c'est utile à la vitalité démocratique. »
- ⇒ « accessibilité des informations relatives aux dispositifs ou structures utiles aux habitants »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Les collectivités et les élus doivent aussi s'emparer des enjeux de co-construction AVEC les habitants concernés. Elles ont une responsabilité à agir. Ça n'est pas qu'aux collectifs ou associations de jouer ce rôle. On pourrait imaginer que les citoyens ne soient pas obligés en premier lieu de s'emparer des sujets, de se former, d'engager leur temps, de mettre « la pression », d'agir pour que leurs préoccupations concrètes soient entendues et prises en charges.

3.6.6 Atelier La P'tite Bibliothèque du quartier de Beaulieu

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Centre d'Animation de Beaulieu**

Objet de l'atelier :

L'animatrice référente et des bénévoles ont présenté ce projet (mise en place de La P'tite Bibliothèque du quartier de Beaulieu) dans le cadre d'échanges autour de l'engagement en tant qu'habitant sur un projet d'utilité éducative sur le quartier, en lien avec des partenaires, des familles. Comment s'engager dans l'animation de ce projet : accueil des publics, animation autour de la lecture, accompagnement des parents...

Propositions ressortant des échanges

L'importance de valoriser les compétences des individus -bénévoles- dans un projet collectif.

Citations illustrant l'atelier :

=> « Projet inspirant »

=> « Projet étonnant dans la rapidité de fonctionnement et d'impact auprès des partenaires et familles »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Tous les participants se sont intéressés à la mise en place et à l'évolution possible d'un tel projet.

3.6.7 Atelier Accompagner les expériences démocratiques par les démarches d'éducation populaire

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : Conseil Régional Centre val de Loire

Objet de l'atelier :

La Région Centre-Val de Loire porte depuis 2 ans un appel à projet "ICI la Citoyenneté" qui a pour objet d'accompagner les habitantes et habitants qui s'organisent et concentrent leurs efforts.

L'atelier a pour objectif de présenter la démarche de la Région Centre Val de Loire en matière de Démocratie Permanente, d'interroger les freins et de constater les réussites

- ➔ Quels sont les freins qui empêchent d'élargir le cercle de ceux qui participent à la vie démocratique ? Comment les porteurs de projet partagent et documentent leurs expériences, comme ils essaient ? Comment une collectivité régionale peut favoriser la contribution des initiatives locales à une transformation à plus grande échelle ? Comment les démarches d'éducation populaire viennent soutenir la politique de démocratie permanente ?

Cet atelier n'a pas fait l'objet d'un temps de formalisation de propositions en vue de l'atelier du samedi matin.

3.7 Coopération dans l'action publique

3.7.1 Atelier La construction de la relation partenariale ou comment prendre du temps pour en gagner après

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **MJC Nouvelle Aquitaine**

Objet de l'atelier :

Quel temps dédier pour construire la relation partenariale ? Alors que les enjeux contemporains exigent du dialogue, de la transparence et de la confiance, le constat est celui de la détérioration des relations partenariales résultant des tensions financières, de cadres de redevabilité de plus en plus exigeants, d'associations aux champs d'interventions complexes. Comment alors créer du commun par la coopération et la collaboration ?

La MJC Nouvelle-Aquitaine proposait un retour d'expérience sur le terrain mais également de questionner collectivement ce cadre partenarial à partir d'une démarche de concertation sur le partenariat entre la ville de Montmorillon et la MJC Claude Nougaro

Le partenariat est-il un moyen ou un objectif en tant que tel ?

- Quels moyens pour construire ce partenariat ?
- Que faire quand la coopération effective met à mal les logiques de concurrentielles ?
- Les démarches évaluatives ne peuvent-elles pas permettre à renforcer le commun par l'appréciation des impacts ?

Propositions ressortant des échanges

1. Rendre la co-construction obligatoire avec les partenaires de son territoire d'action, pour toutes les structures d'intérêt général.
2. Réaffirmer l'Intérêt général de l'éducation populaire. Réaffirmer l'importance de l'agrément jeunesse et éducation populaire ; Sortir de la logique de concurrence. Fin de la marchandisation de l'Education populaire : stop au marché public
3. Contraindre les financeurs à verser un pourcentage de leurs enveloppes au financement de fonctionnement ; La sécurisation des partenariats par la généralisation des conventions pluriannuelles intégrant des clauses de réévaluation des salaires, des compétences

Citations illustrant l'atelier :

- ⇒ « Créer, recréer, réinventer »
- ⇒ « Les sentiments sont aussi des moteurs de la lutte »
- ⇒ « La symphonie du collectif »
- ⇒ « Redessiner l'horizon »
- ⇒ « Des mots qui portent »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Consensus : Marchandisation de l'éducation populaire + convergence des propositions

3.7.2 Atelier Pour une ville à hauteur d'enfants inclusive et émancipatrice

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Fabrique des Communs Pédagogiques / CEMEA**

Objet de l'atelier :

La Fabrique des Communs Pédagogiques se pose en "lanceur d'alerte" sur la marchandisation des espaces publics et des temps libérés. Cet atelier propose une appropriation des enjeux de la ville à hauteur d'enfants ainsi qu'une écriture collective d'un manifeste sur les risques de marchandisation des espaces.

- ➔ Comment associer les enfants et les jeunes aux espaces conçus pour eux, que ce ne soient pas des espaces adultérés. Droit des enfants à la ville, dans la ville. Rôle et place des acteurs publics, privés, des élus et élus, des associations d'éducation populaire. Une illustration avec les Terrains d'aventures.

Propositions ressortant des échanges

- exiger une formation des agents publics, des acteurs éducatifs à l'éducation populaire, à la place et aux besoins de l'enfant incluant une prise en compte des risques possibles de manière raisonnée.
- « Faire avec » et non « Faire pour » - de vrais projets pédagogiques complets, nécessitant du temps et une diversité d'acteurs.
- revoir certaines normes européennes, par exemple celles concernant les aires de jeux normées (avec ancrages au sol)

Citations illustrant l'atelier :

- ⇒ « Chaque enfant devrait avoir le droit et la possibilité d'aller à l'école à pied »
- ⇒ « Une bonne ville adaptée aux enfants est une ville adaptée à toutes et tous » Francesco Tonucci

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Différentes appréciations sur l'échelle de participation des enfants aux décisions qui les concernent. Qu'est-ce que la nature en milieu urbain, sont-ce réellement des espaces naturels ?

Plutôt du consensus sur le besoin d'associer les enfants, la nécessité de changement de postures éducatives de la part de certains adultes. Un besoin d'espaces libres, gratuits sans identité définie permettant de développer sa curiosité, son imaginaire, de pouvoir les modifier, dans un environnement sain avec des adultes à disposition mais sachant rester à distance quand il le faut, les terrains d'aventures en sont une bonne illustration.

Attention aux dérives de marchandisation, de gentrification d'espaces. Les collectivités doivent être vigilantes sur des projets de privatisation indirecte d'espaces publics (exemple de LinkCity).

3.7.3 Atelier Dynamique coopérative Collectivités-Institutions-Education Populaire /Travailler la participation des enfants et des jeunes

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **CEMEA CENTRE VAL DE LOIRE - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT D'INDRE ET LOIRE** avec le soutien de la VILLE DE TOURS, LA SDJES ET LA CAF D'INDRE ET LOIRE.

Objet de l'atelier :

Coopération renforcée entre associations d'éducation populaire, collectivités et institutions : les

CEMEA Centre Val de Loire et la Ligue de l'Enseignement 37 proposaient un échange sur la plus-value de ces coopérations et de la place que peuvent prendre les associations dans l'accompagnement des politiques publiques.

- ➔ Présentation de la coopération mise-en-œuvre autour du Projet Educatif de Territoire (PEdT) avec des focus sur la participation des différents acteurs du projet (élus, services de la collectivité, familles, acteurs associatifs, personnels et représentants de l'éducation nationale) et plus particulièrement la participation des enfants et des jeunes (au travers de la présentation de 4 jeux expérimentés).

Propositions ressortant des échanges

« Coopérer pour mutualiser les ressources éducatives et financières en fonction des bassins de vie »

« Donner les moyens de consolider les coopérations déjà existantes (financier, humain, reconnaissance, médiation) »

Nuance minoritaire : C'est en étant acteur du SNU que l'on peut/doit faire évoluer les choses

« Doter les acteurs de l'Education populaire de moyens leur permettant une coopération efficace et durable :

- En intégrant une vision à long terme des projets et des financements (RH et fonctionnement)
- En créant une commission paritaire qui permettrait de créer/partager une vision commune (ex Fonjep), qui se réunirait tous les ans et évaluerait les actions tous les 3 ans » => nuances apportées « oui, mais une commission paritaire qui arbitre et pilote les financements »

« Au sein d'une commission paritaire territoriale* coconstruire les politiques éducatives, en s'appuyant sur l'Education populaire » * les habitants, les acteurs de l'élaboration de l'éducation populaire, les collectivités territoriales, les agents de l'état, l'éducation populaire, nationale, le médico-social, la culture, les mobilités, le sport ... nuance : « ne pas oublier les publics, les jeunes »

Citations illustrant l'atelier :

=> « Il est complexe de mettre en place une dynamique de coopération en milieu rural, où les questions de distance, de disponibilité mais aussi de volonté politique viennent interférer. La formation des élus semble un levier incontournable pour engager des dynamiques de collaboration dans les territoires ».

=> « Quels moyens sont donnés pour que cette dynamique s'inscrive dans la durée ? »

3.8 Participation et place des jeunes

3.8.1 Atelier « Le Comité jeunes de l'Anacej, pour renforcer la place des jeunes dans l'action et la décision »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **ANACEJ**

Objet de l'atelier :

Comment mieux associer les "jeunes" aux décisions qui les concernent ? L'ANACEJ proposait d'échanger autour de l'instance Comité jeunes.

Propositions ressortant des échanges

- Intégrer dans les parcours scolaires une découverte de l'engagement associatif avec les acteurs du territoire.
- Redonner la liberté du temps libre pour l'engagement avec notamment une dispense d'assiduité pour les lycéens et étudiants engagés dans une association ou un collectif.

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Importance de la posture et de la formation des professionnels.
Associer les jeunes aux projets pédagogiques Avoir les moyens de travailler sur le temps long.

3.8.2 Atelier L'éducation populaire pour tous-tes : oui, mais il ne suffit pas de le dire encore faut-il le construire !»

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Les Eclaireuses et Eclaireurs de France**

Objet de l'atelier :

Les Eclaireuses et Eclaireurs de France proposaient une réflexion collective pour favoriser la mixité des publics et pour quelle plus-value. L'animation se basait sur les outils développés par le mouvement.

Propositions ressortant des échanges

- Reconnaissance du secteur de l'éducation populaire comme service publique d'intérêt général
- Financement du fonctionnement des associations au lieu des appels à projets - > subventionnement pluriannuelle
- Financement des associations qui éveillent l'esprit critique (financement public de l'éducation populaire)
- Encourager la recherche action (sur la mixité, l'inclusion...): mise en valeur de l'expérimentation/reconnaissance
- Consultation sur la répartition des impôts
- Assemblée Nationale des enfants / jeunes : un conseil d'enfant à l'échelle nationale, pas seulement consultatif (inventer un accès au droit de décider / participer)
- Accès à l'information : rendre compréhensible la loi, rendre le cadre de notre société compréhensible (éduquer à la citoyenneté)
- Resserrer les liens entre école et éducation populaire : que l'école fasse d'avantage appel à l'éducation populaire ; qu'il y ait des formations communes entre enseignants et acteurs et actrices de l'éducation populaire (continuité éducative)
- Valoriser / reconnaître l'engagement, reconnaître les compétences, rendre plus accessible la VAE bénévolat.
- Décentrer de l'école : valoriser les autres espace éducation (que l'école et la famille)
- Réduction du temps de travail pour les représentants associatifs

3.9 Accompagnement des jeunes

3.9.1 Atelier Quel animateur pour nos jeunes ?

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **COJ**

Objet de l'atelier :

Le Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse proposait, à partir du rapport « quel animateur pour nos jeunes ? », adopté par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, d'approfondir les questionnements autour du rôle et des missions attendus d'un

animateur pour répondre aux besoins des jeunes et à la mise en œuvre des politiques publiques les concernant.

Quel animateur pour les jeunes ? Comment mettre en adéquation les compétences des animateurs et les besoins des jeunes ?

Propositions ressortant des échanges

- Interdire l'usage du CEE dans le cadre professionnel et le réserver strictement aux animateurs volontaires occasionnels.
- Intégrer les enjeux et problématiques concernant les adolescents et les jeunes adultes dans les formations initiales (BPJEPS notamment) et les formations continues via des blocs de compétences permettant d'initier un véritable parcours de professionnel de la jeunesse.
- Demander aux territoires d'identifier le chef de file des politiques éducatives locales concernant les jeunes.

Citations illustrant l'atelier :

=> « je n'ai toujours pas croisé le mouton à cinq pattes qui pourra assurer toutes les missions attendues »

=> « être un couteau suisse pour 1 900 € par mois... »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

- Avoir des moyens financiers et humains pour construire, piloter, coordonner les politiques de jeunesse sur un territoire.
- Complexité d'un métier mal identifié, pas assez bien formé et mal reconnu.

3.9.2 Atelier Marque de fabrique jeunesse des MJC

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **MJC de France**

Objet de l'atelier :

Cet atelier, en s'appuyant sur des initiatives locales, invitait à penser la place des associations auprès des jeunes :

- Quel(s) rôle(s) et place(s) des associations d'éducation populaire dans la construction des politiques de jeunesse et de culture ?
- Quelles conditions pour coconstruire une politique jeunesse entre associations et pouvoirs publics sur un territoire ?

Propositions ressortant des échanges :

L'accompagnement des pratiques artistiques en amateur des jeunes

- Intégrer les associations de jeunesse et d'éducation populaire aux CTEAC pour que les AJEP soit porteuses de la parole des habitants et des usagers
- Un label « culture – éducation populaire » du Ministère de la Culture pour une meilleure reconnaissance des AJEP

Le travail partenarial en réseau comme levier de la co-construction d'une politique de jeunesse sur un territoire

- Intégration à la formation des agents des collectivités d'une module de formation sur l'éducation populaire
- Prévoir dans la loi qu'une partie des conventionnements ou à défaut les appels à projets soit dédiée au fonctionnement des associations pour donner aux associations les moyens de faire vivre la démocratie en leur sein

Les projets de mobilités avec les jeunes

- Valoriser les acquis issus des projets de mobilité comme une compétence (Type Open Badge de la mobilité / dans Parcours Sup...)

La relation avec les établissements scolaires

- Intégrer à la formation des enseignants des modules relatifs à l'éducation populaire (voire le BAFD, puisque c'est déjà une équivalence dans le Master MEEF)
- Intégrer les associations d'éducation populaire aux instances de gouvernance des établissements scolaires (conseils d'école, conseils d'administration...) pour favoriser la continuité éducative et l'interconnaissance des acteurs.
- Décliner le COJ au niveau régional

Citations illustrant l'atelier :

=> « l'accompagnement de nos jeunes est un processus long qui nécessite une co-construction efficiente des parties-prenantes »

3.10 Education aux médias

3.10.1 Atelier Accès aux droits et radios associatives

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **APAD**

Objet de l'atelier :

APAD proposait la présentation d'expériences permettant aux participants.es de situer l'Education Populaire au sein des radios associatives, puis de mettre en pratique collectivement une production, sur un sujet de société avec des méthodes d'éducation

populaire. La réflexion et l'agir dans l'atelier avait, grâce à l'expérience, pour objectif de développer des compétences souvent insoupçonnées des personnes engagées.

En quoi et jusqu'où l'éducation populaire au sein des radios associatives participe au pouvoir d'agir et à la cohésion sociétale ?

Les principaux sujets abordés ont concerné :

- Les Droits Culturels et marchandisation
- Le Cadre législatif qui régule la part audiovisuelle et démarche éducative
- La Transformation sociale et la participation citoyenne

Propositions ressortant des échanges

Les enjeux législatifs principaux incluent la régulation des licences d'émission, le financement via le FSER et les limites publicitaires, les obligations de contenu et de mission de service public, l'adaptation technologique, la gouvernance associative, et les pratiques éco-responsables.

Les radios associatives en France évoluent dans un cadre législatif qui cherche à équilibrer la promotion de la diversité et de l'intérêt général avec la nécessité de réguler et de structurer le secteur.

Les enjeux législatifs principaux incluent la régulation des licences d'émission, le financement via le FSER et les limites publicitaires, les obligations de contenu et de mission de service public, l'adaptation technologique, la gouvernance associative, et les pratiques éco-responsables.

La capacité des radios associatives à naviguer efficacement dans ce cadre législatif complexe est cruciale pour leur pérennité et leur impact sur les communautés locales.

Les radios associatives ont un impact significatif sur la cohésion sociale et la participation citoyenne. Elles favorisent le dialogue, la compréhension mutuelle et l'engagement civique, renforçant ainsi le tissu social « des communautés locales ». Les radios associatives confortent leur présence au sein de la grande famille de l'Education Populaire.

Les Radios associatives sont à la croisée des droits culturels (art.7 Déclaration de Fribourg) et des Droits Humains.

Ce plaidoyer a donc l'ambition de replacer les radios associatives au cœur des pratiques démocratiques et souhaite renforcer sa démarche intégrée dans les politiques publiques.

Cela passe par le fait de reconnaître les radios associatives dans ce qu'elles défendent et portent, à savoir :

- Qu'elles jouent un rôle crucial dans l'éducation et la culture en diffusant des contenus culturels, en soutenant la diversité linguistique, en permettant l'expression de différentes identités culturelles, et en offrant une plateforme pour la participation.
- Qu'elles encouragent l'offre émergente des territoires ainsi que leur diffusion.
- Qu'elles contribuent à la diversification de l'offre médiatique ce qui participe à la dynamique démocratique
- Qu'elles facilitent l'éducation à la citoyenneté active

- Qu'elles permettent l'expression de toutes et de tous et encore plus précisément celles et ceux qu'on entend le moins dans l'espace public
- Qu'elles sont un outil d'émancipation et de contribution au commun
- Qu'elles sont un lieu d'accès aux droits à l'information

Pour ce faire, il est essentiel que nos parlementaires puissent se saisir des opportunités qu'offre l'éducation populaire et sa relation aux médias non marchands que sont les radios associatives pour :

- Consolider et reconnaître les radios associatives comme espace de création et d'innovation culturelle
- Renforcer les soutiens publics en aides directes (augmenter le FSER) et indirectes (logistique tout en encourageant les initiatives associatives en matière de mutualisation et de partage des moyens) car les radios associatives dans son fonctionnement actuel fait que le manque crucial de moyen précarisent les salariés alors qu'elles représentent plus de 700 radios organisées, près de 2500 salariés souvent à temps partiel (dont 300 journalistes), plus de 20 000 bénévoles, ce sont près de 8 millions d'auditeurs et d'autrices par jour (soit plus de 40 millions par an)
- Soutenir le secteur dans les démarches administratives en les facilitant
- Créer un observatoire de l'Education Populaire (observer, réfléchir et agir) afin de piloter de manière scientifique les données, d'affiner les lectures de territoires et d'ajuster les besoins aux réalités en intégrant les radios associatives à cette démarche et comme outil de « recherche – action / d'aller vers les populations le plus éloignées de la participation »
- Reconnaître les parcours des bénévoles dans les compétences acquises en adaptant l'accès ou la création de formations professionnelles adaptées

Constituer les corps intermédiaires pour organiser le dialogue social nécessaire à l'accompagnement et la reconnaissance des parcours d'insertion professionnelle hybrides (à la croisée entre journalisme, animation socioculturelle, techniques avec régies – production – montage – diffusion, droits propriété intellectuelle...)

Citations illustrant l'atelier :

=> « rentabilité démocratique » et intérêt général vs rentabilité et rendement pour justifier des finances publiques.

=> « outil d'émancipation vs outil consumériste »

3.10.2 Atelier « Espace Matin, une émission école pour apprendre à bien s'informer et à bien informer »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Radio Pulsar**

Objet de l'atelier :

L'atelier s'appuie sur la thématique de l'accès aux droits et prend pour point de départ l'une des émissions phares de Radio Pulsar : la matinale Espace Matin.

Du lundi au vendredi, de 8H à 9H, l'équipe de bénévoles d'Espace Matin présente une émission

d'actualités locales, nationales et internationales. L'émission, coordonnée par une personne en service civique (2 services civiques par saison) est supervisée par la journaliste de la radio, Anaïs Greusard.

Contrairement à d'autres projets de l'association Radio Pulsar (projets tutorés, UEO, partenariats avec des parcours universitaires, ateliers d'éducation aux médias dans des établissements scolaires ou auprès de personnes placées sous-main de justice...), Espace Matin est porté par des bénévoles qui intègrent la radio de leur propre initiative, sur leur temps libre, en dehors du cadre de leurs études ou de leur travail. C'est d'ailleurs le cas de la plupart des émissions Radio Pulsar, nées de la volonté d'habitantes et habitants de Poitiers qui choisissent de s'exprimer via le média radio.

Espace Matin a cela de particulier d'être l'émission « école » de Radio Pulsar. C'est le programme proposé en premier par l'équipe aux nouvelles personnes bénévoles. Les bénévoles d'Espace Matin sont formés par Anaïs Greusard pour l'aspect journalistique et Yann Suraud pour l'aspect technique. Durant ces temps de formation, les salariés transmettent aux apprenants les clés essentielles pour être autonomes dans la préparation, l'animation et la régie de l'émission matinale. L'équipe salariée dans son entièreté se met d'ailleurs au service des bénévoles. De manière quotidienne, les salariés prennent du temps pour aiguiller les personnes qui se présentent à l'improviste à la radio. Cette accessibilité, qui se traduit parfois par une effervescence dans les locaux de Pulsar, rend compte d'une approche de transmission des savoirs où chacune et chacun est légitime pour apprendre et pour aider.

C'est ensuite l'expérience et le travail de groupe qui font progresser les apprentis journalistes. Via des temps collectifs, des outils partagés, les bénévoles se forment en fait eux/elles-mêmes, échangent des idées, se font des retours et osent essayer de nouvelles choses.

L'association Radio Pulsar aspire ainsi à inciter les habitantes et habitants de Poitiers et alentours, en particulier les jeunes et les étudiants, à réaliser de manière autonome et en équipe des programmes sur des thématiques diverses (culture, santé, musique, politique, féminisme, vie locale etc.) diffusés sur les ondes de la radio.

Au cours d'une saison dans Espace Matin, les bénévoles s'emparent d'un double enjeu : « bien s'informer » et « bien informer ». Ils et elles apprennent à adopter un regard critique sur l'information, tout en s'initiant au travail de journaliste. « Bien s'informer » pourrait s'apparenter à un droit pour tout citoyen. Seulement, « bien s'informer » nécessite des compétences critiques et des réflexes qui ne sont actuellement pas accessibles à tout le monde. Radio Pulsar, en particulier via Espace Matin, propose à des citoyens du territoire de s'approprier ces aptitudes.

3.11 Outils numériques pour l'accès aux droits

3.11.1 Dématérialisation de l'accès aux droits et éducation populaire : De la réparation à l'émancipation

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Coalition Nationale Dématérialiser Sans Déshumaniser // Fédération des centres sociaux et socioculturels de France**

Objet de l'atelier :

Au travers la présentation de l'initiative "Coalition Nationale Dématérialiser Sans Déshumaniser", la Fédération des Centres Socioculturels de France proposait :

- D'échanger sur les problématiques de non-recours,
- De découvrir la médiation numérique inversée,
- D'outiller les professionnels et bénévoles,
- De proposer un argumentaire pour une éventuelle "proposition de loi".

Présentation de la coalition pour dématérialiser sans déshumaniser : Remontées d'usages et usagers-expert.

Renforcer les usagers et ceux qui les accompagnent, mieux comprendre leurs difficultés et leurs exigences, les considérer comme acteurs et experts

Passer d'un rôle de réparateur de l'accès au droit et sa dématérialisation vers un rôle émancipateur pour faire évoluer les services publics et les plateformes numériques.

Propositions ressortant des échanges

- Chaque plateforme numérique permettant l'accès au droit doit être testée par les citoyens concernés avant la mise en place
- Chaque plateforme numérique doit être construite avec les citoyens concernés.

Autres propositions ou réactions par les membres du groupe :

- Pour chaque plateforme numérique d'accès au droit, une gouvernance de pilotage doit être construite avec des citoyens : gouvernance des données, fonctionnement des algorithmes, penser le commun
- Colère : nous avons vu le développement des conseillers numériques. Les financements sont en train d'être arrêtés, ce qui implique un risque de licenciement de conseillers numériques. Le Go and stop est contre-productif.
- Pour chaque droit créé = un accueil physique
- Il faut qu'on puisse construire une coalition européenne
- Quand un nouveau droit est construit, il faut penser aux non recours, souvent lié à l'effet boule de neige des droits ... ex : réduction des coûts de transports pour les jeunes boursiers : il faut avoir le papier de la bourse scolaire.... L'éducation nationale octroie la bourse scolaire au mieux fin novembre, chaque année, avant d'avoir la bourse, les familles doivent payer le plein tarif jusqu'à l'arrivée de la bourse. Comment peut-on faire qu'un droit ne soit pas lié à un autre droit ? => construire en inversée : les gens doivent pouvoir avoir accès à leur droit malgré le blocage d'une autre situation.
- Loi qui définit une méthodologie de travail de concertation entre décideurs et élus sur l'accès au droit et la dématérialisation.

Citations illustrant l'atelier :

=> « je suis responsable numérique d'une association d'éduc pop, et ben quand tu es devant ton ordi pour faire ta carte grise, ben en fait tu n'y arrives pas plus, tu te retrouves bloqué car tu ne sais pas ce qu'est un CI »

=> « quand tu ne rentres pas dans les cases : tu remplis sur le site internet de la CAF, et tu ne rentres pas dans les cases de la CAF pour prendre un RDV... Au bout d'un moment, tu arrives à avoir le RDV à 50km de chez toi (alors qu'il y a des administrations à côté de chez toi), tu essaies d'appeler, et tu tombes sur un robot... qui te dis d'aller sur le site internet... 2h30 de démarche pour avoir un RDV à 50km... »

3.11.2 Atelier Dématérialisation de l'accès aux droits et éducation populaire : De la réparation à l'émancipation

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **CRIJ Nouvelle-Aquitaine**

Objet de l'atelier :

Le CRIJ Nouvelle Aquitaine proposait, à partir de présentations d'outils développés sur le territoire, l'écriture collective "d'articles de loi" sous forme de slam.

- ➔ Présentation des outils numériques d'information qui aident à l'accès aux droits : la Boussole des Jeunes, ClicNJob, Yeps, Déclic, Wilbi, etc.

Comment lutter contre le non-recours aux droits des jeunes en utilisant les outils numériques ?

Propositions ressortant des échanges

Il faut que l'éducation populaire connaisse ces outils numériques et en facilite la connaissance auprès des jeunes, notamment en facilitant le pair à pair.

Il faut que l'éducation populaire développe l'esprit critique, de réflexion et d'analyse des jeunes, grâce à des professionnels disponibles dans des structures locales, pour faire de la médiation sur l'information et l'accès aux droits, entre les jeunes et les outils numériques.

Citations illustrant l'atelier :

=> « les outils existent mais il faut les faire connaître. Il faut s'adapter aux modes de communication et d'expression des jeunes »

=> « ce qui est important c'est que des professionnels initient des jeunes à la connaissance de leurs droits pour qu'ensuite ce soit les jeunes eux-mêmes qui aillent dans les lieux de vie quotidienne des jeunes pour faire connaître ces droits »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Les outils numériques seuls ne facilitent pas l'accès aux droits des jeunes. Ils doivent être présentés aux jeunes, adaptés à eux, à leurs pratiques et à leurs modes de communication. Dans cette présentation aux jeunes, il faut des professionnels qui connaissent ces outils et montrent comment les trouver dans les méandres du numériques pour les faire connaître aux jeunes.

Mais malheureusement ces outils ne sont pas encore accessibles à tous, notamment aux jeunes en situation de handicap ou aux jeunes étrangers.

3.11.3 Atelier Présenter et échanger sur les pratiques numériques des jeunes

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **EducPopNum**

Objet de l'atelier :

EducPopNum proposait une présentation et un échange sur les pratiques numériques des jeunes en s'appuyant sur l'enquête EducPopNum 2023/2024 sur les pratiques numériques des jeunes en Nouvelle-Aquitaine.

Comment évoluent les pratiques numériques des jeunes sur leur temps libéré ?

Constats

- Les jeunes ont une perception forte du monde dans lequel ils et elles vivent.
- Les usages ne sont pas les mêmes selon l'âge, ni le même niveau de violence (ex : Jeux vidéo, l'usage des écrans, ...)
- La radicalisation, L'équilibre entre liberté et obligations.

Propositions ressortant des échanges

- L'éducation populaire a un rôle d'accompagnement, comme les parents, l'éducation nationale...
- Poursuivre notre mission sur les enjeux (les écrans, les IA, ...)
- Plus former les professionnels, se mettre à la page et mieux accompagner les jeunes.
- Pas de plateforme qui sort sans des bêtas tests avec des usagers, que les jeunes soient aussi la « source ».
- Mettre les jeunes en situation de pouvoir
- Mettre les jeunes au centre de la décision et les mettre en position d'action (critiquer, ...)
- La place de la consommation de la pornographie dans cette enquête ?
- Renforcer l'éducation aux usages avec des outils (films, documentaires, ...)
- C'est quoi le projet de société d'une numérique ?

- Demander aux GAFAM d'avoir une responsabilité, que l'état soit plus ferme avec les plateformes

Citations illustrant l'atelier :

- ⇒ « Les jeunes, utilisent les écrans aussi pour apprendre, créer, échanger »
- ⇒ « Les formation éduc Pop doivent intégrer le numérique dans toutes les formations »

3.12 Médiation scientifique et sociale pour renforcer le pouvoir d'agir

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Espace Mendès France**

Objet de l'atelier :

L'Espace Mendès France de Poitiers vise à vulgariser la culture scientifique et la rendre accessible au plus grand nombre. Lors de cet atelier, l'association proposait de mettre en débat différentes formes d'ateliers mises en pratique sur le terrain ou comment la culture scientifique s'adapte au territoire et s'inscrit dans une démarche de temps long en lien avec les acteurs locaux.

- ➔ « En quoi les relations entre les chercheurs et les citoyens reprennent les méthodes de l'éducation populaire et participent à son évolution ? »

Présentation d'actions : Lots d'actions de l'Espace Mendès France : questionnaire Latour, Dialogues en territoire — Arçais (79), octobre 2022 ; Aunac (16) octobre 2023 —, parcours de sensibilisation et autres actions dans les Quartiers prioritaires (Angoulême, Thouars, Châtellerauld)

Propositions ressortant des échanges

- L'éducation populaire repose sur les connaissances et les savoirs partagés. Pour cela, il faut créer les conditions d'une recherche plus ouverte et élargie sur ces actions : soutenir la recherche sur l'éducation populaire, élargir les champs disciplinaires et ouvrir de nouveaux canaux de diffusion et de formation, faciliter les mécanismes et la diffusion de recherches participatives avec l'implication citoyenne.
- Modifier les conditions financières des actions de culture et de médiation scientifique en passant de financements à court terme en silo (type appels à projet) à des actions à moyen terme, construites et transversales (loi de programmation, financement pluriannuels, passage à l'échelon européen). Connexion à faire avec l'expérience des projets européens portés par les acteurs de l'éduc pop.

Citations illustrant l'atelier :

=> « reconnaître aux habitants leurs qualités d'experts de leurs territoires et de leurs usages »

=> « diagnostic, coopération, projet »

=> « comment vivez-vous votre espace ? »

=> « Il y a une évolution avec le droit d'être soi : ce n'était pas inculqué dans les mouvements émancipateurs. »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Nécessité de travailler sur le temps long. Notamment sur la question des financements et des regroupements au niveau européen.

Les univers se connaissent mais coopèrent peu. Les Centres de culture scientifique ne sont pas nécessairement rattachés à des pratiques d'éducation populaire ; à l'inverse les structures de l'éducation populaire n'ont pas forcément une approche de la culture scientifique. Il y a une nécessité de connecter ces deux mondes et de rapprocher les pratiques et les approches.

3.13 Education Populaire et Europe

3.13.1 Atelier Erasmus + un outil d'Education populaire au service de l'interculturalité

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Erasmus+**

Objet de l'atelier :

Alors que 2024 est une année électorale en Europe, le programme Erasmus+ se distingue comme l'une des contributions les plus concrètes de l'Union européenne (UE), acteur dans la construction d'une citoyenneté commune. L'agence Erasmus+ Education formation gère le programme Erasmus+ et notamment les fonds dédiés à l'Education des adultes qui concernent directement les actrices et acteurs de l'Education populaire. La participation à la vie démocratique, la promotion de valeurs communes et la formation à l'engagement citoyen sont au cœur des priorités du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027. L'agence Erasmus+ vous propose donc de réfléchir ensemble comment le programme E+ vient en appui des actions de l'Education Populaire.

Propositions ressortant des échanges

- Considérant l'importance cruciale des structures d'éducation populaire dans la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'engagement citoyen et du renforcement de la cohésion sociale, il est impératif de soutenir ces structures lorsqu'elles participent à des projets européens. La participation à ces projets enrichit l'expérience éducative, favorise l'échange de bonnes pratiques, et renforce les compétences et la professionnalisation des acteurs impliqués. La présente proposition vise à instaurer un soutien moral et financier aux structures d'éducation populaire

engagées dans des projets européens, afin de valoriser et maximiser les bénéfices de telles collaborations pour les acteurs et les bénéficiaires de l'éducation populaire. En soutenant les structures d'éducation populaire engagées dans des projets européens, la présente proposition contribue à renforcer la qualité et l'impact de l'éducation populaire en France, tout en favorisant une Europe plus solidaire.

- L'accès à l'information et la promotion des opportunités de financement offertes par les fonds européens, tels qu'Erasmus+ dédiés entre autres au renforcement des compétences des acteurs de l'éducation populaire et à l'inclusion de tous les citoyens doivent être systématiser. Cette mesure garantit que chaque structure accède à l'information et puisse elle-même relayer à ses réseaux les financements disponibles, favorisant ainsi leur participation à des projets européens. En facilitant l'accès à ces ressources, nous renforçons la qualité de l'éducation populaire et l'inclusion sociale, son internationalisation, tout en soutenant la formation continue des éducateurs et l'engagement citoyen des usagers.

3.14 Libertés associatives

3.14.1 Atelier Rôle et place des salariés de l'EP ? Faire face à la restriction des libertés associatives dans l'éducation populaire. Recours au droit et auto-organisation.

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Observatoire des libertés associatives, Collectif des Association Citoyennes – Droit et mouvement sociaux**

Objet de l'atelier :

L'observatoire des libertés associatives vous invite à interroger le potentiel critique et émancipateur de l'éducation populaire au regard des dynamiques de professionnalisation gestionnaire des équipements et de la dépendance des associations aux financements publics. L'atelier interrogera tout particulièrement le rôle des salariés de ces structures pris entre des contraintes politiques et financières d'un côté et des actions de terrain de l'autre.

Outiller juridiquement les associations d'éducation dans une double dynamique de militantisme et de professionnalisation des structures est un enjeu actuel.

L'Observatoire des libertés associatives, le CAC - DMS proposaient d'échanger autour de cette thématique et plus spécifiquement sur les sujets de contentieux actuels, désobéissance civile notamment.

- ➔ Objectif : Éclairer la manière dont les associations d'éducation populaire sont impactées par la restriction des libertés associatives : comment riposter et faire face ?
- ➔ On observe une pression forte sur les libertés associatives, il a été vu comment les restrictions des libertés assos s'inscrivent maintenant dans la loi (via le CER). La question de comment le CER peut être mobilisé pour couper les subventions ou pour menacer des coupes de subvention a été abordé puis une réflexion sur les possibilités de riposte et de recours juridiques a enfin été mené.

Propositions ressortant des échanges

1. Redonner une autonomie aux assos d'éducation populaire via une transformation des modalités de financement : la sortie des logiques d'appel à projets ou inciter les réponses collectives pour éviter la mise en concurrence. Si CPO accordé, l'indexée sur l'inflation à chaque renégociation, avec la garantie de ne pas baisser la subvention en cours de contrat.
2. Remplacer le Contrat d'Engagement Républicain par la Charte d'engagement réciproque ou mise en place d'un collège d'expert indépendant pour l'application du CER (afin de contrôler son application et d'instaurer des espaces de dialogue entre l'institution et les associations concernées)
3. Inscrire dans le droit la mission d'interpellation des associations pour permettre aux associations d'être plus libres de critiquer les politiques publiques sans craindre les répressions (à l'image de la loi Belge sur l'éducation permanente)
4. Simplification des démarches administratives
5. Créer un statut de volontaire différencié d'un statut de bénévole ou de salarié

Citations illustrant l'atelier :

=> « Il est important que nous acteur de l'éduc pop puissions développer l'esprit critique, ce n'est pas parce qu'on est contre le CER qu'on est contre la république, l'enjeu est de sortir des discours très binaires mais bien de renouer le dialogue avec les institutions via la charte des engagements réciproques notamment »

=> « A force de devoir se battre contre l'application du CER on se retrouve à devoir assumer de nouvelles missions pour réfléchir à des réponses, ça prend du temps, de l'énergie qu'on ne met pas ailleurs, pendant qu'on se défend l'asso ne fait plus ces missions premières »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Consensus sur l'ensemble des propositions mentionnées ci-dessus, un travail de priorisation a été mené pour faire ressortir les propositions les plus consensuelles. Les propositions 4 et 5 le sont moins et on fait l'objet de désaccord notamment sur la notion du statut volontaire (nous n'avons pas eu le temps de vraiment creuser la notion).

3.15 Lutte contre les discriminations

3.15.1 Atelier Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations : l'exemple de l'Espace Egalité à Strasbourg

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Ville de Strasbourg**

Objet de l'atelier :

L'Espace égalité (<https://www.strasbourg.eu/espace-egalite>), lieu dédié à l'égalité, les droits et à la lutte contre les discriminations, abrite un parcours éducatif interactif et ludique à destination des enfants et les jeunes. Une diversité d'ateliers permet de déconstruire les représentations et stéréotypes, de s'informer sur le droit, de découvrir la diversité des cultures, langues, familles, etc. La ville de Strasbourg, au travers cet atelier, proposait d'échanger sur les enjeux d'égalité, d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations et l'égalité et des possibilités de partenariat entre éducation populaire et collectivités.

Comment collaborer entre collectivités territoriales et associations d'éducation populaire pour promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations ?

Propositions ressortant des échanges

Le projet politique de Lutte Contre les Discriminations (LCD)/ lutte pour l'égalité, doit être porté par éduc pop et pouvoirs publics sous forme de partenariat :

Déclinaison opérationnelle :

- Permettre un mode de financement qui permette cette troisième voie (subventions / prestations) type « appel à coopération »,
- Promouvoir des lieux de sensibilisation de l'égalité s'appuyant sur l'écosystème local.
- Banaliser une journée de travail sur la LCD par an, à intégrer dans les programmes scolaires,
- Intégrer la LCD dans toutes les formations (associations, agents, hauts responsables...),
- Reconnaître les compétences de l'éduc pop pour monter des projets sur égalité / LCD (faire remonter constats, évaluation, former, construire...),
- Proposer des formations égalité / LCD sur le même modèle que le plan VRL.

Citations illustrant l'atelier :

=> « Il faudrait un espace égalité dans chaque ville de France »

=> « le temps administratif lié aux demandes de subvention et à la mise en concurrence des associations par les logiques d'appel d'offres et/ou de subvention rendent difficile, pour les associations, de dégager du temps pour penser les projets ».

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Point de veille sur les risques et limites des pédagogies expérientielles : elles peuvent mettre en difficulté les jeunes et les enfants si mal accompagnées.

3.15.2 Atelier « Lutte contre les idées des extrêmes droites »

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Le CRAJEP Centre-Val de Loire**

Objet de l'atelier :

Le CRAJEP Centre-Val de Loire a proposé un atelier pour comprendre les mécanismes du racisme et de la discrimination et la posture à adopter face aux idées de l'extrême droite, à travers des cas pratiques (situation pré définie), de l'analyse, la proposition d'outils et définir collective des postures adaptées.

Cet atelier n'a pas fait l'objet d'un temps de formalisation de propositions en vue de l'atelier du samedi matin.

3.16 Ecologie / Droit à l'environnement

3.16.1 Atelier L'eau : un exemple du rôle de l'éducation populaire pour les transformations écologiques

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **FRENE - Graine Poitou Charentes**

Objet de l'atelier :

Education Nature et Education Populaire. Le FRENE - Graine Poitou-Charentes proposait de découvrir les outils d'animation nature et de pouvoir construire une vision collective du rôle que doit prendre l'éducation populaire sur les enjeux environnement à partir de l'exemple de l'eau.

- ➔ A partir de dispositifs pédagogiques développés par les réseaux d'éducation à la nature et à l'environnement, il s'agissait de montrer comment l'éducation populaire informe et quel rôle elle joue sur les enjeux environnementaux.
- ➔ A partir de l'exemple de l'eau, les liens entre éducation populaire et enjeux environnementaux ont été explorés

Les ressources en eau sont au cœur d'enjeux politiques, de mobilisation citoyenne et un défi majeur pour les transitions écologiques. Ils font donc un bon point de départ pour aborder ce sujet.

Propositions ressortant des échanges

- Pour réussir les transitions écologiques, nous avons besoin de l'éducation populaire : ses valeurs, ses méthodes, ses acteurs. En particulier sur des enjeux qui sont sources de conflits et qui nécessite notre expertise en éducation, médiation, facilitation,
- Du local au national, l'éducation populaire ouvre vers un engagement politique citoyens. L'éducation populaire donne le pouvoir d'agir pour une justice sociale et environnementale.

Citations illustrant l'atelier :

=> « Educ'pop, un nouveau monde »

=> « Education populaire environnementale : faire ensemble »

=> « Il est urgent d'agir ! »

=> « Dans le collectif, important de reconnaître l'individu et sa subjectivité. »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

- Un besoin de mettre en commun les vocabulaires, avoir des définitions communes (environnement, écologie, transitions...)
- Au local, nos actions permettent de transcender les différences, de réunir tous les publics pour faire collectif.

3.16.2 Atelier L'éducation populaire et l'ESS, actrices essentielles pour la défense de droits environnementaux

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Le Labo de l'ESS - e-graine - La fabrique des transitions**

Objet de l'atelier :

Le Labo de l'ESS, e-graine et la fabrique des transitions proposaient une réflexion collective autour des droits environnementaux afin d'outiller les actrices et acteurs de terrain pour aborder ces sujets auprès des populations, en particulier des personnes subissant des inégalités environnementales.

- ➔ L'éducation populaire comme levier des grands enjeux sociétaux notamment la transition écologique juste ?

Les participants ont convergé vers l'idée d'une éducation populaire qui est entrée dans une relation contrainte avec les pouvoirs publics notamment au sujet des financements ainsi que la nécessité de créer des espaces de discussion car l'éducation populaire a un vrai rôle de transformation de la société et s'occupe aujourd'hui de la précarité.

Propositions ressortant des échanges

- Une formation initiale écologique
- Espace de rencontre régional ou départemental des acteurs en lien avec l'éducation populaire (rencontre nationale au niveau locale) en lien avec l'environnement et l'écologie

- Agir sur le niveau micro et macro en même temps (ex : écologie populaire) : co-construction en demandant leur besoin aux habitants directement
- Rendre le sujet de la transition écologique prioritaire dans les structures de l'éducation populaire et lier transformation écologique et sociale (en associant l'humain, venir du terrain)

Citations illustrant l'atelier :

- ⇒ « Fin du monde contre fin du mois »
- ⇒ « La fin d'un modèle »

Points de consensus ou de désaccord entre les participants ?

Point de débat sur le traitement des quartiers prioritaires et des cibles sur certains sujets. Nécessité de sensibiliser TOUS les publics en conclusion.

Consensus sur la volonté de rêver (et être révolutionnaire) et avoir un projet de société fédérateur penser la transition écologique à tous les niveaux – travailler sur un nouveau contrat social et une vision politique.

3.16.3 Atelier « Mon quartier, espace de biodiversité » - Annulé

Structure(s) à l'initiative de l'atelier : **Ligue de l'enseignement de Vendée**

Objet de l'atelier :

La Ligue de l'Enseignement de la Vendée vous propose de découvrir une méthode permettant aux citoyennes et citoyens d'être actrices et acteurs de projets favorisant la biodiversité.

3.17 Loisirs / temps libres

3.17.1 Atelier L'Otium en Action : Cultiver le Potentiel de l'Éducation Populaire

Objet de l'atelier :

L'IFAC proposait de plonger ensemble dans l'univers de l'Otium, un concept millénaire à réinventer comme outil d'éducation populaire. Dans cet atelier, il s'agissait d'explorer comment l'Otium, principe clé de la philosophie grecque, traditionnellement associé au temps libre, peut devenir un puissant levier d'apprentissage et d'émancipation. Il s'agissait de découvrir comment cultiver le loisir fécond pour encourager la réflexion, la créativité et le développement personnel et d'explorer comment l'Otium peut devenir un catalyseur de changement et d'autonomie dans nos pratiques d'éducation populaire.

En quoi l'actualisation contemporaine de la notion d'otium permettrait de répondre à des enjeux d'éducation populaire ?

Un world café permettant de questionner l'intérêt de « l'otium » dans nos pratiques et démarches d'éducation populaire a été réalisé

Les 3 questions du world café :

- 1) Comment l'otium peut-il contribuer à créer des espaces d'apprentissages inclusifs et accessibles aux personnes en vulnérabilité sociale ?
 - Rapport aux savoirs, aux apprentissages ?
 - Posture professionnelle ?
- 2) Comment l'otium peut-il renforcer la participation citoyenne et l'implication des individus dans les projets ?
 - Développement de compétences sociales ? Citoyennes ?
 - Pouvoir d'agir collectif
- 3) Comment intégrer l'otium dans les espaces d'apprentissages ?
 - École, formation, contexte professionnel ?
 - Quels enjeux ?
 - Quels intérêts ?
 - Créativité, exploration, innovation pédagogique...

Propositions ressortant des échanges

- Que les structures intègrent la pratique de l'otium dans leurs projets éducatifs, sociaux, pédagogiques...
- Donner des moyens aux structures pour « pluri-annualiser » leurs projets autour du temps pour soi
- Intégrer dans les espaces collectifs, un temps formalisé dédié à l'émancipation individuelle et l'épanouissement

Citations illustrant l'atelier :

=> « Régularité, accompagnement et liberté pour réussir à créer des espaces d'apprentissages inclusifs et accessibles aux personnes en vulnérabilité sociale »

=> « Prendre le temps de prendre du temps individuel pour le mettre au service du collectif »

=> « L'otium en tant que temps à construire et s'éduquer est un privilège »

PARTIE 4 : PROJET DE PROPOSITION DE LOIS

La matinée du samedi était consacrée à la production d'un projet de proposition de loi. Cet espace a été coconstruit, sur la méthode, avec Démocratie Ouverte, le CNAJEP, la Mission Participation citoyenne et l'équipe des facilitateurs de la Ville de Poitiers.

Démocratie Ouverte est une association d'intérêt général, indépendante et non-partisane, qui œuvre à la transformation démocratique de nos institutions et de nos organisations afin de relever les défis structurants du 21^{ème} siècle.

1. Rappel de la méthode

L'atelier de co-construction d'une proposition de loi sur l'éducation populaire a été pensé comme un temps de conclusion aux Rencontres Nationales de l'Éducation Populaire, grâce à un exercice inédit.

L'atelier de co-construction s'inscrit dans la continuité des échanges qui ont rythmés l'ensemble de ces rencontres, de l'intervention de la défenseure des droits aux tables rondes en passant par les quelques 50 ateliers auxquels les participantes et participants ont contribué. L'ensemble de ces échanges, ainsi que l'ensemble des documents-cadre, telle que la charte des engagements réciproques, ont alimenté la réflexion de ce temps de co-construction. Enfin, dans la continuité des 1^{ères} Rencontres de l'Éducation Populaire de 2022, les éléments issus du Manifeste à destination des candidats et candidates à l'élection présidentielle, sont également repris pour alimenter les débats.

L'ensemble des partenaires du Comité d'Orientation s'engage à soutenir et à promouvoir les propositions qui émergeront de cet atelier. Ils porteront ensemble la proposition de loi auprès des instances législatives compétentes pour s'assurer qu'elle se transforme en propositions concrètes. Leur engagement garantit que le travail accompli aujourd'hui aura un impact réel et durable.

Les partenaires des RNEP ont souhaité aboutir à la production concrète d'une proposition de loi sur l'éducation populaire à remettre aux 6 parlementaires qui ont participé à ce temps d'échange :

- Rodrigo ARENAS, député de Paris 10^e
- Lisa BELLUCO, députée de la Vienne
- Charles FOURNIER, député d'Indre-et-Loire
- Fatiha KELOUA HACHI, députée de Seine-Saint-Denis
- Jean-Claude RAUX, député de Loire-Atlantique
- Danielle SIMONNET, députée de Paris 20^{ème}

Ce temps de travail a été pensé selon différents séquençages.

- **Temps de présentation de l'atelier en plénière, salle de l'auditorium**

Ce temps a été animé par Démocratie Ouverte et a permis de préciser les modalités et le déroulé de la matinée.

Il y a été rappelé qu'une proposition de loi se compose de deux parties : un exposé des motifs et un dispositif législatif (cf. « parcours d'une loi » ci-après).

L'exposé des motifs a été lu en préambule du travail en sous-groupes. Concernant le dispositif législatif, le travail en sous-groupes de la matinée avait pour vocation de faire émerger des propositions et de les préciser en échangeant avec les parlementaires. Elles nourriront le projet de proposition de loi.

A l'issue de la lecture de l'exposé des motifs proposé, les participantes et participants ont été répartis en 8 sous-groupes pour travailler spécifiquement sur quatre thèmes :

- Sous-groupe 1 : accès aux droits (culture, sports, loisirs, vacances) ;
- Sous-groupe 2 : reconnaissance du champ de l'éducation populaire ;
- Sous-groupe 3 : gouvernance nationale et locale de l'éducation populaire ;
- Sous-groupe 4 : promotion de l'engagement et de la participation citoyenne.

- **Ateliers en sous-groupes**

Chaque sous-groupe était accompagné par un binôme composé d'un référent (CNAJEP) et d'un facilitateur (agent de la ville de Poitiers) :

- Le référent est chargé d'introduire le sujet puis de réaliser la prise de note.
- Le facilitateur est chargé d'animer la discussion et de répartir la parole.

Le temps de travail se divisait en 3 parties, selon une méthode d'animation définie :

- Introduction / prise en main du groupe : 25 min : les référents exposent les mises de départ (cf. ci-après)
- Séquence 1 : Définition des problématiques : 45 min
- Séquence 2 : Définition des propositions en travaillant à partir des problématiques retenues, des attendus et buts à atteindre : 1h00
- Séquence 3 : discussion sur la faisabilité d'une telle proposition de loi avec les parlementaires. Pour cette séquence, les 8 groupes seront fusionnés en 5 groupes (1 groupe par parlementaire). La discussion portera sur le thème principal, choisi par chaque parlementaire, mais les participants pourront également porter la discussion sur un des trois autres thèmes.

- **Retours des ateliers**

Les livrables des propositions de chaque atelier ont été affichés pendant le déjeuner, afin que chaque personne puisse prendre connaissance de l'ensemble des productions. Un espace contribution à l'exposé des motifs a également été mis en place pour permettre une contribution à ce texte.

Parcours d'une loi



Parcours d'une loi



INITIATIVE DE LA LOI

Une proposition de loi peut émaner d'un député, d'un sénateur, du gouvernement ou même du Conseil d'État. La proposition de loi est déposée à l'Assemblée nationale ou au Sénat.



EXAMEN DE LA LOI

La proposition est examinée par une commission parlementaire, qui peut proposer des amendements. Le texte est ensuite débattu et soumis au vote en séance plénière de l'Assemblée nationale ou du Sénat.



NAVETTE PARLEMENTAIRE

Le texte est examiné alternativement par l'Assemblée et le Sénat. En cas de désaccord, une commission mixte paritaire est mise en place pour trouver un compromis. Si cela échoue, l'Assemblée a le dernier mot.



PROMULGATION

Une fois la proposition votée, elle est promulguée par le Président de la République et devient une loi.



Exposé des motifs

Nous sommes près de 700. Élu·es et élu·es, agents de collectivités locales, professionnels et bénévoles de structures associatives de la jeunesse, de la citoyenneté, de l'inclusion, du sport, des loisirs, de la solidarité, mais aussi universitaires et citoyens engagés... À faire vivre l'éducation populaire au quotidien et dans tous les territoires, même les plus excentrés. Aujourd'hui, à l'unisson, nous exprimons notre attachement à ce mode d'action et de pensée, et affirmons notre volonté de voir l'éducation populaire mieux prise en compte dans le débat et l'action publics.

Portée par une pluralité d'acteurs, l'éducation populaire s'appuie sur un socle de principes forts que nous tenons à réaffirmer. Elle vise, en complément de l'école, à favoriser dès le plus jeune âge l'émancipation individuelle et collective des personnes. Elle concourt à l'exercice de la citoyenneté tout au long de la vie. Elle contribue au « vivre-ensemble », à la participation démocratique et à la solidarité dans tous les territoires.

L'éducation populaire s'enracine aussi dans des méthodes éprouvées qui font sa singularité : le développement des savoirs, des savoir-faire et des capacités d'agir collectives, l'attachement à une pédagogie active qui reconnaît à chacun le statut de sachant et d'apprenant, la prise en compte des inégalités dans l'accès au temps libéré, le droit à l'innovation, à l'expérimentation, voire à l'échec, dans un cadre toujours bienveillant et coconstruit. Avec, en ligne de mire, un objectif : permettre à chacun de trouver sa place dans la société, d'être acteur de la cohésion nationale et de la démocratie continue.

Aujourd'hui, face aux grands défis que nous affrontons, nous croyons plus que jamais à la nécessité de promouvoir l'éducation populaire et ses solutions. Car nos organisations soutiennent l'engagement dans la transition écologique, promeuvent une citoyenneté active, luttent contre les inégalités sociales et territoriales, concourent à une culture émancipatrice face aux replis identitaires, favorisent l'appropriation des usages responsables du numérique, contribuent à faire du sport – notamment dans le contexte exceptionnel des Jeux Olympiques – un vecteur d'unité et de valeurs partagées.

Créées en 2022, les Rencontres Nationales de l'Éducation Populaire sont précisément le lieu où se réunissent les acteurs qui partagent ce projet, ces principes et ces objectifs. Organisées par la Ville de Poitiers et le CNAJEP, soutenues notamment par l'AMF, Régions de France et la Région Nouvelle Aquitaine, l'AMRF¹ et France Urbaine, mais aussi l'INJEP et le FONJEP, ces rencontres sont l'occasion de nous retrouver, de partager, d'inventer ensemble. Et d'affirmer une ambition commune.

Il y a deux ans, la première édition des Rencontres avait permis de réunir 400 participants et d'élaborer un manifeste contenant quinze propositions. Cette année, nous sommes donc près de 700, preuve de la dynamique qui sous-tend notre engagement. Cette édition 2024 doit

¹ CNAJEP : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire ; AMF : Association des maires de France ; AMRF : association des maires ruraux de France ; INJEP : institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ; FONJEP : fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

également nous permettre de franchir une étape supplémentaire en bâtissant, dans un cadre participatif, l'ossature d'une « proposition de loi pour l'éducation populaire ». Ce choix d'investir le terrain législatif répond à un constat simple : si les enjeux que portent nos organisations sont résolument actuels, et correspondent aux grands défis de notre siècle, l'éducation populaire « en tant que telle » reste insuffisamment abordée les lois, les lois de finances et les règlements qui structurent les orientations de nos politiques publiques.

Pour construire cette contribution collective, nos organisations ont participé à près de cinquante ateliers couvrant l'ensemble du champ de l'éducation populaire. Lors de ces échanges, il a été question d'approche éducative, de techniques d'apprentissage, de coopération dans l'action publique, des modèles économiques, d'accompagnement de la jeunesse, de promotion de la participation citoyenne, d'accès aux droits, etc. Nos débats nous ont permis d'aborder les grands défis auxquels font face nos structures, de faire connaître des initiatives innovantes et d'esquisser des pistes d'action concrètes.

Ce matin, en partant du travail réalisé dans ces ateliers thématiques, nous allons tenter de faire émerger une série de propositions concrètes sur lesquelles bâtir un texte de loi qui, nous l'espérons, suscitera l'intérêt du législateur.

Q quatre grands thèmes ont été retenus :

- l'accès aux droits (dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, des vacances) ;
- la reconnaissance du champ de l'éducation populaire (ses métiers, ses savoirs faire et ses formes d'organisation) ;
- la co-construction et le pilotage de l'action publique au service de l'éducation populaire, au plan national et local ;
- la promotion de l'engagement et de la participation citoyenne.

Ils constitueront les axes de notre réflexion.

D'ici l'été, la Maire de Poitiers et le Président du CNAJEP remettront aux parlementaires nos propositions, rédigées sous forme de texte de loi. Ce travail constituera une contribution inédite. Nous souhaitons qu'elle soit accueillie comme l'expression de la société civile, des territoires, mais surtout de femmes et d'hommes engagés, au service de l'éducation populaire.

Les mises de départs des 4 thèmes

Thème 1 :

L'Accès aux droits (dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, des vacances)

1 - Références aux propositions du [manifeste de 2022](#)

Ci-dessous les propositions du manifeste 2022 sur lesquelles vous appuyer.

Proposition 4.*

Renforcer la complémentarité éducative entre école et éducation populaire.

Pour structurer dans et hors l'école des parcours d'éducation à la citoyenneté et aux enjeux de la transition écologique.

Proposition 9.

Pour un droit à l'engagement tout au long de la vie et la reconnaissance par la loi de la diversité des formes d'engagement.

Dès le plus jeune âge et à tout âge de la vie, reconnaître l'éducation populaire comme levier d'une citoyenneté active et choisie, et soutenir des formes variées de participation dans les espaces publics et les espaces éducatifs pour permettre aux citoyennes et citoyens, et notamment aux plus jeunes, l'apprentissage de la démocratie : avoir le choix, la possibilité de proposer, de décider...

Proposition 11.

Promouvoir par l'éducation populaire les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, et la laïcité.

Donner les moyens à l'éducation populaire de déployer une pédagogie active autour des valeurs de la République et de la laïcité, qui favorise l'émancipation, le pouvoir d'agir et le vivre-ensemble.

Proposition 12.

Encourager le déploiement de communs numériques et la formation citoyenne autour de l'appropriation des outils numériques et de la maîtrise des données, par une coopération renforcée entre institutions nationales, collectivités locales et associations d'éducation populaire.

Proposition 13.*

Pour un droit aux vacances collectives pour toutes et tous.

Engager une véritable politique publique d'accès aux séjours collectifs de vacances, dans une ambition de mixité sociale, culturelle et territoriale. Cette politique doit comporter un soutien financier global aux structures organisatrices de séjours, un fonds d'investissement dédié à la sauvegarde ou au développement du patrimoine d'accueil. Cette politique publique mobiliserait les fonds actuellement dédiés au Service National Universel.

Proposition 14.

Reconnaître l'éducation populaire comme un élément essentiel du maillage de l'accès aux droits.

Par leur rôle au plus près des individus, ils favorisent le « aller vers », en particulier des invisibles, et complètent ainsi, par leur faculté de repérage, la coopération entre acteurs.

Proposition 15.

Promouvoir les droits culturels pour tous.

Dépasser les politiques culturelles institutionnelles, pour donner un rôle à l'éducation populaire dans la promotion des droits culturels, qui placent l'humain au cœur de la culture, dans le respect de sa liberté, de sa dignité et des droits humains fondamentaux. La culture s'entend ainsi comme faisant partie de chaque personne, porteuse d'histoire, d'expériences, de reconnaissance.

Thème 2 : Promotion de l'engagement et de la participation citoyenne

1 - Références aux propositions du [manifeste de 2022](#)

Ci-dessous les propositions du manifeste 2022 sur lesquelles vous appuyer.

Proposition 9.

Pour un droit à l'engagement tout au long de la vie et la reconnaissance par la loi de la diversité des formes d'engagement.

Dès le plus jeune âge et à tout âge de la vie, reconnaître l'éducation populaire comme levier d'une citoyenneté active et choisie, et soutenir des formes variées de participation dans les espaces publics et les espaces éducatifs pour permettre aux citoyennes et citoyens, et notamment aux plus jeunes, l'apprentissage de la démocratie : avoir le choix, la possibilité de proposer, de décider...

Proposition 5.

Reconnaître et conforter la double dynamique des associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui leur donne une capacité de réactivité et d'anticipation pour construire l'avenir en lien avec les acteurs publics :

- La dynamique de présence territoriale en lien direct avec les jeunes, les habitantes et habitants, les citoyennes et citoyens, les militantes et militants, les adhérentes et adhérents, pour faire collectif et animer des initiatives communes ;
- la dynamique de têtes de réseaux nationales, régionales et départementales qui rassemblent, enrichissent et diffusent les pratiques, qui relaient les besoins et nourrissent les politiques publiques, qui rendent lisibles de nouveaux enjeux et revendiquent.

2 - Références [Charte d'engagements réciproques Jeunesse Education Populaire](#)

Ci-dessous les éléments de la Charte sur lesquels vous appuyer.

I.3 Une définition commune de l'éducation populaire

Les signataires réaffirment le rôle émancipateur de l'éducation populaire qui peut se définir ainsi :

- L'éducation populaire agit pour une société égalitaire, juste, solidaire, écologique et inclusive où toutes et tous peuvent vivre dans la dignité, construire leur place, avoir un rôle, trouver leur utilité sociale.
- L'éducation populaire est une force vive pour répondre aux enjeux éducatifs, sociaux et politiques d'aujourd'hui : transition écologique, révolution numérique, lutte contre les inégalités et les violences sociales ...
- L'éducation populaire permet à chacun et chacune de s'épanouir personnellement pour mieux vivre et agir tous ensemble : c'est partir des histoires singulières pour écrire une histoire collective dans une démarche coopérative. L'éducation populaire, c'est faire ensemble en ayant une attention particulière aux absent-e-s, aux exclu-e-s, aux décrocheur-euse-s.
- L'éducation populaire, c'est une idée d'aujourd'hui et de demain, des pratiques éprouvées et une innovation permanente, des actions quotidiennes et de proximité, des réseaux engagés et réactifs.

I.4 Les effets de l'éducation populaire

Par l'éducation populaire, les signataires cherchent à :

- développer la vie démocratique et le dialogue civil, en vue d'une participation libre, critique, active et accrue des femmes et des hommes aux projets associatifs d'éducation populaire et aux politiques publiques.
- concourir, sans but lucratif, à la création de richesses éducatives, sociales, culturelles et économiques pour le développement des territoires dans une démarche de transition écologique.

Principe 4 : la mobilisation, la participation et la contribution de toutes et de tous et notamment des jeunes à la vie civique et associative : des fondements de la démocratie

Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme un moteur de l'éducation populaire et de la démocratie. Ils conviennent de tout mettre en œuvre pour le « faire naître » dès le plus jeune âge, le faciliter, l'encourager, le reconnaître dans sa contribution à la société, au lien social et au développement d'un territoire. La mobilisation des citoyens sur les enjeux politiques et éducatifs contemporains contribue à penser et à agir sur des enjeux tels que la transition écologique, l'acceptation de l'autre, ...

IV.3 la promotion de l'engagement sous toutes ses formes

- Engagement des pouvoirs publics et organismes sociaux à :
 - renforcer l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
 - promouvoir les acquis des apprentissages non formels vers l'insertion professionnelle ;
 - Revoir et simplifier les cadres légaux et réglementaires pour sécuriser les responsables associatifs.

- Engagement des associations de jeunesse et d'éducation populaire à :
 - favoriser différentes formes de participation pour garantir un parcours d'éducation populaire tout au long de la vie et dès le plus jeune âge ;
 - accueillir toutes les formes d'engagement
 - travailler à la complémentarité entre les salarié.e-s, volontaires et bénévoles.

- Engagement commun à :
 - favoriser des formes d'implication collectives et participatives dans la construction des politiques publiques ;
 - permettre à toutes et tous d'exercer leur citoyenneté quels que soient leurs milieux sociaux en garantissant des parcours vers l'autonomie et l'émancipation ;
 - Mettre en place des gouvernances représentatives de la société et des territoires dans lesquels elles s'inscrivent.

Thème 3

La co-construction et le pilotage de l'action publique au service de l'éducation populaire, au plan national et local

1 - Références aux propositions du [manifeste de 2022](#)

Ci-dessous les propositions du manifeste 2022 sur lesquelles vous appuyer.

Proposition 1.

Garantir la reconnaissance politique de l'éducation populaire.

À chaque échelon local, départemental, régional et national, s'assurer de la désignation d'interlocuteurs institutionnels pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, en cohérence avec la compétence partagée « Éducation populaire » tel que définie dans la loi NOTRe du 7 août 2015.

Proposition 2.*

Pour une culture de la confiance et de la coopération entre actions publiques et acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Construire cette culture implique de construire des relations fondées sur :

- L'interdépendance et la complémentarité de leurs projets, de leurs spécificités et des compétences plurielles de leurs acteurs et actrices ;
- La reconnaissance de l'indépendance des associations de jeunesse et d'éducation populaire, de ce qu'elles sont, des espaces démocratiques de mobilisation citoyenne, et de ce qu'elles font, l'ensemble des activités qui concourt au parcours socio-éducatif des enfants et des citoyens ;
- La préservation des libertés associatives, ce qui suppose l'abrogation du Contrat d'engagement républicain ;
- La sécurisation des partenariats par la généralisation des conventions pluriannuelles.

Proposition 3.*

Déployer, à chaque échelle de territoire, une gouvernance partagée des politiques publiques pour l'éducation populaire.

En associant l'ensemble des parties prenantes, associations et pouvoirs publics, cette gouvernance doit :

- Se fonder sur le déploiement d'espaces de co-construction de ces politiques publiques ;
- S'appuyer sur des démarches de formation des agentes et agents publics, des élues et élus locaux en charge de ces politiques.

Cette gouvernance nécessitera d'être enrichie par des espaces de dialogue entre et avec les citoyennes et citoyens avec le monde académique et de la recherche, avec d'autres espaces d'engagement ou secteurs économiques.

Proposition 5.

Reconnaître et conforter la double dynamique des associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui leur donne une capacité de réactivité et d'anticipation pour construire l'avenir en lien avec les acteurs publics :

- La dynamique de présence territoriale en lien direct avec les jeunes, les habitantes et habitants, les citoyennes et citoyens, les militantes et militants, les adhérentes et adhérents, pour faire collectif et animer des initiatives communes ;

- la dynamique de têtes de réseaux nationales, régionales et départementales qui rassemblent, enrichissent et diffusent les pratiques, qui relaient les besoins et nourrissent les politiques publiques, qui rendent lisibles de nouveaux enjeux et revendiquent.

Proposition 7.

Pour des politiques publiques partagées de soutien à l'innovation sociale et reconnaissant le droit à l'expérimentation.

Les activités sociales, culturelles et sportives d'éducation populaire sont des espaces où se construisent des réponses aux enjeux politiques contemporains. Elles sont sources de partage d'expériences, de construction de savoirs critiques et de méthodes favorisant le vivre et à l'agir ensemble. Le soutien à ces espaces doit se fonder sur une logique de réciprocité, de risques partagés et de droit à l'expérimentation (essai, erreur, évaluation) entre les associations et les pouvoirs publics.

Proposition 10. Encourager et rendre effective la place incontournable des jeunes à la fois dans la gouvernance des associations de jeunesse et d'éducation populaire et dans la représentation démocratique des institutions.

Thème 4

Reconnaissance du champ de l'éducation populaire (ses métiers, ses savoirs faire et ses formes d'organisation)

1 - Références aux propositions du [manifeste de 2022](#)

Ci-dessous les propositions du manifeste 2022 sur lesquelles vous appuyer.

Proposition 1.

Garantir la reconnaissance politique de l'éducation populaire.

À chaque échelon local, départemental, régional et national, s'assurer de la désignation d'interlocuteurs institutionnels pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, en cohérence avec la compétence partagée « Éducation populaire » tel que définie dans la loi NOTRe du 7 août 2015.

Proposition 2.*

Pour une culture de la confiance et de la coopération entre actions publiques et acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Construire cette culture implique de construire des relations fondées sur :

- L'interdépendance et la complémentarité de leurs projets, de leurs spécificités et des compétences plurielles de leurs acteurs et actrices ;
- La reconnaissance de l'indépendance des associations de jeunesse et d'éducation populaire, de ce qu'elles sont, des espaces démocratiques de mobilisation citoyenne, et de ce qu'elles font, l'ensemble des activités qui concourt au parcours socio-éducatif des enfants et des citoyens ;
- La préservation des libertés associatives, ce qui suppose l'abrogation du Contrat d'engagement républicain ;
- La sécurisation des partenariats par la généralisation des conventions pluriannuelles.

Proposition 4.*

Renforcer la complémentarité éducative entre école et éducation populaire.

Pour structurer dans et hors l'école des parcours d'éducation à la citoyenneté et aux enjeux de la transition écologique.

Proposition 5.

Reconnaître et conforter la double dynamique des associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui leur donne une capacité de réactivité et d'anticipation pour construire l'avenir en lien avec les acteurs publics :

- La dynamique de présence territoriale en lien direct avec les jeunes, les habitantes et habitants, les citoyennes et citoyens, les militantes et militants, les adhérentes et adhérents, pour faire collectif et animer des initiatives communes ;
- la dynamique de têtes de réseaux nationales, régionales et départementales qui rassemblent, enrichissent et diffusent les pratiques, qui relaient les besoins et nourrissent les politiques publiques, qui rendent lisibles de nouveaux enjeux et revendiquent.

Proposition 6.

Communiquer sur et rendre lisible l'éducation populaire.

Engager des démarches pour connaître et faire connaître plus fortement auprès des citoyennes et citoyens, élus et élus locaux et nationaux, l'éducation populaire.

Proposition 8.*

Pour un emploi de qualité dans l'éducation populaire.

Mieux reconnaître et accompagner les métiers, l'emploi et la formation dans l'éducation populaire, dans la diversité de ses métiers et ses secteurs d'activité.

Favoriser les logiques de financement pluriannuel, en intégrant des clauses de réévaluation des salaires, des compétences.

Agir dans une perspective de consolidation, de pérennisation et de qualité de l'emploi.

Organiser l'accès à une filière de formation initiale incluant les acteurs de l'éducation populaire et s'inscrire avec volontarisme dans le soutien à la formation professionnelle continue.

Reconnaître la dimension de promotion sociale du parcours professionnel dans l'éducation populaire.

Proposition 11.

Promouvoir par l'éducation populaire les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, et la laïcité.

Donner les moyens à l'éducation populaire de déployer une pédagogie active autour des valeurs de la République et de la laïcité, qui favorise l'émancipation, le pouvoir d'agir et le vivre-ensemble.

Proposition 14.

Reconnaître l'éducation populaire comme un élément essentiel du maillage de l'accès aux droits.

Par leur rôle au plus près des individus, ils favorisent le « aller vers », en particulier des invisibles, et complètent ainsi, par leur faculté de repérage, la coopération entre acteurs.

2 - Références [Charte d'engagements réciproques Jeunesse Education Populaire](#)

Ci-dessous les éléments de la Charte sur lesquels vous appuyer.

II. RECONNAISSANCE PARTAGÉE DE LA CONTRIBUTION DES SIGNATAIRES

II-1 reconnaissance partagée de la contribution des associations de jeunesse et d'éducation populaire

L'éducation populaire se vit dans un tissu associatif territorial et national : les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Elles rassemblent des citoyen-ne-s engagé-e-s de tous les âges, de tous les milieux sociaux. Par leur nombre et la nature de leurs activités, ces associations représentent une part importante de la vie et de l'économie associative.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire fondent leur légitimité sur leur capacité à construire collectivement des idées et des pratiques, et à les diffuser, à permettre l'accès de toutes et de tous aux droits, à créer les conditions pour que les habitant-e-s d'un territoire et notamment les enfants, les adolescent-e-s et les jeunes puissent révéler leurs aspirations et s'organiser pour répondre à leurs besoins. En allant toujours vers les publics les plus éloignés, les plus fragilisés, ces associations concernent les plus exclu-e-s et permettent leur participation.

En référence aux enjeux éducatifs, sociaux et politiques contemporains, elles portent des projets associatifs et développent des pratiques socioéducatives et culturelles, des démarches innovantes et des expérimentations. Elles apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité éducative et citoyenne. Elles prennent part aux politiques publiques nationales et territoriales, comme européennes, et elles créent les conditions d'un dialogue fécond entre les citoyen-ne-s et les pouvoirs publics.

En s'inscrivant dans les valeurs et principes fondateurs de la République et en permettant leur appropriation par le plus grand nombre, elles élaborent et proposent des réponses construites avec l'ensemble des citoyen-ne-s et permettent l'expression d'alternatives. En cela, elles permettent la participation aux pouvoirs politiques et sociaux, c'est-à-dire à l'élaboration et à la mise en œuvre des différentes politiques ou à leur ré-interrogation.

II-2 reconnaissance partagée de la contribution des pouvoirs publics et organismes sociaux

L'éducation populaire est une compétence partagée entre l'Etat, les conseils régionaux, les conseils départementaux et les communes et intercommunalités. Des élu.es locaux portent aujourd'hui une délégation « Education populaire ».

Les pouvoirs publics fondent leur légitimité sur la démocratie représentative et les organismes sociaux sur le paritarisme.

L'Etat et les collectivités, ainsi que les organismes sociaux, portent des projets éducatifs, culturels et sociaux. Dans le cadre de ces projets, ils développent des politiques publiques pour l'enfance, la jeunesse, l'animation et l'éducation populaire. Ces politiques publiques se complètent et sont importantes pour l'action des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

L'Etat et les collectivités animent des espaces de concertation institués ou non qui ont pour objectif de contribuer à la construction de politiques publiques.

3

Principe 1 : la reconnaissance partagée de la contribution des signataires à l'éducation populaire

Les signataires par leurs approches et actions différentes : structurent et développent l'éducation populaire en France ;

- structurent et développent l'éducation populaire en France ;
- constituent une force vive qui innove en matière éducative pour une émancipation de toutes et tous
- sont des acteurs incontournables du vivre et de l'agir ensemble au plus près des citoyens ;
- participent de l'intérêt général ;
- constituent un creuset de la démocratie et de la cohésion sociale et territoriale ;

Principe 6 : La complémentarité des actions éducatives

Les signataires participent du système éducatif. Ils initient des démarches éducatives, des dispositifs et des espaces qui participent d'une globalité éducative. Les signataires constituent ensemble une communauté éducative et reconnaissent l'importance de leur complémentarité. Les signataires affirment l'importance de la formation tout au long de la vie. Ils permettent à l'ensemble des citoyens et des citoyennes d'apprendre, d'expérimenter à tous âges.

Page 7

IV.4 un renforcement de la professionnalisation du secteur de l'éducation populaire en articulation avec les forces bénévoles et volontaires.

- Engagement des pouvoirs publics et organismes sociaux à :
 - former leurs agents et les élu.e-s à la compréhension de l'éducation populaire
 - permettre les mobilités entre les métiers de l'enseignement, de l'éducation populaire, des champs social et médico-social ...
- Engagement des associations de jeunesse et d'éducation populaire à :
 - renforcer la coopération entre les associations de jeunesse et d'éducation populaire pour permettre la professionnalisation du secteur ;
 - agir auprès des branches pour une reconnaissance partagée des parcours et des anciennetés
- Engagement commun à :
 - œuvrer pour la reconnaissance des formations et des métiers de l'éducation populaire ;
 - rechercher en continu les moyens de la consolidation des emplois du secteur : qualification continue des salarié.e-s, juste rémunération, promotion sociale ;
 - favoriser l'harmonisation des rémunérations sur les territoires de l'ensemble des salarié.e-s de la filière animation.

7

2. Les productions des groupes et le projet de proposition de loi

Les productions de la matinée des groupes ainsi que le projet de proposition de loi sont à retrouver en annexe du présent document.

Il est à noter la qualité des échanges avec les participants et avec les député.es présents. Ces élu.es de la République se sont engagé.es à porter cette voix et à pouvoir poursuivre le travail mené lors de ces rencontres.

PARTIE 5 : REVUE DE PRESSE DES DEUXIEMES RENCONTRES NATIONALES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Cette revue de presse est non exhaustive. L'ensemble des supports ne sont pas tous disponibles en ligne. Les articles ci-dessous sont susceptibles d'être retirés des sites internet qui les hébergent ou que les liens changent.

Le 7 à Poitiers

- 2024.05.28. [Tarik Touahria : « Provoquer un déclic » chez les jeunes | Le7.info](#)

La Nouvelle République (86) - Centre Presse

- 2024.05.29/ [Poitiers : près de 700 personnes engagées en faveur de l'éducation populaire \(lanouvellerepublique.fr\)](#)
- 2024.06.02. [Poitiers : pour que les préceptes de l'éducation populaire soient gravés dans le marbre législatif \(lanouvellerepublique.fr\)](#)

Le Nouvel Obs – Supplément Apprendre pour grandir ensemble

- 2024.05.27/ [Colonies de vacances, clubs sportifs, MJC... L'éducation populaire fait entendre sa voix \(nouvelobs.com\)](#)
- 2024.05.27. [Léonore Moncond'huy : « On ne reconstruira pas la cohésion sociale sans l'éducation populaire » \(nouvelobs.com\)](#)

La Gazette des Communes

- 2024.05.21. ["L'éducation populaire doit redevenir un enjeu de politique publique" \(lagazettedescommunes.com\)](#)
- 2024.06.24 [Le lien « naturel » entre l'éducation populaire et l'école \(lagazettedescommunes.com\)](#)

La Croix

- 2024.05.29. [Les nouveaux défis de l'éducation populaire \(la-croix.com\)](#)

France Bleu Poitou

- 2024.05.29. [Fbleu. Itw Léonore Moncond'huy RNEP](#)

Alternative Economique

- 2024.05.20. [Altern éco. Rencontres nationales de l'Éducation populaire à Poitiers du 30 mai au 1 juin](#)

France 3 Poitou Charentes

- 2024.05.31. [F3. RNEP Léonore Moncond'huy \(19:24\)](#)

Localtis

- 2024.06.12. [Arnaud Tiercelin, coprésident du Cnajep : "Dans des territoires déshérités, l'éducation populaire permet d'ouvrir l'horizon des possibles"](#)

Imaz Presse

- 2024.06.15. [Saint-Denis prise en exemple en matière d'éducation populaire](#)

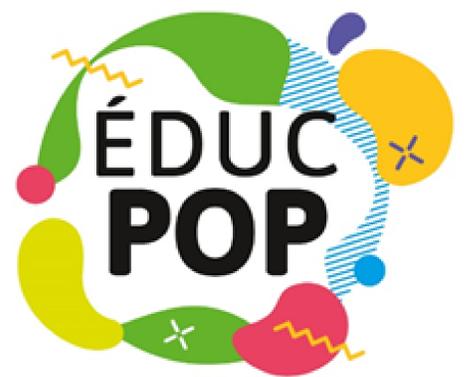
PARTIE 6 : ANNEXES

Production des groupes du samedi matin

Voir les pages suivantes.

Thème :

Accès aux droits



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire
30 mai - 1^{er} juin 2024 ✕ POITIERS

La proposition prioritaire du Groupe 1

Avoir un droit opposable pour protéger les bénéficiaires (ex droit aux vacances)

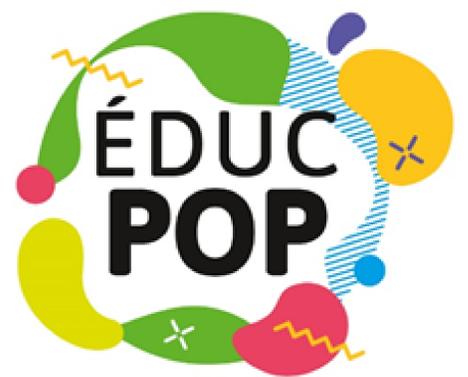
Reconnaitre le rôle de l'éducation populaire dans la mise en œuvre concrète de l'accès aux droits par des parcours multi-acteurs

Dans quel but ?

Les propositions secondaires du Groupe 1

Thème :

Accès aux droits



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire
30 mai - 1^{er} juin 2024 ✕ POITIERS

La proposition prioritaire du Groupe 1

- Généraliser le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) par bassin de vie de enfants
- Mettre en place une gouvernance partagée des PEDT (collectivité, CAF, Éducation Nationale, Éducation populaire)
- Systématiser et intégrer à chaque dispositif une gouvernance partagée et égalitaire

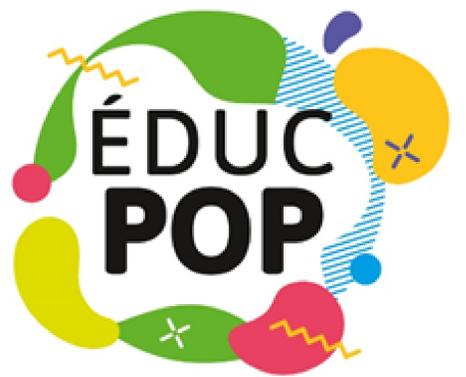
Dans quel but ?

Transformer les gouvernances des dispositifs pour que chaque acteur soit représenté

Les propositions secondaires du Groupe 1

Thème :

Reconnaissance du champ de l'éducation populaire



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire

30 mai - 1^{er} juin 2024 ✕ POITIERS

La proposition prioritaire du Groupe 1

- Mettre en place un conseil consultatif qui produise la construction des politiques publiques dans le champ de l'éducation populaire
- Créer une administration centrale à l'éducation populaire et attribuer la compétence à une collectivité

Dans quel but ?

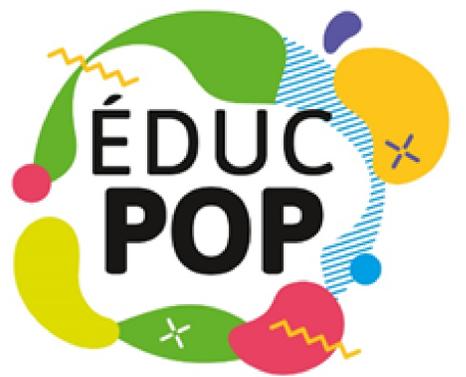
Avoir une gouvernance partagée

Les propositions secondaires du Groupe 1

Empty rounded rectangular box for secondary proposals.

Thème :

Reconnaissance du champ de l'éducation populaire



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire

30 mai - 1^{er} juin 2024 × POITIERS

La proposition prioritaire du Groupe 2

- Se doter d'un cadre institutionnel (un ministère de plein exercice) avec un fonds financier conséquent pour permettre la reconnaissance et la visibilité du rôle de l'éducation populaire à tous les niveaux

Dans quel but ?

- Reconnaître l'éducation populaire tout au long de la vie et garantir la continuité et la complémentarité éducative
- Avoir une administration centrale dédiée
- Garantir un financement aux projets associatifs portés par l'éducation populaire
- Permettre plus de démocratie

Les propositions secondaires du Groupe 2

- Arrêter le fonctionnement actuel d'appel à projet nuisible à l'associatif, à l'innovation sociale pour reconnaître les projets, la liberté associative et son expertise
- communiquer et rendre visible l'éducation populaire
- Co-construire avec l'éducation populaire
- Reconnaître et garantir les têtes de réseau comme force collective

Thème :

Gouvernance nationale et locale de l'éducation populaire



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire
30 mai - 1^{er} juin 2024 ✕ POITIERS

La proposition prioritaire du Groupe 1

Définir l'éducation populaire en reconnaissant sa fonction d'intérêt général, son organisation autonome ainsi que son articulation avec les services publics. La programmation des moyens consacrés et les modes d'évaluation

Dans quel but ?

- Reconnaître la fonction d'intérêt général de l'éducation populaire et les bénéfices pour la société
- L'associer à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

Les propositions secondaires du Groupe 1

Thème :

Gouvernance nationale et locale de l'éducation populaire



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire
30 mai - 1^{er} juin 2024 ✕ POITIERS

La proposition prioritaire du Groupe 2

Répartir de manière équitable et transparente les financements

Dans quel but ?

Reconnaitre la fonction d'intérêt général de l'éducation populaire, des acteurs, sa participations au processus démocratique dans un cadre formalisé et systématisé

Les propositions secondaires du Groupe 2

Thème :



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire

30 mai - 1^{er} juin 2024 × POITIERS

Promotion de l'engagement et de la participation citoyenne

La proposition prioritaire du Groupe 1

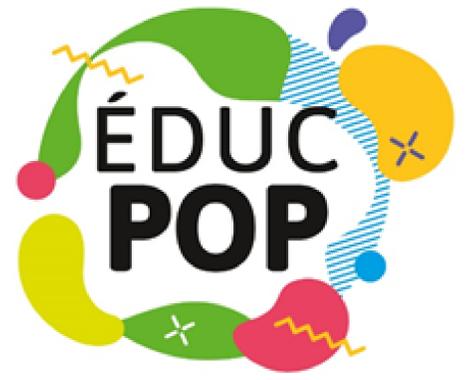
- Favoriser l'engagement des jeunes et des adultes:
 - libérer du temps (inscrire dans le droit du travail) et libérer du temps scolaire
 - informer
 - donner les moyens aux associations jeunesse éducation populaire
- Créer un droit à l'engagement
- Garantir les conditions permettant l'engagement

Dans quel but ?

Les propositions secondaires du Groupe 1

Thème :

Promotion de l'engagement et de la participation citoyenne



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire
30 mai - 1^{er} juin 2024 × POITIERS

La proposition prioritaire du Groupe 2

- Créer un statut de volontariat d'intérêt général (temps libéré, indemnisation, formation)
- Créer un espace dédié trans-institutionnel pour valoriser les engagements

Dans quel but ?

Que toutes et tous aient les conditions et les moyens pour exercer leur droit à s'engager au service d'une association, collectivité ou d'un collectif citoyen

Les propositions secondaires du Groupe 2

ÉDUC POP

RENCONTRES NATIONALE de l'Éducation Populaire

30 mai - 1^{er} juin 2024 ✕ POITIERS

Partenaires financiers

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

HEXOPÉE
Créateurs de citoyenneté

injep
INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**

Partenaires de l'événement

yamf
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE

Niveau national
de la participation
enfance jeunesse
anacej

**FRANCE
URBAINE**
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

**RÉGIONS
DE FRANCE**

Nouvel Obs

cragej
Nouvelle-Aquitaine

**CREPS
DE POITIERS**
2024

Collectif des maisons de quartier
de Poitiers